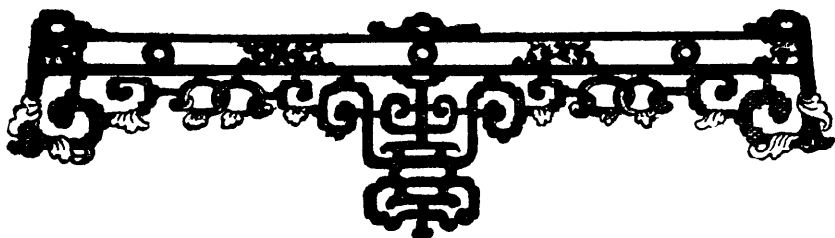


BULLETIN DE L'AMIC DU VIEUX NOU



XXVIII^e ANNÉE N° 1

JANV.-MARS 1941



DOCUMENTS CONCERNANT LE TEMPLE

DÊN-SONG, AU THANH-HOA

par A. LAGRÈZE,

Résident de France à Thanh-Hoá

Le voyageur qui parcourt la Route Mandarine pour se rendre de Hanoi à Hué, ne manque pas d'être frappé par le changement qui s'opère dans le paysage au fur et à mesure qu'il s'approche de la frontière d'Annam. Aux plaines basses du Delta tonkinois, dont les horizons sont aussi illimités que la surface de la mer, succède brusquement une région mamelonnée, plantée de rochers calcaires comme une Baie d'Along terrestre. Et puis, non moins soudainement, il se heurte à une véritable muraille rocheuse aux pentes abruptes, aux arêtes tranchantes qui, fermant le paysage, constitue une barrière naturelle entre l'Annam et le Tonkin.

Dans cette muraille, un seul passage étroit, à peine suffisant pour le passage de la Route Mandarine et de la voie ferrée : le col de Đông-Giao.

C'est dans ce site étrange et fantastique, où l'on éprouve à la fois une impression de grandeur et de solitude propice à la méditation, que les Annamites ont édifié de nombreux sanctuaires consacrés à la Déesse *Vân-Hương*, que l'on appelle aussi la Princesse *Liêu-Hạnh*, ou encore plus communément : la Sainte Mère.

Le premier de ces temples ou sanctuaires est situé à la frontière même de l'Annam-Tonkin, mais sur le territoire de Thanh-Hoá et est connu sous le nom de *Đền-Rồng*. Le second, *Đền-Sòng*, est situé trois kilomètres plus loin, dans la direction de Thanh-Hoá et aux abords immédiats de la Route Mandarine. Un troisième, appelé *Chín-Giếng*, « les Neuf Puits », se trouve à un kilomètre environ à l'Est du second, et enfin un quatrième, le plus renommé de tous, *Phò-Cát*, est situé à quinze kilomètres plus loin, mais dans la direction de l'Ouest.

C'est au temple de **Đền-Sòng**, qui vient de faire l'objet de restaurations importantes, que des ouvriers, en pratiquant des fouilles pour la construction d'un écran, devant la porte principale, mirent à jour, le 12 Avril 1939, une sorte de coffret en cuivre rectangulaire, paraissant fort ancien.

Ayant ouvert ce coffret, ils eurent la surprise d'y trouver un véritable livre aux feuillets en cuivre portant le chiffre de règne de **Vinh-Tộ** (1619-1628), de l'empereur **Lê-Thần-Tôn**, et relatant les annales de la famille de la Déesse **Vân-Hương**.

Étant donné le culte dont cette déesse est l'objet dans la région, il est assez naturel que ce livre ait été confié à sa garde, et, partant, enfoui dans le lieu où il fut découvert.

La renommée de la Déesse **Vân-Hương** dépasse largement le cadre de **Đông-Giao**. Elle est vénérée non seulement dans l'ensemble du Tonkin, mais encore en Annam et même jusqu'en Cochinchine. Un peu partout, dans le pays d'Annam, des temples lui sont consacrés, mais dans la région de **Đông-Giao**, son culte attire chaque année pendant la deuxième moitié du deuxième mois et la première décade du troisième mois, plus de vingt mille pèlerins qui visitent tour à tour les temples de **Đền-Rồng**, **Đền-Sòng**, **Chín-Giềng** et **Phồ-Cát**.

Étant donné la faveur dont jouit la « Sainte Mère **Vân-Hương** » dans les divers milieux annamites, il nous a paru intéressant de relater ici pour les lecteurs du *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, les principaux épisodes de ses divers avatars tels que nous les avons recueillis de la bouche d'un vieux lettré de la région ; après quoi, nous donnerons une traduction aussi fidèle que possible du « Livre aux feuillets de cuivre » récemment découvert au temple de **Đền-Sòng**. (1)

(1) Pour se documenter sur les légendes et les croyances relatives aux génies féminins qui animent la dévotion des foules annamites, en Annam, voir : *La Déesse Liêu-Hạnh*, par **ĐÀO-THÁI-HÀNH**, B. A. V. H., 1914, pp. 167-181. - *Histoire de la Déesse Thiên-y-a-na*, par **ĐÀO-THÁI-HÀNH**, B. A. V. H., 1914, pp. 163-164. - *Histoire de la Déesse Thái-Dương Phu-Nhon*, par **ĐÀO-THÁI-HÀNH**, B. A. V. H., 1914, pp. 243-249. - *La fête du « Rước-sắc » de la Déesse Thiên-y-a-na, au temple Huệ-Nam-Điện*, par H. DÉLETIE, B. A. V. H., 1915, pp. 357-360. - *Le Huệ-Nam-Điện*, par **NGUYỄN-ĐÌNH-HÒE**, B. A. V. H., 1915 pp. 361-365. (Note du RÉDACTEUR DU BULLETIN).

Première incarnation de la Déesse **Vân-Hương**

Le hameau de **Quảng-Nạp**, dépendant du village de **Nhuy-Nhuệ**, *phủ* de **Nghĩa-Hưng**, province de **Nam-Định**, comptait au nombre de ses habitants, sous le règne du roi **Lê-Thái-Tôn**, un brave homme de la famille des **Phạm**. Rien ne le différenciait de ses voisins, si ce n'est qu'il était universellement renommé pour ses vertus. Comme ses voisins, il se levait à l'aube pour cultiver ses rizières, et comme eux, il se couchait tard le soir, après avoir accompli son dur labeur..., et cependant, c'était un Génie du Ciel exilé sur la terre à la suite d'une faute légère.

Bien qu'uni depuis plusieurs années à une épouse aussi vertueuse que lui, il n'avait pas d'enfant et s'en désolait. Nuit et jour, le ménage implorait le Ciel afin d'obtenir de sa faveur ce fils tant désiré.

A la longue, l'Empereur du Ciel, touché par la ferveur de ces prières se laissa fléchir. Il convoqua sa deuxième fille, la Princesse **Hồng-Nương**, belle comme l'aurore, resplendissante de grâce et de beauté, et lui demanda si elle voulait bien descendre sur la terre pour combler les vœux d'un couple si vertueux. La Princesse acquiesça avec joie, et c'est ainsi qu'elle fut incarnée et qu'elle naquit dans la famille des **Phạm**, le 6^e jour du 3^e mois de l'année *giáp-dần* (1434).

La joie des parents était ineffable. Choyée et cajolée autant que peut l'être une humble fille des champs, elle grandit en grâce et en sagesse jusqu'au moment où elle atteignit l'âge de la puberté. Au lieu de prendre époux comme la plupart de ses compagnes, elle résolut alors de rester vierge afin de pouvoir demeurer sans cesse auprès de ses père et mère et de leur témoigner ainsi sa piété filiale.

Lorsque ses parents chargés d'ans s'éteignirent en paix, elle avait atteint sa quarantième année. Elle leur rendit pieusement les derniers devoirs, mit en ordre les affaires de la famille, après quoi, elle remonta chez son véritable père l'Empereur du Ciel. Ceci se passa le 2^e jour du 3^e mois de l'année *quý-ty*, 4^e année (1) du règne de **Lê-Thánh-Tôn** (1473).

Aujourd'hui, on voit encore son mausolée et son temple au hameau de **Quảng-Nạp**.

(1) De la période de **Hồng-Đức**.

* * *

Réincarnation de la Déesse ~~Ma-Hong~~ **Ma-Hong**

« Je suis, leur dit-elle, fille de l'Empereur du Ciel exilée sur cette terre en punition d'avoir renversé par mégarde une tasse de jade qui se brisa dans sa chute. Aujourd'hui, les temps sont révolus : j'ai achevé la durée de ma peine, et je dois revenir près de mon père. A mon vif regret, je ne puis demeurer plus longtemps parmi vous... ». Puis, se tournant vers son mari, elle ajouta : « Nous nous retrouverons un jour », et elle disparut aussitôt.

A compter de ce moment, **Trần-Đào-Lang** sombra dans une morne tristesse. Voulant fuir ces lieux où il avait connu tant de bonheur mais dont la vue ravivait sans cesse sa douleur, il prit son fils et se rendit avec lui à Hanoi, où son père exerçait de hautes fonctions. Il y vécut le reste de ses jours dans la solitude et le recueillement, consacrant ses loisirs à l'éducation de son fils et à l'étude des livres sacrés.

Quant au père et à la mère de **Giáng-Tiên**, ils demeurèrent à **Vân-Cát**, mais ne pouvant se consoler de la disparition d'une fille si tendrement aimée, ils rassemblèrent tous leurs biens et en firent don au village, à charge pour lui de célébrer son culte.

On voit encore aujourd'hui, au village de **Vân-Cát**, le mausolée et le temple édiés avec le produit de cette donation et consacrés au culte de la Déesse. Tous les ans, on y célèbre en grande pompe les cérémonies rituelles et on l'y vénère sous le vocable de la « Déesse **Liễu-Hạnh** ». (I)

* * *

Apparitions postérieures

Retournée au Ciel après sa seconde incarnation, la Déesse **Vân-Hương** ne parvenait point à oublier son séjour sur la terre. Bien que comblée par son père céleste, elle avait de fréquents accès de mélancolie et ses yeux se brouillaient parfois au souvenir de ses amours avec **Đào-Lang**.

L'Empereur du Ciel finit par compatir à sa peine ; aussi, pour parfaire son bonheur et sa félicité, l'autorisa-t-il à descendre sur terre chaque fois qu'elle en aurait le désir, sans être tenue désormais de s'incarner.

Et c'est ainsi qu'elle descend parfois en ce bas monde, tantôt sous les traits d'une magnifique princesse, tantôt sous ceux plus modestes d'une fraîche et gracieuse paysanne.

(1) C'est à cette deuxième incarnation que se rattachent les annales relatées dans « le Livre aux feuillets de cuivre ».

On signale sa première apparition au village de Tây-Mu, *huyện* de **Nga-Son**, province de Thanh-Hoá, mais on ignore la date exacte de cet événement. Toujours est-il qu'elle y rencontra son ancien mari Đào-Lang, qui, parcourant le cycle d'une autre existence, avait été réincarné dans la famille des Mai. Ils s'épousèrent à nouveau et de leur union, naquit un fils appelé Côn. Après un temps plus ou moins long, la Princesse **Vân-Hương** remonta au Ciel.

Dès lors, elle fit de fréquentes apparitions sur terre où sa renommée s'accrut de jour en jour, tellement ses pouvoirs surnaturels étaient considérables. Elle accomplit des miracles sans nombre, qui forçaient l'admiration des foules. Elle avait pour accoutumée de fréquenter les beaux sites dont le cadre était particulièrement propice à la musique et à la poésie, et dans ces lieux charmants, elle engageait de véritables joutes littéraires avec les lettrés les plus renommés et en particulier avec l'illustre poète Phùng-Kkắc-Khoan.

Elle ne dédaignait pas de faire elle-même des vers, et l'on cite encore aujourd'hui quelques-uns de ses poèmes qui sont autant de chefs-d'œuvre.

Elle soutenait et protégeait les hommes de bien, mais en revanche, elle frappait de terribles calamités les méchants. Sa sévérité bien connue envers ces derniers engendra la crainte dans le peuple ; aussi lui éleva-t-on un peu partout des temples pour apaiser son ire. L'Empereur du Ciel la blâma d'ailleurs pour cet excès de sévérité. Elle s'en formalisa et se convertit au Bouddhisme.

Au cours de la 8^e année du règne de Lê-Thần-Tôn un concours fut institué officiellement parmi les lettrés aux fins de déterminer quel était le plus puissant des Dieux et des Déesses de l'Empyrée. Les lettrés, pour fixer le choix, après en avoir délibéré longuement, décidèrent d'invoquer tour à tour tous les génies, se réservant de décerner la palme à celui d'entre eux qui accomplirait le miracle le plus éclatant.

Aucun des génies évoqués ne se manifesta, mais lorsque vint le tour de la Déesse **Vân-Hương**, le roi ainsi que toute la Cour virent apparaître en plein ciel, un nuage aux cinq couleurs ressemblant à s'y méprendre à une pièce de brocart, et sur lequel figuraient en parallèles les caractères suivants :

Thánh thọ vô cương,
Tiên-Chúa Mã-Vàng tạ ân.

ce qui peut se traduire ainsi :

Que le Roi vive éternellement !

La Déesse Mă-Vàng reconnaissante.

Mă-Vàng était le nom décerné à la Déesse Vân-Hương, aussi nommée Liễu-Hạnh.

Ce nuage miraculeux demeura longtemps dans les airs : trois heures après son apparition, il laissait encore des traces dans le ciel. Le roi et la Cour étaient dans l'émerveillement le plus complet ; aussi, les lettrés furent-ils unanimes à proclamer que la Déesse Vân-Hương était le plus puissant de tous les génies. Ordre fut donné séance tenante d'embellir ses temples et de lui en dresser de nouveaux.

La Sainte Mère Vân-Hương fit aussi de fréquentes apparitions au village de Phồ-Cát, *huyện* de Thạch-Thành, province de Thanh-Hoá, et elle y donna maintes preuves manifestes de sa puissance. Aussi, les habitants de la région quelque peu inquiets s'empressèrent-ils de lui édifier un temple.

Mais, pendant la période Cảnh-Trị (1663-1671) de Lê-Huyễn-Tôn, la Cour indignée de ces manifestations qu'elle jugeait pour le moins intempestives, ordonna la destruction de ce temple. Trois mois après cet édit, une terrible épidémie de choléra se déclara dans la région et y fit un grand nombre de victimes. Le peuple éploré adressa de ferventes prières à la Déesse pour apaiser son courroux et implorer sa protection. Celle-ci finit par se laisser toucher. Elle apparut aux suppliants et leur dit : « Je suis votre Déesse titulaire ; allez à la Cour et demandez au Roi l'autorisation de restaurer mon temple, faute de quoi vous subirez de nouveaux malheurs ».

Les notables s'empressèrent de déférer à cet ordre : ils se rendirent à la Cour, et sur le rapport des faits dont ils avaient été les témoins obtinrent l'autorisation sollicitée, et l'épidémie cessa tout aussitôt.

On raconte aussi que lorsque la Déesse Vân-Hương visitait Phồ-Cát, elle empruntait souvent, pour passer inaperçue, la forme d'une jeune et jolie marchande de thé. Or, un jour, certain roi de la dynastie des Lê postérieurs vint à passer en ce lieu. En apercevant cette jolie marchande, dont il ignorait bien entendu la qualité, il fut épris de sa beauté et chercha aussitôt à conquérir son cœur. Sans repousser formellement ses avances, la vendeuse posa ses conditions : Prenant deux mangues qu'elle portait dans un panier et les tendant au roi, elle

lui dit : « Sire, choisissez l'une de ces mangues et plantez-la devant l'écran du temple, moi, j'en ferais autant avec celle que vous m'aurez laissée. Placez la vôtre à droite, je sèmerai la mienne à gauche. De ces fruits, deux arbres naitront. Revenez dans un an, et si votre arbre est alors plus grand que le mien, je consentirai à vous épouser. »

Ainsi fut fait : au terme fixé, le roi revint et constata que si l'arbre qu'il avait planté était superbe, il n'atteignait cependant pas la moitié de la taille de son voisin. Il connut ainsi qu'il avait eu affaire à la Déesse, aussi s'empressa-t-il de lui décerner de nouveaux titres honorifiques.

Ces deux manguiers existent encore, et de nos jours on peut les voir à la porte du temple. Seuls de leur espèce dans la région, ils sont l'objet de la vénération populaire.

Devant le temple et à ses pieds, coule une étrange rivière dont les eaux calcaires ont formé une série de grandes vasques superposées du plus curieux effet. Là, vivent une quantité extraordinaire de poissons extrêmement familiers qui font leur apparition dès que les pèlerins leur jettent quelque nourriture. Ces poissons sont sacrés et jamais nul ne s'aventurerait à en tenter la capture. Tous ceux qui ont voulu enfreindre cette règle ont été frappés de maladie, voire même de mort.

Chaque année, au troisième mois lunaire, on voit apparaître une grande quantité de petits poissons de cette espèce et nul ne sait d'où ils proviennent. En même temps les gros disparaissent sans qu'on ait pu savoir ce qu'ils étaient devenus. La croyance populaire veut que ces poissons servent de monture à la Déesse.

Le plus curieux c'est que dans les rivières avoisinantes, les pêcheurs de la région n'ont jamais vu et encore moins capturé un poisson appartenant à cette espèce.

Si la Déesse **Vân-Hương** semble préférer le site de **Phồ-Cát**, elle se manifeste aussi fréquemment au temple de **Đền-Sông** dédié à son culte. Ce temple, dont le véritable nom en caractère est **Sung-Trân**, est situé sur le territoire du village de **Cổ-Đam**, *phủ* de **Hà-Trung**, province de **Thanh-Hoá**. On ignore la date exacte de sa construction, mais elle est certainement fort ancienne.

La tradition populaire prétend à ce sujet qu'un beau jour, un vieillard du village de **Cổ-Đam** fut inspiré par l'esprit de la Déesse **Vân-Hương**, et suivant ses suggestions, il s'empara d'un bâton en bambou, le ficha en terre à certain endroit, et proclama qu'il fallait

absolument construire un temple en ce lieu. Le bâton, quoique desséché depuis longtemps, prit racine aussitôt et porta feuilles. Devant ce miracle, la population du village s'empessa d'édifier le temple demandé par la Déesse. Primitivement, ses dimensions étaient restreintes, mais on l'agrandit peu à peu au cours des âges. L'an dernier, sous la généreuse impulsion de M. le BỒ-CHÁNH TỒN-THẮT TOẠI, il fut l'objet d'une réfection quasi totale. C'est au cours de ces travaux que l'on découvrit « le livre aux feuillets de cuivre ».

Le bambou planté par le vieillard a donné des rejets qui existent toujours. Ils forment une touffe gracieuse de verdure à l'arrière du temple, contre le mur du maître autel.

Tout à côté du temple, on peut admirer un vieux pont en pierre qui fut édifié en la 33^e année du règne de LÊ-CẢNH-HƯNG (1772) par la mère du roi. Il permet de franchir une petite rivière aux eaux limpides qui contourne le temple et renforce ainsi la beauté du site.

On prétend qu'au 26^e jour du 2^e mois lunaire de chaque année, qui clôture les fêtes du temple de ĐỀN-SÔNG, et vers huit heures du matin, on voit apparaître dans cette rivière des myriades de poissons extraordinaires : de la grosseur d'une tanche, leurs yeux sont rouges, leurs nageoires aussi, et leurs écailles brillantes sont d'une grande beauté. Ils disparaissent vers le soir et on ne les revoit plus que l'année suivante à la même époque. Cette apparition momentanée est considérée comme un véritable miracle de VÂN-HƯƠNG.

* * *

Description et traduction du « Livre aux feuillets de cuivre » trouvé au temple de ĐỀN-SÔNG le 12 Avril 1939.

Le livre comprend en tout cinq feuillets. Sur le feuillet de garde, il est écrit en guise de titre : « Annales de Jade de la Famille des Lê, du village de VÂN-CÁT, *huyện* de THIÊN-BẢN ».

Le texte commence au verso du premier feuillet et s'étale sur les trois feuillets suivants, au recto et au verso, et sur le recto du quatrième feuillet. Voici sa traduction :

On a coutume de dire : « Le tronc est à l'origine des branches et des feuilles, la source est à l'origine des ruisseaux et des rivières. » S'il en est ainsi des choses, pourquoi n'en serait-il pas de même des hommes, qui sont les êtres les plus perfectionnés de la création ?

Nos ancêtres ont travaillé pour les générations futures : celles-ci se doivent de commémorer leurs œuvres. Ce retour vers le passé, vers l'origine, doit constituer la loi de l'univers et inspirer la conduite des humains.

Il est écrit dans un Edit de la Dynastie des Chu : « Chaque génération successive doit penser à l'œuvre de ses ancêtres » ; et dans le Livre des Vers : « Le culte des ancêtres doit être célébré en grande pompe ». Il convient donc de se souvenir des actes de nos prédécesseurs et les transcrire fidèlement.

De même que chaque pays a son histoire, chaque famille a ses annales mentionnant indéfiniment les générations successives, leurs diverses ramifications, les œuvres conçues et réalisées par chacune d'elles. C'est dans cet ordre d'idées que les familles royales ont leur histoire, et les familles mandarinales, leurs annales.

Dans le Livre des Traditions il est écrit : « Le grand œuvre du Ciel et de la Terre, c'est de créer ; le grand œuvre du pays, c'est de célébrer le culte des ancêtres ». Ainsi, pour conserver pieusement le souvenir des ancêtres, il faut leur rendre un culte. Œuvrer pour les générations futures, c'est assurer la pérennité de la lignée et cultiver le souvenir des premiers ancêtres.

Lorsqu'une famille a des enfants - ce qui est le cas normal - le soin des cérémonies et sacrifices passe des fils aux petits-fils. Lorsqu'une famille n'a pas d'enfants - ce qui est anormal - l'encens et le feu sont confiés aux soins de son village. Bien qu'il y ait quelque différence entre les deux, le culte des ancêtres n'en est pas moins toujours assuré.

Moi, LÊ-TỰ-THẮNG, je n'ai pas d'enfants. Aussi, j'ai réuni les notables, les vieillards et les jeunes gens du village de Vân-Cát. Inspiré en ce qui me concerne par le souvenir de mon origine et eux par la reconnaissance, nous avons rédigé d'un commun accord les précieuses Annales de la Famille des Lê, afin d'y inscrire les générations et leurs ramifications successives et y consigner les rizières et maisons d'habitation constituant ma propriété dont je fais don au village, à charge pour lui d'assurer perpétuellement le service du culte de mes ancêtres. Et ceci afin que dans les années à venir, le village de Vân-Cát connaisse l'origine de la famille des Lê qui fut si prospère, et que les enfants de ses enfants entretiennent indéfiniment « l'encens et le feu ». Telle est ma volonté et celle de tous les habitants du village de Vân-Cát, et c'est pourquoi nous avons rédigé ces annales.

Nous inscrivons respectueusement la première génération des Lê : **LÊ-TỰ-VINH**.

Il appartient à la famille du roi **Lê-Thái-Tổ** (1428-1433) et est le cinquième fils du roi **Lê-Nhân-Tôn** (1442-1459), qui descend de la 6^e génération de **LÊ-TỰ-CUNG**, Prince de **Lãng-Sơn**.

La dynastie des Lê était à son déclin ; les **Mạc** ayant usurpé le pouvoir, la famille royale dut s'enfuir et se disperser de tous les côtés, la capitale **Thăng-Long** n'était plus terre royale.

Tremblant pour sa sécurité, **LÊ-TỰ-VINH** se réfugia avec sa famille au hameau de **Vân-Cát**, dépendant du village de **Yên-Thái**, *huyện* de **Thiên-Bản**, *trấn* (1) de **Sơn-Nam-Hạ** (province actuelle de **Nam-Định**), où il s'installa provisoirement chez un membre de la famille des **Trần**.

Le site était d'une merveilleuse beauté et ses habitants avaient conservé des mœurs simples et paisibles ; aussi, crut-il bien agir en s'y fixant. Il affectionnait plus spécialement un vaste terrain plat et fertile, situé au Nord du village, entouré d'eau de tous côtés et devant lequel se dressent deux collines affectant la forme de poissons. Il y édifia une maison et acquit rizières et terrains pour les cultiver.

Il y écrivit un jour le poème suivant :

« *L'homme vulgaire se réjouit de la pluie qui lui permet de repiquer son riz,
« Le héros qui prépare son repas ne craint point le bruit du tonnerre,
« J'ai constaté que ces terres conviennent à la culture du riz,
« Comme le vieux Montagnard, je plante un abricotier devant ma maison* ».

Il s'adonna au travail comme un véritable agriculteur et c'est ainsi que vécut en ces temps de troubles et de difficultés un descendant authentique de « l'arbre d'or aux rameaux de jade ».

De la sorte, il marchait sur les traces de **Cơ-Tử** qui abandonna la famille des **Thương** pour se faire ermite, et sur celles de **Đào-Công** qui quitta délibérément la famille des **Việt** pour s'en aller chercher fortune sous d'autres cieux. Très travailleur, il devint, au bout de dix années de labeur, l'homme le plus riche du village. Il était secondé par sa compagne qui descendait de la famille des **Trần**. C'était une excellente femme qui, au dedans, se consacrait aux soins du ménage et, au dehors, vivait en paix avec tous ses voisins. Tous deux avaient bon cœur et soulageaient volontiers les pauvres et les infortunés, aussi étaient-ils aimés et respectés de tous.

(1) **Trần**, gouvernement ou province

A l'âge de 34 ans, il eut un fils, moi-même **LÊ-TỰ-THÁNG**, et c'est ainsi que j'appartiens à la deuxième génération.

Bénéficiant de la fortune laissée par mon père, j'ai agrandi le domaine, acheté de nouvelles rizières, bâti de nouvelles maisons. J'ai toujours été travailleur, économe et bon. Je devins et de beaucoup le plus riche du village, mais je n'avais pas encore d'enfants bien qu'ayant dépassé la moitié de l'âge normal des hommes. Avec ma femme, nous nous sommes consacrés aux œuvres de charité, nous avons toujours secouru les victimes d'accidents ou de cataclysmes, nous avons aidé les pauvres. Tous les habitants du village sont nos débiteurs et quand ils parlent de nous, ils expriment toujours leur respect et leur estime.

« Celui qui fait le bien rencontre le bien ! La justice céleste le veut ainsi, et c'est pour cela qu'il aura des enfants pour lui succéder. » A l'âge de 41 ans, j'eus un fils que je perdis bientôt. En l'année *đinh-tỵ*, sous le titre de période *Thiên-Hựu* (1557), alors que j'avais 45 ans, je vis en rêve dans la nuit du 1^{er} jour du 1^{er} mois, un vieillard revêtu d'habits religieux, au visage vert et aux cheveux blancs qui me dit : « Ta famille vit depuis longtemps, et depuis longtemps tu pratiques la charité. Le Ciel t'en tient compte et a décidé qu'une fée s'incarnerait dans le sein de ta femme pour devenir ta fille. De la sorte, le feu et l'encens brûleront éternellement pour ta famille » . A mon réveil, je me suis réjoui en moi-même. Et en effet, au 15^e jour du 8^e mois de cette même année, le jour *nhâm-thìn*, en pleine fête de la mi-automne et à minuit, une fille est née. Cette même nuit, j'avais eu un rêve étrange : je revis le religieux tenant en sa main une hâche de jade qu'il lança sur le sol, puis un génie entra, suivi d'un ambassadeur céleste conduisant une fée tout de rouge habillée. Il m'exposa que cette dernière, prise en faute, était exilée sur la terre. Je m'éveillais alors et ma fille naquit aussitôt. C'est pour cela que je lui donnais le nom de « Fée tombée du ciel ».

Sa beauté n'était comparable qu'à sa sagesse. Elle apprenait avec facilité et posséda très rapidement les quatre vertus de la femme : travail, grâce, conversation, conduite. Comme j'avais perdu mon premier fils, j'ai craint de ne pouvoir élever ma fille ; aussi, je la confiais à mon ami de la famille **Trần** qui la traita comme si elle était issue de son propre sang.

Quand elle atteignit sa dix-huitième année, alors qu'elle était dans tout l'éclat de sa splendeur, je lui fis épouser un fils de mandarin du nom de **TRẦN-ĐÀO-LANG**. C'était un jeune homme bien fait, de figure agréable

et grand poète. Le jeune couple se complaisait dans l'étude de la littérature et dans la poésie. En réalité, ils étaient l'un et l'autre de célestes amis.

En l'année *đinh-sửu* du titre *Gia-Thái* de *Lê-Thê-Tôn* (1577) elle atteignit sa 21^e année. Le 3^e jour du 3^e mois, jour *bính-thìn*, elle nous dit : « Le délai de mon exil sur terre est expiré, il faut que je retourne au ciel ; il m'est impossible de demeurer plus longtemps ici bas pour servir mes parents ». Elle disparut bientôt sans être atteinte d'aucune maladie.

Hélas ! Elle était comme la perle, comme la branche du cannelier. Elle était parmi les humains comme la licorne parmi les quadrupèdes, le phénix parmi les oiseaux ; j'avais osé espérer qu'elle demeurerait longtemps sur cette terre, je n'avais jamais pensé qu'elle put nous quitter aussi tôt. Je la regrettais infiniment, et l'espoir que j'avais fondé de lui confier l'encens et le feu à la place de son aîné s'était évanoui !

Je me suis dit alors : J'ai plus de 60 ans et je n'ai plus d'enfant, ni raisonnablement l'espoir d'en avoir d'autres ; qui perpétuera l'encens et le feu désormais ?

J'ai donc réuni les notables, les vieillards et les jeunes gens du village pour leur confier mes maisons et mes terres au titre de maisons et rizières de culte, à charge pour eux de rendre le culte à mes parents, à ma femme et à moi-même, ainsi qu'à ma fille *Giáng-Tiên*. Je désire que le souvenir de la famille des *Lê* se perpétue de génération en génération dans le village, et c'est pourquoi, nous avons rédigé ces annales pour les graver avec la liste des rizières et maisons de culte, sur un livre qui les conservera pour la postérité.

Les habitants du village qui nous aiment et nous respectent y ont ajouté l'inscription suivante pour nous témoigner leur reconnaissance :

« Exprimer sa gratitude pour les bienfaits reçus, estimer la vertu, aimer les êtres chers, respecter les êtres dignes, rendre le culte chaque année indéfiniment de père en fils, le perpétuer pendant des milliers et des milliers d'années, aussi longtemps qu'existeront le Ciel et la Terre, les montagnes et les fleuves ! »

Le 15^e jour du 8^e mois de la 5^e année du titre *Vĩnh-Tộ*, dynastie des *Lê* (1623).

LÊ-TỰ-THẮNG et les notables, les vieillards et les jeunes gens du village de **Vân-Cát** ont rédigé et signé ensemble les présentes Annales. Ce texte est rédigé et écrit par le **Huân-Đạo** de **Thiên-Bản**, **NGUYỄN-QUỐC-TRINH**.

Arbre généalogique des génies postérieurs des Lê

1^{er} Génération :

LÊ-TÔN-CÔNG, de son propre nom TƯ-VĨNH, surnom TRỰC-ĐỊNH 黎思永.

Anniversaire : 20^e jour du 12^e mois. Tombeau sis au quartier ĐỒNG-THẨM, en pleine rizière, dans notre village ; situation *tân-dân*, orientation *kỷ-mão*.

TRẦN-QUÍ-THỊ de son propre nom THỰC, surnom TỪ-THUẬN 陳淑慈順.

Anniversaire ; 16^e jour du 7^e mois. Tombeau sis au quartier de CHIÊNG-CHIÊNG, sur un tumulus ; situation *đinh* ; orientation qui.

2^e génération :

LÊ-THÁI-CÔNG, de son propre nom TƯ-THẮNG 黎思勝.

TRẦN-THÁI-BA, de son propre nom THỊ-TỰ 陳氏似.

3^e Génération :

Liễu-Hạnh Tiên-Cô (Déesse Liễu-Hạnh) 柳杏僊姑.

Date de sa disparition : 3^e jour du 3^e mois.

*
* *

Liste des maisons et rizières de culte

La maison de culte est l'ancienne maison d'habitation ; elle est située sur un terrain de 2 *mẫu* 8 *sào*, limitée au Sud, à l'Est et au Nord par un petit ruisseau, à l'Ouest par une mare en forme de croissant large de 10 *thước*.

Les rizières de culte sont les rizières acquises de mon vivant :

Une parcelle au Sud de la maison de culte : 3 *sào* 1 *thước*.

Une parcelle au quartier de BẠC-Long, 2 *sào*, limitée à l'Est par les rizières de VĂN-Lương, à l'Ouest par les rizières VĂN-Chí.

Une parcelle de 2 sào 5 *thước*, limitée à l'Est par la grande route, à l'Ouest par une autre rizièrè m'appartenant.

Une parcelle de 3 sào au même endroit, attenant au dernier, limitée à l'Ouest par les rizières **Văn-Nguyên**.

Une parcelle de 2 sào 10 *thước* au quartier de **Tư-Chi**, limitée à l'Est par un tertre pour le culte, à l'Ouest par la grande route.

Une parcelle de 5 sào au pays de **Đông-Nội**, limitée à l'Est par un cimetière, à l'Ouest par des terres abandonnées.

Soit au total 3 *mẫu* 7 sào 11 *thước*.

300 ligatures de sapèques

Les habitants du village respectueusement acceptent.

Que le culte se perpétue indéfiniment dans le plus grand éclat !

Cette dernière phrase est au verso du cinquième et dernier feuillet du livre.

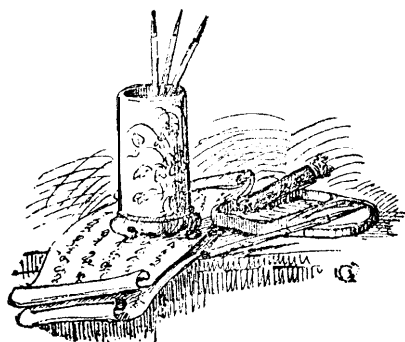




Planche I. — Le « livre aux feuillets de cuivre », avec son étui (Cliché Dègremont).



Planche II. — Le « livre aux feuillets de cuivre », (Cliché Dègremont).

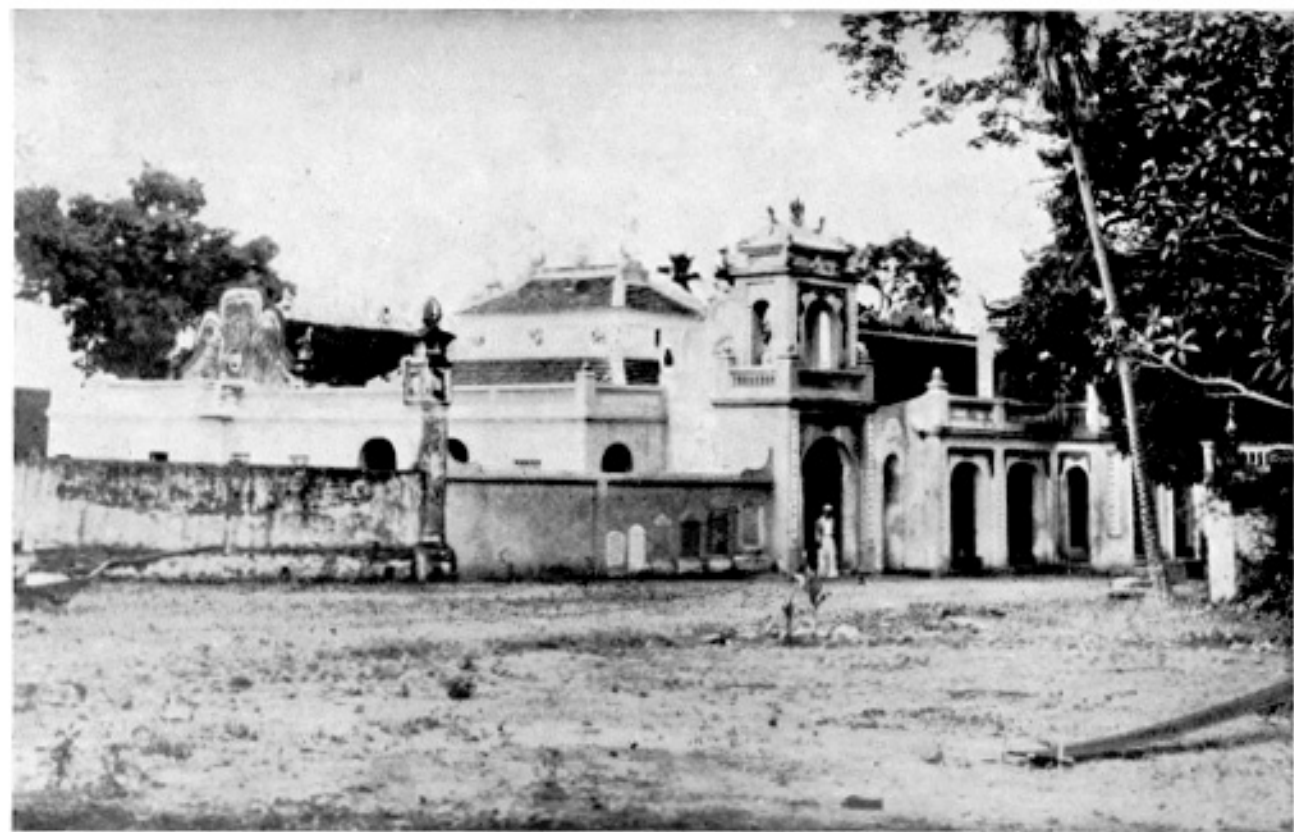


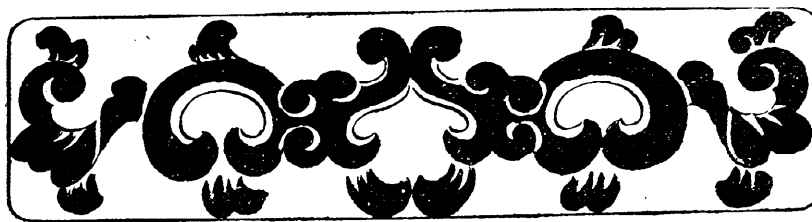
Planche III. — Le templeĐền -Sòng(Cliché Dègre mont).



Planche IV. — L'endroit où fut trouvé le « livre aux feuillets de cuivre »,
entre l'arbre de gauche et l'écran qui le précède. (Cliché Dègremont).



Planche V. — Phố-Cát, un coin du site.



LA PRISE DE THUAN-AN
PAR L'AMIRAL COURBET (AOÛT 1883).
RÉCIT D'UN ANNAMITE (1)

Recueilli par E. LE BRIS
Directeur des Ecoles à Tourane.

... Après avoir mangé, le vieux mendiant s'assit sur une des marches de mon chalet et raconta :

« Oui, Monsieur, je suis le plus âgé des hommes de ce village, et, comme vous le voyez, malgré mes 86 ans, je suis encore solide. Mais hélas, je n'ai plus personne qui m'aide à vieillir ; ma femme, mes enfants sont morts depuis longtemps, nul ne veut se charger de moi et j'en suis réduit à quémander ma nourriture pour ne pas mourir de faim. Et pourtant je ne suis pas le premier venu ; mon père, sergent à bord d'une jonque de guerre, fut tué par les pirates chinois dans les premières années du règne de S. M. Tự-Đức, et depuis ce temps, par ordre du roi, le village de Dương-Mông-Hạ me sert une pension de deux piastres par an, mais peut-on raisonnablement vivre avec deux piastres ?

(1) La note qui suit intéressera peut-être les Amis du Vieux Hué. J'essaie de mettre au point un bobard relatif à la prise de **Thuận-An** par l'Amiral COURBET et dont Jean FEUGA s'est emparé, dans son roman : *Les hommes du Navire perdu*. Un Annamite, héros du roman, aurait eu ses parents massacrés par les soldats, au cours des combats livrés dans le village même de **Thuận-An** (village de **Dương-Mông-Hạ**) (P. 233). La traduction que j'ai faite du récit de Ông-Trùm-Bo, suit de très près la vérité, et, à la rigueur, peut être donnée telle quelle. Il conviendrait d'ouvrir les archives annamites concernant la prise de **Thuận-An**, et de faire un travail complet sur cet intéressant point d'histoire. Car j'ai l'impression que le rapport officiel de l'Amiral COURBET, qui a servi à tous les historiens, est un peu arrangé pour que, à Paris, cela fasse bien. Il prétend que les Annamites ont eu 600 tués le 20 Août. Cela me semble bien exagéré, et je voudrais bien pouvoir le vérifier (Mars 1938).

Je suis comme un étranger dans mon village. Tous mes compagnons d'autrefois ont disparu, et seul, nuit et jour, je vis avec mes souvenirs.

Si je me rappelle l'arrivée des Français à **Thuận-An** ?

Comme si c'était d'hier, mon bon Monsieur, tellement cet événement bouleversa mon existence monotone de misérable pêcheur.

Nous savions depuis quelque temps que la Cour de Hué pensait à se défendre contre un agresseur possible, car partout, au fort du Sud (1) et au fort des Cocotiers en particulier, des centaines de coolies travaillaient ferme à consolider les remparts de terre. De gros canons étaient pointés sur la passe et bien téméraire l'ennemi qui aurait osé s'aventurer à portée de leur tir.

La lagune était sillonnée par des centaines de sampans portant familles de soldats, curieux, commerçants, cuisines ambulantes ; parfois aussi, de plus grandes embarcations se faisaient place à coup de trompe : étendards rouges et verts flottant au vent, un grand chef allait prendre son poste de combat.

Allions-nous avoir la guerre ? Au Tonkin, racontait-on, les Français avaient pris Hanoï, et ces diables noirs (2) étaient si terribles qu'il était inutile d'essayer de leur résister. De plus, notre bon roi **Tự-Đức** était mort le 16^e jour du 6^e mois, (3) et maintenant, à Hué, le Ministre **Tôn-Thất Thuyết** était tout puissant ; il n'avait pas peur des Français, disait-on, et saurait les vaincre, s'il le fallait.

Tout à coup, le matin du 14^e jour du 7^e mois de l'année *quí-vỵ* (4), trois bateaux gris surmontés d'une grosse fumée noire apparurent à l'horizon. C'étaient des vaisseaux de guerre français qui s'approchaient à grande vitesse. Cachés parmi les dunes, un peu anxieux de ce qui allait se passer, nous autres, les hommes du village, nous nous préparions à fuir avec nos familles, mais ce jour-là aucun coup de

(1) Pour une meilleure compréhension, je donne à ces forts leur appellation française. Voir dans BAVH, 1914, p. 224, la carte qui accompagne l'article du R. P. MORINEAU : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : forts et batteries*. Voir aussi BAVH, 1920, pp. 330, 332, 334, les cartes et plans qui accompagnent l'article de M. H. BOGAERT : *Thuận-An de 1883 à nos jours*.

(2) Pour mon vieux mendiant, tous les soldats français étaient des Arabes. Il n'y eut cependant ni Zouaves, ni Tirailleurs Algériens, à **Thuận-An**, du 19 Août au 21 Août 1883.

(3) 19 Juillet 1883.

(4) Le 16 Août 1883.

canon ne fut tiré. Deux des bateaux (1) s'arrêtèrent assez loin de la côte, tandis que le plus petit (2), allant et venant devant l'entrée de la lagune, s'approchait comme pour voir de près combien la passe était bien défendue. Vers les deux heures du soir, un mugissement partit du plus gros, et aussitôt, fumant encore plus que le matin, tous se dirigèrent vers le Sud pour y disparaître bien vite.

Nous étions sauvés : les Français, ayant vu qu'ils ne pourraient nous vaincre, étaient partis. Quelle joie dans le village, et comme ce soir-là la lagune, avec ses mille sampans éclairés, paraissait plus jolie !

Hélas ! deux jours après, dans l'après-midi, sept navires venant cette fois du Sud arrivèrent brusquement devant **Cũa-Thuận** et presque aussitôt commencèrent à tirer sur les forts (3). Immédiatement nos canonniers annamites déclanchèrent un feu d'enfer sur ces maudits bateaux, et de part et d'autre, jusqu'à la nuit, des milliers d'obus passèrent par dessus nos têtes, en hurlant à la mort, ainsi que le Grand Génie **Thiên-Lôi** (4) lui-même.

Dans le village nous étions terrifiés par ce tonnerre assourdissant ; les obus tombant sur les remparts de briques et de terre faisaient jaillir des colonnes de poussière et de fumée hautes comme le Cavalier du Roi à Hué,

Accroupis derrière les murs en terre de nos maisons, serrés les uns contre les autres, les femmes et les enfants pleurant ou criant sans cesse, nous attendions à chaque instant la mort inévitable.

Enfin la nuit mit fin au bombardement. Je courus aux renseignements et appris qu'une quinzaine de soldats avaient été tués au fort du Nord et que d'autres près de la passe avaient été blessés ou tués

(1) Le cuirassé *Bayard*, battant pavillon de l'Amiral COURBET, et le croiseur *Château-Renaud*.

(2) L'avisos *Lynx* qui, le 22 Août, devait remonter jusqu'à Hué (**Gia-Hội**) pour y conduire HARMAND, Commissaire Général civil de la République française au Tonkin. Le traité de paix fut signé à Hué le 25 Août.

(3) C'étaient les cuirassés *Bayard* et *Atalante*, le croiseur *Château-Renaud*, l'avisos le *Drac*, les deux canonnières *Lynx* et *Vipère*, et le transport l'*Annamite* apportant de Cochinchine 600 hommes d'Infanterie de Marine, 100 Tirailleurs annamites, une batterie d'Artillerie et 100 coolies.

(4) Génie de la foudre et du tonnerre.

par des éclats d'obus. Dans le village, heureusement, nous étions tous indemnes ; à vrai dire, les canons ennemis cherchaient plutôt à détruire les fortifications annamites, sans se soucier de nos pauvres maisons en torchis.

Vite nous fîmes nos préparatifs de fuite. Quelques villageois privilégiés entassaient à la hâte dans des sampans leurs meubles et leur vaisselle. Beaucoup d'autres cependant partaient à pied vers le Nord, peinant sous un « gánh », une charge d'homme portée en équilibre sur l'épaule, pour s'éloigner le plus vite possible de la bataille imminente.

Après avoir confié ma femme et mes deux enfants à un groupe de voisins qui devaient se rendre à Lịnh-Thủy, je pris mes dispositions pour demeurer le plus près possible du village, hors toutefois de la zone battue la veille par les obus français.

Les navires ancrés devant la passe avaient allumé des lampes énormes de plus de 15 mètres de large, (1) qui éclairaient la côte comme en plein jour ; leur lumière pouvait aller et venir tels des regards de dragons, et lorsque ces yeux immenses nous découvraient, nous nous jetions à terre en tremblant de peur.

Le lendemain fut assez calme ; quelques coups de canons seulement furent tirés de part et d'autre sans que les Français eussent fait mine de vouloir débarquer.

La nuit nous pûmes nous reposer un peu. Pas un coup de feu, pas un bruit, rien que ces yeux extraordinaires fouillant les moindres recoins et surveillant les allées et venues des sampans dans la lagune.

A l'aube suivante, c'est à dire le 18^e jour du 7^e mois, le feu des canons recommença plus terrible encore que l'avant-veille, et presque aussitôt un cri s'éleva parmi nous : « Ils arrivent ! » (2).

J'avais passé la nuit à une centaine de mètres du fort du Nord, à peu près à l'endroit où nous nous trouvons aujourd'hui, et pus voir toute la bataille sans courir presque aucun danger.

(1) Notre mendiant voulut bien admettre que peut-être ces projecteurs n'avaient pas 15 mètres de large, mais il éclata de rire, quand je lui affirmai qu'ils avaient au plus 0 m. 50 de diamètre.

(2) Il faut se rappeler que l'embouchure de la rivière de Hué s'ouvrait perpendiculairement à la côte, à 3 kilomètres environ de la passe actuelle. Le grand typhon de 1895 ferma l'une et ouvrit l'autre.

Là-bas, une quantité d'embarcations pleines de soldats habillés de jaune (1) ou de blanc (2) quittaient les navires pour venir vers la plage. La musique (3), les coups de canons, les coups de fusils, les roulements des tamtams dans tous les forts et les villages de l'arrière, les conques soufflées à pleins poumons, faisaient un vacarme à se croire en enfer.

Beaucoup d'obus tombaient comme de grosses pierres autour des canots, mais ceux-ci s'avançaient à force de rames, sans crainte aucune, et bientôt les premiers soldats sautèrent à l'eau pour courir plus vite s'abriter contre les premières dunes. Puis tous partirent par groupes, soit vers le fort du Nord, soit vers le village.

— N'y eut-il pas immédiatement lutte sur la plage entre les soldats annamites et les soldats français ? J'ai lu dans le rapport officiel de l'Amiral COURBET que les Annamites sortirent de leurs retranchements pour repousser les premiers soldats ayant débarqué et qu'un combat à l'arme blanche eut lieu sur la plage même.

— Ce n'est pas vrai ! Les Français se sont donnés le beau rôle, en laissant croire que la prise de Thuận-An fut difficile. En réalité, aussitôt que leurs soldats apparurent, les nôtres lâchèrent pied, sauf ceux qui se croyaient bien à l'abri à l'intérieur des forts. Si, comme vous le dites, il y avait eu lutte homme contre homme, les pertes des Français auraient été nombreuses, car nos « lính » étaient pour la plupart très habiles dans l'art de l'escrime ; or, il n'y eut aucun Français de tué (4).

Voici comment les choses se passèrent : Quand les soldats eurent débarqué, un formidable cri s'éleva du côté des Annamites : « Les Arabes ! les Arabes ! » et aussitôt les guerriers de Tồn-Thất **THUYÊT**, qui, depuis trois jours, prétendaient ne faire qu'une bouchée des Français, se mirent à fuir vers la lagune ou vers les forts, quelques-uns même jetant leurs fusils pour courir plus vite. Je vois encore un gros « **Phó-Quản** », nu-tête, hurlant de peur, ayant peine à suivre ses

(1) Les soldats de l'Infanterie et les Tirailleurs annamites.

(2) Les Fusiliers marins du *Bayard* et de l'*Atalante*.

(3) La Marseillaise fut jouée sur le *Bayard* à 5 h. 45, au départ des embarcations,

(4) Les souvenirs de Trùm Bo sont exacts ; du 18 au 21 Août, les pertes françaises se chiffrent par 6 blessés seulement. Par contre, les pertes des Annamites furent sévères : près de 600 tués et blessés.

hommes, tellement ceux-ci se dépêchaient. On m'a raconté par la suite que, pris de panique et ne trouvant pas de sampans pour traverser la lagune, ce gros « **Phó-Quán** » et ses soldats se jetèrent à l'eau et se noyèrent presque immédiatement.

Les soldats français tiraient sur les fuyards sans trop se presser, puis, le fusil à la main, rejoignaient les groupes les plus avancés.

Mes deux compagnons et moi-même, nous avions prudemment battu en retraite.

Du côté des forts, le feu continua encore une heure, mais des cris et des sonneries de clairons se firent bientôt entendre, annonçant que le fort du Nord venait d'être pris. En même temps les ennemis entrèrent dans le village sans rencontrer aucune résistance (1)

— J'ai lu quelque part que les soldats français tuèrent les hommes, les femmes et les enfants qui se trouvaient encore dans le village.

— Oh ! mon bon Monsieur, quel mensonge ! Il n'y avait plus personne, absolument personne. La veille au soir, vers minuit, nous étions venus rôder près de nos maisons ; tout le monde était parti après avoir fermé les portes, là où il y avait des portes, et seuls des soldats de corvée passaient en hâte portant des vivres ou des munitions.

D'ailleurs, quelques jours plus tard, quand on sut dans le pays que la guerre était finie, tous les habitants de **Dương-Mông-Hạ** rentrèrent chez eux ; personne ne manquait à l'appel, et notre joie fut grande de nous retrouver tous sains et saufs (2).

Mais je reprends mon récit. Les ennemis ayant pris le fort du Nord et le village vers les neuf heures du matin, le feu diminua d'intensité pour parfois même cesser complètement. Mes deux compagnons et moi nous étant rapprochés, nous vîmes tout à coup quatre soldats français assis derrière une tombe et mangeant tranquillement.

(1) Il était 9 heures du matin.

(2) Ceci se confirme par le fait que le village de **Dương-Mông-Hạ** ne célèbre pas l'anniversaire de la prise de **Thuận-An** ; par contre, de l'autre côté de la lagune, au gros village de **An-Truyện**, tous les ans, le 17^e jour du 7^e mois, a lieu une importante cérémonie en souvenir des morts du canton tués en 1884. Beaucoup de sampaniers et d'habitants des villages riverains furent tués par éclats d'obus. Cette cérémonie eut lieu en 1937, le 22 Août. Je crois utile d'attirer l'attention sur cette curieuse différence des deux calendriers : le 17^e jour du 7^e mois de l'année **quí-vý** correspond au 19 Août 1883 ; le 17^e jour du 7^e mois de l'année **đinh-sửu** correspond au 22 Août 1937.

Ils nous avaient aperçus aussi, mais ne firent aucun geste pour prendre leurs fusils. Au contraire, voyant que nous étions nus et sans arme aucune, ils nous firent de grands signes comme pour nous appeler, mais ces grands diables barbus qui criaient « chu chu » (1), nous faisaient réellement très peur et nous prîmes la fuite sans plus tarder.

Dans l'après-midi, deux navires ennemis (2) passèrent la barre et la canonnade recommença jusqu'au soir. Puis peu à peu les forts se turent, et à leur tour les Français cessèrent de bombarder les positions annamites. Je me décidai à partir vers le Nord et étais déjà en route pour **Lĩnh-Thủy**, lorsqu'une terrifiante explosion se fit entendre de l'autre côté de la lagune, en même temps qu'une immense gerbe de feu rouge s'élevait dans la nuit : c'était le fort des Cocotiers qui sautait.

J'étais réellement fatigué par tant d'émotions, mais néanmoins je pressais le pas pour m'éloigner au plus vite de ces scènes de mort. Au matin je retrouvai ma femme et mes deux enfants, avec quel bonheur, vous pouvez l'imaginer ; du village de **Lĩnh-Thủy** on avait très bien entendu le roulement des coups de canons et tous étaient persuadés que j'avais trouvé la mort en voulant être trop curieux.

Pendant toute la journée qui suivit, le silence le plus complet régna du côté du Sud ; aussi, après avoir longtemps délibéré, nous décidâmes de regagner **Đương-Mông-Hạ**, ce que nous fîmes le lendemain. Le cœur nous battait un peu en approchant des premières maisons, mais des tirailleurs annamites, des Cochinchinois sans doute, nous avant aperçus, nous crièrent que tout était fini et que nous pouvions tranquillement rentrer dans nos maisons.

Nous autres, les hommes, nous fîmes tous groupés et, sous la conduite de quelques Français, nous dûmes aller ramasser les morts pour les enterrer. Quelle corvée pénible ! Nous creusions le sable et pêle-mêle nous mettions quinze à vingt corps dans une même tombe pour les recouvrir de chaux et de terre. De temps à autre on nous donnait des sortes de gâteaux durs percés de petits trous (3), du vin

(1) Prononcer « tiou tiou ». Dans le langage militaire de la conquête, « chu chu » signifiait riz cuit. Les soldats français voulaient donc dire : « N'ayez pas peur, venez ici, nous vous donnerons à manger ! ».

(2) Le *Lynx* et la *Vipère* s'embossèrent dans la passe pour canonner presque à bout portant le fort du Sud.

(3) Des biscuits de l'Intendance,

et de l'alcool, et cela en telle quantité que bientôt Français et Annamites nous fûmes tous ivres. Quelle ne fut pas la stupéfaction de ma femme lorsqu'elle me vit le soir rentrer à la maison, titubant et me tenant à peine debout !

— Avez-vous entendu dire que des villageois furent maltraités par les soldats français ?

— Non, jamais ! ces Arabes avaient l'air terrible, mais ils riaient tout le temps, et au bout de quelques jours ils ne nous faisaient même plus peur. Il y avait d'ailleurs beaucoup d'Annamites parmi ces soldats, et avec eux nous nous entendîmes tout de suite très bien (1).

Nous fûmes dans l'obligation de travailler, certes, mais nous étions payés et nous avions ainsi de quoi manger, ce qui est l'essentiel, n'est-il pas vrai ? D'ailleurs, au bout de quelques jours nous repartîmes à la pêche et pendant plusieurs années les soldats français furent nos meilleurs clients. Ils étaient très nombreux, plusieurs milliers sans doute, si bien que notre village s'enrichit très vite ; malheureusement au bout de trois à quatre ans, ils partirent tous pour Hué, laissant *Đương-Mông-Hạ* retomber dans le calme de tous les petits villages annamites, où les vieux mendiants comme moi trouvent cependant toujours quelques bols de riz pour les empêcher de mourir de faim.

Vous raconterez mon histoire, me dites-vous ? Faites-le sans crainte de citer mon nom ; tout le monde connaît ici Ông Trùm Bo (2), et personne n'osera mettre en doute ce que je vous ai dit.

Respectueusement grand mandarin, je vous prie de m'autoriser à m'en retourner chez moi ; je vous remercie dix mille fois de votre générosité.



(1) Il y avait 100 tirailleurs et 100 cooliers, la plupart du **Quảng-Nam**.

(2) Ông Trùm Bo, veut dire Monsieur Bo, ancien chef de la corporation des pêcheurs et jonquiers.



LES “ÔNG PHỔNG” A TRAVERS LES SIÈCLES

par Y. LAUBIE

Des Missions Étrangères de Paris

Le titre qui vient de tomber sous les yeux du lecteur va sans doute paraître bien prétentieux : cet article va-t-il donc donner une solution définitive à un curieux problème de statuaire annamite ?

Non certes : trop de documents manquent encore à l'appel de l'historien de l'art.

Mais le moment semble spécialement opportun pour « faire le point », et, en résumant ici tout ce qui est déjà connu, en y ajoutant la modeste contribution de recherches personnelles, il est utile de montrer la complexité de cette question des « Ông Phổong » ou « Orants chams ».

Pourquoi cependant ces mots : « à travers les siècles ? » Au sujet d'une statuette de Thanh-Hóa de la collection Pouyanne, M. Victor GOLOUBEV nous dit : « Une autre petite sculpture en pierre paraît dater du XI^e ou XII^e siècle ; elle représente un génie agenouillé au ventre ballonnant, sujet familier aux imagiers de l'Annam médiéval, mais dont il reste à établir la signification iconographique et à fixer les origines » (1).

L'Annam médiéval restera sans doute l'époque de plein épanouissement de ce type statuaire si curieux, à la fois hiératique et caricatural, mais c'est dans la nuit des temps que se perd son origine, et à travers bien des siècles on ne peut guère douter que varia plusieurs fois sa signification iconographique. L'Asie d'il y a quatre mille ans a eu des statues ou statuettes d'esclaves agenouillés, mais il n'étaient point encore ventrus et joufflus; les statues funéraires **Môi**, telles celles que ramena

(1) Voir figure 4, Planche VI.

en France la Mission RIVET, sont encore aujourd'hui de ce type (1). Il y a près de 2.000 ans, à la nécropole de **Lạch-Trương**, en **Thanh-Hóa**, on trouve déjà le type du **Ông Phỗng** qu'adopteront les Annamites, comme va le montrer une longue citation de M. O. JANSÉ. Encore tout récemment, et cette fois à **Yên-Báy**, où ne vinrent jamais les Chams, un visiteur curieux pouvait voir un **Ông Phỗng** transformé en... enseigne d'horloger, tenant en main un vase avec pancarte de trois caractères chinois au lieu de fleurs ou de baguettes d'encens, et c'est une statue faite au XX^e siècle près de Hanoi, sans signification bien précise, tant que la cavité ménagée dans le bois laqué ne renferme que du papier odoriférant.

Y a-t-il des **Ông Phỗng** chams ? Pour répondre exactement à la question il faut d'abord s'entendre sur le mot. Doit-on exiger à la fois la position accroupie, la boursofflure des joues et du ventre, le geste rituel des bras ? Si oui, sauf peut-être une statue dont je n'ai point la reproduction (2), il n'y a pas de **Ông Phỗng** dans la statuaire cham.

Mais il ne faut point, semble-t-il, exiger à la fois ces trois données qui donnent le type complet du **Ông Phỗng**. En effet, à **Đình-Bảng**, province de **Bắc-Ninh** au Tonkin, les « gardiens **Mọi** » sont debouts ; à **Thượng-Phiêu**, province de **Sơn-Tây**, la boursofflure est si atténuée que le type n'est plus caricatural mais prend des allures de Bouddha. Si toutefois on insiste trop sur le geste rituel, soit adoratif soit servile, des bras, les statuettes antiques de Sumer et de Chine, les statuettes funéraires de Kontoum rentreront dans la notion de **Ông Phỗng**, ce qui semble exagéré. De même la seule obésité ne permet point d'y joindre par exemple le fameux Civa cham de **Giam-Biểu** (3).

On voit par là toute la difficulté qu'il y a à bien délimiter le sujet. En pratique cependant, rien de bien grave, puisqu'on peut parler et du type normal annamite, et des types d'autres provenances qui s'en rapprochent : c'est ce qui sera fait ici, après avoir cependant bien noté le caractère spécifiquement annamite de ces statues, dès qu'elles ont quelque chose de caricatural joint à autre chose de rituel et de hiératique. Et, même ainsi limité, avec le **Thanh-Hóa** médiéval pour centre, on va, dans le temps, de la protohistoire annamite jusqu'à nos jours, dans l'espace, de l'Annam jusqu'au Sud de la Chine.

(1) Voir Planche VII.

(2) Cf. O. JANSÉ dans *The Illustrated London News*, 25-12- 1937, p. 1142, fig. 2.

(3) Voir B. A. V. H., 1919, Pl. LV, p. 386 ; Pl. LVI, LVII, p. 388.

Les personnages agenouillés n'abondent pas dans l'art chinois. Dans son livre si connu : *L'art chinois classique*, Pl. 47 et p. 223, M. H. D'ARDENNE DE TIZAC présente un « vase décoré de personnages en relief, bronze, Chine, époque Han? », de la collection CHUAHEN-TSO, en Chine :

« Sur le vase on a modelé distinctement un homme et une femme accroupis se faisant face ; les personnages n'ont aucun rôle décoratif : ce sont deux statuettes posées là, dans une intention peu définie, peut-être parce qu'il s'agissait d'un vase ou coffret de mariage ; cette pièce, fruste en elle-même, reste unique, jusqu'ici, parmi les bronzes archaïques chinois. »

Mais il semble que depuis quelques années les statuettes de ce genre soient devenues assez abondantes. Ainsi M. S. ELISSÉEFF, en nous parlant des « différentes manières de s'asseoir », à l'occasion de « quelques heures à l'exposition des bronzes chinois », nous dit entre autres choses, sur une petite pièce : « L'aspect du personnage, sa coiffure, la position de ses bras et des mains qui touchent la terre, donnent l'impression qu'il s'agit d'un esclave ou d'un personnage de rang inférieur. (1) »

La Figure 2 de la Planche VI donne une idée d'un bronze chinois de cette catégorie (2). On a placé à côté, Fig. I, une pièce sumérienne assez curieuse (3).

La Planche VII représente un orant Mōi. Les pièces birmanes et cambodgiennes semblent douteuses.

Les orants remontant à plus d'un millier d'années sont surtout des bronzes. La plus grande partie des Ông Phông annamites sont des bois laqués, du moins dès qu'ils furent employés dans les temples funéraires, avant de devenir même... enseignes de magasin. On trouve cependant un Ông Phông en ivoire sculpté, d'une vingtaine de centimètres de haut, à la pagode des Lê à Thanh-Hóa, qui a toutes les caractéristiques des annamites : ventre proéminent, pagne long, pièce d'étoffe descendant des épaules, coiffure spéciale (Fig. 3, Planche VI).

(1) *Revue des Arts Asiatiques*, VIII, Pl. LXX (à examiner en entier au point de vue Ông Phông), p. 229-242, spécialement p. 239. Cf. aussi : *The Illustrated London News* de 30 Novembre 1935, p. 992-3 ; 13-7-35, p. 52 ; 28-12-35, P. 395 ; 7-3-36 et surtout 25-12-37.

(2) *The Illustrated London News*, 28 Octobre 1933, p. 700, par Mgr. WHITE (cité par M. O. JANSÉ) : « an ancient chinese man-servant and his costume ; a bronze figure, kneeling, with feet crossed behind, and holding out a tubular object. »

(3) *The Illustrated London News*, 19-5-1934, p. 774-5, Dr. Henry FRANKFORT, Directeur de l'expédition de l'Irak, de l'Institut Oriental de Chicago : « A nude figure of a semidivine mystical personage, finely modelled in golden alabaster, front view. »



Mais les Ông **Phổng** annamites furent, semble-t-il, d'abord en pierre : ils ornaient alors les tombeaux. La Fig. 4 (Planche VI), donne une idée de la statuette de la Collection Pouyanne dont il a déjà été dit un mot (1). Les Planches IX et X montrent la longue persistance des Ông **Phổng** en pierre dans l'art du Tonkin et du Nord-Annam. Les pierres de Nội-Đuệ, Bắc-Ninh (Planche X) sont bien conservées : la tête est assez expressive, on trouve double chignon, collerette, pagne long, bande d'étoffe, comme dans le type classique en bois laqué si souvent reproduit de la pagode des Lê à Thanh-Hoá (2).

La Planche XI toujours du Service photographique de l'École Française d'Extrême-Orient, est un bois laqué s'en rapprochant beaucoup au point de vue figure et attitude, mais on ne distingue plus collerette et bande d'étoffe, et le pagne est plus court.

Mais jadis les tombeaux étaient souterrains : la Planche VIII donne sans doute le chef d'œuvre du genre : c'est un bronze conservé à Binh-Lâm, Thanh-Hoá. Cette statuette de 0^m33 est-elle chinoise ? annamite ? Sans doute comme le furent Đại-La-Thành et la tour de Bình-Sơn. En tout cas, elle fait la jonction entre les pièces dont il vient d'être parlé et le lampadaire antique découvert par M. O. JANSÉ.

Dans sa savante étude sur la nécropole de Lạch-Trương (Thanh-Hoá) (3), M. O. JANSÉ étudie longuement « un lampadaire de 33 centimètres de haut », une des plus belles pièces que donnèrent les fouilles.

Le savant archéologue nous dit :

« ... le lampadaire figure un personnage agenouillé, présentant sur ses deux mains un plateau.

« Le personnage porte un couvre-chef qui est orné de doubles spirales en relief linéaire. Au sommet, il y a une protubérance quasi-quadrangulaire et dont la partie supérieure, brisée, fait défaut. Au-dessus des tempes, un bouton (en guise de perle ?) et sur le front, un « nœud ». Les yeux sont lenticulaires, non bridés. Les arcades sourcillières sont fortement accusées. Le nez est triangulaire avec arête nasale concave. La bouche est fermée. La lèvre inférieure est très épaisse. Des commissures des lèvres sort des deux côtés un bourrelet terminé en pointe

(1) *Revue des Arts Asiatiques*, VII, Pl. XXXVI, dans V. GOLOUBEV : *La province de Thanh-Hoá et sa céramique*, p. 112-16.

(2) Voir B. A. V. H., 1921, Planche LXXI, et figure 18, page 132 ; - 1934, Planche XXXIV, p. 98,

(3) *Revue des Arts Asiatiques*, tome IX, N° 3, Sept. 1935 : O. JANSÉ : *Rapport préliminaire d'une mission archéologique en Indochine*, p. 144-154, Pl. LVII. La nécropole de Lạch-Trương (Thanh-Hoá), p. 151-2.

et dont on ne peut dire au juste si c'est une moustache. Au menton, un bourrelet de barbe divisé au milieu. Les oreilles, qui ont la forme d'un C, portent chacune un anneau circulaire. Au-dessus du cou, une collette. Sur chacun des bras, un bracelet. La taille est relativement mince par rapport au ventre piriforme et quelque peu obèse. Autour du ventre, une ceinture ornée de motifs décoratifs évoquant l'idée de marguerites. Par devant, des deux côtés, descendent de la ceinture deux rubans. Par derrière, au milieu, descend entre les jambes un « pagne », un slip, diraient nos contemporains, orné des mêmes motifs que la ceinture. Entre les jambes, un tablier uni. Au dos et sur la partie supérieure des bras, un petit personnage qui tient entre ses mains un cylindre dans lequel est fixée une tige dressée, en forme de S. A peu près au milieu de chacune de ces trois tiges est accroupi un personnage en position d'orant. Sur chaque genou et sur les hanches se trouve un petit personnage. Ceux qui sont accroupies sur la jambe droite semblent être des joueurs de flûte, les deux autres des orants. A l'extrémité de chacune de ces trois tiges est fixée, comme nous venons de le dire, une lampe.

« Il existe dans la collection DAVID-WEILL un bronze reproduisant un personnage agenouillé qui présente certaines affinités avec celui que nous venons de décrire. D'autre part, Mgr. WHITE a publié quelques figurines trouvées à Lo-Yang, reproduisant des personnages agenouillés. Mais celles-ci présentent moins d'affinités avec les personnages de Lạch-Trường.

« Notre lampadaire est vraisemblablement d'origine chinoise, mais le personnage n'est pas chinois. Il est possible qu'il reproduise un domestique ou un prisonnier, mais de quel pays? La question reste encore ouverte. Nous espérons y revenir ultérieurement. »

Cette longue citation fera regretter au lecteur de n'avoir pas sous les yeux les belles reproductions que donne du lampadaire la *Revue des Arts Asiatiques*. Elle suffira, je crois, avec tout ce qui va suivre, à prouver qu'il s'agit bien là du plus ancien ÔngPhông actuellement connu, à savoir d'un personnage agenouillé à ventre bombé et trouvé sur terre annamite. Espérons que le savant archéologue traitera lui-même ce sujet, puisqu'il a tiré trois clichés de ÔngPhông au tombeau dit de l'Eunuque, près de la pagode de Lim, au Tonkin, et à 7 km. de Thanh-Hoá, route de Lang-Kim. (1)

(1) Cf. les Fig. 2 (de Đông-Dương, Quảng-Nam), 3 (pagode de Yên-Hoạch, Thanh-Hoá) et 26-29 (Đông-Sơn), d'un article du savant archéologue dans *The Illustrated London News*, 25-12-1937, p. 1.142, que nous n'avons connu qu'après la rédaction de ce travail.

Dans son beau livre : *Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa* (B. A. V. H., Janvier 1934, p. 71, Planches XXX et XXXI), M. J-Y. CLAEYS nous dit : « A Đai-La, dans l'énorme quantité d'objets que les terrassements pour l'agrandissement de Hanoi ont mis au jour dans les environs du Champ de Courses, on remarque principalement des fragments de terre cuite décorée. Par l'homogénéité du style et par la finesse de leur exécution, ces pièces ont donné un nom à une sorte de type céramique architectural appelé « art de Đai-La. »

Comme le montrent les planches jointes au texte, bien des restes d'objets n'ayant pas forcément un rôle architectural, en raison de leur faible dimension, appartiennent aussi à cet art, qui est sans doute l'école tonkinoise de l'art chinois des Sôg. Depuis 1934, de nouvelles pièces d'un grand intérêt sont venues enrichir le Musée Finot de Hanoi, toujours provenant des environs. Parmi ces dernières deux nous donnent un type particulier de Ông Phông.

La Planche XII, représente (à gauche), un personnage agenouillé dont malheureusement la tête manque. Mais c'est incontestablement un « orant cham » qui est représenté par cette faïence recouverte d'un émail brun. C'est un vase en forme de bol, presque un coquillage, que porte le personnage nettement ventru et dont l'attitude des jambes (la droite ployée, l'autre un genou en terre) indique bien l'art plein de naturel de l'époque. La Planche XII nous donne (à droite), une faïence voisine dont la tête, quoique abîmée, permet de reconnaître très nettement notre type statuaire. Ici encore, la position différente des jambes distingue bien ce Ông Phông, qu'on peut dater du 9^e au 13^e siècle comme le précédent, de toute la production antérieure ou postérieure, qui n'a pas encore, ou bien n'a déjà plus, ce naturel, cette liberté d'allure dans les attitudes caractéristiques de l'art de Đai-La.

L'orant cham le plus souvent reproduit par l'image est certes un des grands de la pagode funéraire des Lê, à Thanh-Hoá. La dernière fois que le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* le montra à ses lecteurs, ce fut dans le beau numéro du début de 1934 : *Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa*, par M. Jean Yves CLAEYS. En expliquant la Planche XXXIV de son ouvrage, l'auteur expose ainsi le problème anthropologique que suscitent les Ông Phông (p. 80) :

« De nombreux édifices culturels sont dédiés au roi conquérant. On y remarque souvent deux personnages en prière, vêtus d'un simple pagne et coiffés d'un ou deux chignons ronds. Ces personnages sont placés à droite et à gauche de la natte étalée devant la statue du roi.

La tradition veut que ces orants soient des Chams. Ainsi s'est conservé jusqu'à nous le souvenir précis du peuple réduit à la vassalité. A ce propos, on peut noter une particularité assez curieuse. On sait que les artistes annamites ont pour coutume de colorier leurs statues au « naturel ». Or, les orants chams sont tantôt des personnages à la peau rose, tantôt des nègres. Ceci ne peut qu'augmenter l'incertitude des savants quant à la nature exacte de la race chame. Les statues représentent-elles des Indonésiens de type clair ou des Mélanésiens négroïdes ? L'œuvre de l'artiste semble indiquer une juxtaposition des deux sources ethniques, mais comme les sculptures sont anciennes et ont été remaniées, elles ne présentent en fait que la tradition qui, plus que l'art, est sujette aux caprices des interprétations locales. »

On ne saurait être plus juste ou plus prudent.

Déjà auparavant, les Amis du Vieux Hué connaissaient les Ông Phỗng par l'article de M. BOUGIER (B.A.V.H., 1921, pages 131-146, spécialement p. 132 et Pl. LXXI). Un des dessins de ce numéro a été reproduit à la page 40 du livre que M. J.-L. FONTANA fit paraître en Novembre 1925 à l'occasion d'une exposition : *L'Annam : ses provinces, ses ressources*. Au sujet des orants chams de Thanh-Hoá, M. BOUGIER nous disait déjà : « Il y a dans le même bâtiment deux statues en bois représentant deux prisonniers chams que Lê-Thánh-Tôn prit lors de son expédition au Ciampa. Le souverain ne voulut pas faire mettre à mort ces deux captifs, dont la sueur exhalait une odeur agréable. Il les admit au nombre de ses serviteurs, et, après leur mort, on leur éleva des statues dans la pagode, pour qu'ils servissent Lê-Thánh-Tôn après sa mort comme ils l'avaient servi de leur vivant. Ces statues sont appelées Ông Phỗng, « Messieurs les Gros, les boursouflés », à cause de leur taille gigantesque et de leur embonpoint. »

Mais l'étude la plus considérable qui ait été faite sur les Ông Phỗng, c'est sans conteste possible celle de M. H. LE BRETON, dans B. A. V. H. d'Avril 1935, pp. 219 à 224. Sans doute, l'auteur s'occupe avant tout de trois groupes de statues de « L'An -Tĩnh », mais le problème général en est fort bien posé. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce travail encore récent, en notant que M. LE BRETON, l'année suivante (B. A. V. H., 1936, p. 253, Planche CVII, et frontispice du tome 2), nous donne un Ông Phỗng datant du début des Lê (temple de Búi-Cầm-Hổ, village de Độ-Liêu, *huyện* de Cần-Lộc), fort beau dans son genre : nez en pomme de terre, pagne long, collerette, enflure du ventre sans cambrure du dos bien prononcée. Dans le temple de Lê-Khôi à

Triệu-Khầu, le pagne est plus court et il n'y a point l'antique collerette : c'est la boursouflure des joues qui donne la note caricaturale. Dans le temple de **Mai-Hắc-Đê**, village de Xà-Nam, le pagne est long, les traits plus heurtés et l'étude de la photographie n'indique pas non plus de collerette. Il en est de même des statues plus petites et sans doute plus anciennes du temple de **Độc-Lôi**, village de **Hữu-Biệt** : pagne long et figure un peu poupine.

Le lecteur complètera lui-même ce qu'on peut ajouter à la précieuse étude de M. LE BRETON : en considérant l'ensemble des orants de l'Annam et du Tonkin, on a des pièces en bronze, pierre, ivoire, et surtout bois laqué. Le lecteur, en lisant le Numéro 4 du *Đông-Thành Tạp-Chí*, p. 221-2, (15 Août 1932), trouvera en langue annamite une courte étude sur l'origine de l'expression annamite **Ông Phỗng** : les trois hypothèses de M. LE BRETON n'en restent, après lecture, que plus vraisemblables.

* * *

Des quatre photographies d'orants chams publiées semble-t-il ici pour la première fois, deux représentent des statues déjà signalées.

La Planche XIII, tirée par l'École Française d'Extrême-Orient, représente les deux statues montant la garde devant un autel, au temple funéraire des **Lý**, à **Đình-Bảng**, province de **Bắc-Ninh**. Ces statues sont signalées dans le Guide Madrolle, et M. LE BRETON (B. A. V. H., 1935, page 221-222) nous fait à leur sujet la remarque suivante : « C'est simplement à titre d'information que je signale le temple de ce village, ne serait-ce que pour montrer que l'histoire des **Ông Phỗng** pourrait être étendue jusqu'au Tonkin et est très ancienne. On trouve des **Ông Phỗng** ou orants chams en certains temples du **Thanh-Hóa** et même de la Chine.

« Le temple du village de **Đình-Bảng** fut édifié au XI^e siècle sous la dynastie des **Lý** postérieurs (1009-1224). On y célèbre un culte en l'honneur de **Lý-Hắc-Đê**, qui vainquit les Chams en l'année 1044, et ramena au Tonkin un grand nombre de prisonniers ».

Les bois laqués ici reproduits (Planche XIII) sont sans doute la réplique d'un très vieux modèle, mais combien de variantes, petites ou grandes, ont dû intervenir durant 700 à 900 ans, et cela à chaque fois qu'il fallut, à cause de la défectuosité de ce matériau qu'est le bois, faire de nouvelles statues ? Depuis quand, fait unique parmi les **Ông Phỗng** déjà étudiés, les statues de **Đình-Bảng** sont-elles des hommes debouts ? Nul ne peut le dire... De même, la ceinture est spéciale à **Đình-Bảng**, mais la coiffure se rapproche de celle des autres modèles. N'y

aurait-il pas là, en raison tant de la station debout que du geste des bras, une évolution de l'orant vers le type du gardien de pagode ?

Les derniers mots cités de M. LE BRETON m'amènent à faire une remarque anthropologique qui complétera les siennes au sujet des ressemblances entre Ông Phông et représentants actuels de la race chame.

On sait que la plupart des villages annamites ont une famille de véritables parias, celle du *mỗ*, crieur public et balayeur du marché. Chose digne de remarque, même l'adoption du Christianisme ne fait pas disparaître avant de nombreuses années, voire des siècles..., l'infériorité sociale du *mỗ*. Ainsi : petite révolution dans un village catholique, quand le fils du *mỗ*, très riche d'ailleurs, au lieu d'épouser une fille d'un *mỗ* voisin, prétend avec succès à la main d'une demoiselle de famille bourgeoise. Encore : tout un hameau se convertissant, y compris le *mỗ*, on fait venir pour remplir cet office... un *mỗ* non catholique du voisinage. Fait plus personnel : un groupe de jeunesse catholique sous ma direction a failli se disloquer parce que j'avais cru bon, au milieu d'autres non catholiques sympathisants, d'y admettre trois frères fils de *mỗ*, excellents ouvriers ou garçons à qui on ne pouvait rien reprocher... si ce n'est d'être d'une famille de crieur public. J'ai entendu faire la remarque que des traits caractéristiques anthropologiques communs faisaient se ressembler entre eux les *mỗ*. Ne serait-ce qu'une impression, ou le fait qu'ils se trouvent obligés, depuis sans doute fort longtemps, à se marier entre eux ? En tout cas, je crois utile de noter qu'on peut trouver personnellement une ressemblance entre certains *mỗ* d'une part, et la figure des statues de Đĩnh-Bảng ou de Thiên-Phúc de l'autre. Cette étude exigeant des notions spéciales d'anthropologie qui me manquent, et ayant aussi quelque chose d'odieux, je n'ai pas pu la mener plus loin : qu'un savant médecin reprenne le problème, en poussant la comparaison avec les ilots chams de l'Annam et les Chams actuels du Sud-Annam, la question en vaut je crois la peine (1)

La Planche XIV (à gauche), que j'ai fait faire, est celle de Thiên-Phúc. Le point de départ en est encore M. H. LE BRETON, au même endroit : « Au pied de cette montagne (Sài-Son, en Sơn-Tây) est une pagode, dite Thiên-Phúc, qui fut fondée par le Bonze Từ-Đạo-Hành, sous la dynastie des Lý postérieurs (1009-1224). Dans le compartiment de droite est un autel consacré à l'empereur Thăn-Tôn des Lý (1127-30). Devant cet autel sont placés, entre autres objets du culte, deux Ông Phông. »

(1) Les Khas du Haut-Tonkin et du Laos sont parents des Mòi : une de leur tribu porte le nom de « Xa à chignon. »

La photographie représente l'un des deux, apporté dehors en raison de l'obscurité des lieux. C'est le type classique, avec chignon, forte boursoufflure des joues et du ventre, collerette, bande d'étoffe, vêtement drapant tout le bas du corps. L'expression caricaturale est plus poussée que chez les hommes debout de **Đình-Bàng**, et cependant le hiératisme de la position rituelle en souffre moins. Même remarque que plus haut sur la grande difficulté de dater ces pièces en bois sculptées, surtout quand on est forcé de les étudier sur photographie, ou placées hors de leur milieu, ou à des dates éloignées les unes des autres. Des essais actuels de datation donneraient des solutions par trop subjectives pour être imprimées.

Les deux photographies suivantes, en voyant varier le type de l'orant quand on s'éloigne à la fois de l'Annam et des périodes des guerres entre Champa et pays annamite, font toutefois supposer qu'après tout M. LE BRETON n'a peut-être pas tort d'écrire au sujet des statues de **Hữu-Biệt**, **phủ** de **Hưng-Nguyên**, Vinh (dans B. A. V. H., 1935, p. 220) : « C'est dans ce monument que se trouvent les **Ông Phỗng** les plus anciens que je connaisse. Leur facture et leur état de conservation attestent leur antiquité, le XI^e siècle, probablement ».

En effet, à première vue, vouloir dater un bois si loin dans l'histoire, cela en Annam, où se trouvent tant de destructeurs, peut sembler une gageure. Rares sont en France les bois aussi vieux, et comme meubles on n'en compte guère remontant au roman : Bayeux, Aubazine, quelques pièces de musées encore, et c'est tout. Quant à la facture, la chose est vraisemblable : la pièce de **Hữu-Biệt** représentant le type du XI^e siècle, il serait le premier en date d'une assez longue série, celle du Moyen-Age annamite, dont parle M. Victor GOLOUBEV, et qui serait précédé de deux seules pièces nettement **Ông Phỗng** : le brûle-parfum de bronze de la pagode **Bình-Lâm** en **Thanh-Hóa** ; puis, plus haut encore dans le temps, le lampadaire étudié par M. O. JANSÉ. Plus avant, il n'y aurait que des orants non ventrus, perpétués encore de nos jours dans le Sud-Annam parmi les **Mọi**.

De cette période médiévale des **Lý** et des **Trần** (soit 1010 à 1414) passons aux **Lê**. M. LE BRETON nous a donné une belle photographie d'un **Ông Phỗng** du village de **Triệu-Khẩu**, et on possède plusieurs **Ông Phỗng** dans le temple commun de la dynastie des **Lê** en **Thanh-Hoá**, qui sont sans doute d'origine tonkinoise. Il y a des variantes, mais c'est bien encore le type classique de l'orant cham.

Arrivons à 1673 au plus tôt, probablement quelques temps après, La photographie que j'ai fait faire, Planche XIV (à droite), représente, je crois, un orant qui n'avait pas encore été signalé. Il se trouve (en double exemplaire comme de coutume), dans un petit temple de **Thường-Phiêu**, canton de **Tùng-Thiện**, province de **Son-Tây**. Le temple serait dédié à la mère de **Dương-Đức**, chiffre de règne du roi **Lê-Duy-Hội**, qui régna de 1673 à 1675 et qui aurait été originaire de la région. Laisant de côté les détails historiques, remarquons l'allure nettement bouddhique du personnage, qui indique la perte évidente de la tradition médiévale quand il s'agit de faire non pas une copie, mais une œuvre nouvelle en vue d'un culte nouveau.

Position d'adoration, mais avec à peine une légère enflure du ventre. Celle des joues n'est même plus appréciable vu de profil. La tradition du double chignon disparaît, et celle du vêtement inférieur : l'orant n'a plus que le pagne du pêcheur de poisson, mais laissant libre tout le ventre qui garde ainsi une légère proéminence. Laqué de teinte claire, les statues ont une allure d'adolescents que rend mal la photographie de profil, qui semble exagérer par contre leur tournure bouddhique indéniable. Il faut ajouter qu'on a enlevé un collier métallique de fort diamètre, sans doute dernier souvenir de l'ancienne collerette. Les mains sont destinées à tenir une baguette d'encens, mais elles semblent, étant ainsi seules, enseigner. Bref, on a un « presque nu » adipeux bouddhique bien plus qu'un orant cham.

Mais nous ne sommes pas encore à la fin de l'évolution des Ông Phỗng au Tonkin. Celui que représente la Planche XV est l'un des deux orants ornant à **Yên-Bá** une boutique d'horloger-médicastre.

Ce serait vers 1931 que M. **PHẠM-VĂN-TƯ** aurait acheté dans les environs de Hanoi ces deux Ông Phỗng contemporains, pour les installer dans sa boutique, 1 rue de la Gare.

Sans l'escabeau, ils ont environ 0^m60 et sont en bois laqué. Le linge irrégulier leur servant de ceinture et pagne est doré, les lèvres sont laquées rouge et les yeux semblent tout modernement... des yeux de verre. Pas de chignon. Le teint de l'un est blanc, l'autre est rose, et quelques différences existent dans leurs poses. Nous reproduisons celui tenant en main un simple vase à fleur. L'autre prêche fièrement la firme de la maison par les trois caractères d'une pancarte verticale : **Truong-Sinh-Đường**. Voilà certes une des plus originales enseignes du pays d'Annam, et qui montre bien l'évolution rapide des coutumes et des mœurs.

Derrière l'épaule, une petite cavité a été ménagée dans le bois, comme c'est souvent le cas pour les Bouddhas en bois des autels familiaux : on peut y loger un simple papier de couleur ou peut-être un diplôme de génie fournis par certaines pagodes renommées.

Les statues de **Thường-Phiêu** étaient du type bouddhique, ces dernières sont, peut-on dire, du type hilare. La pose rituelle persiste, mais la caricature n'est plus hiératique comme dans le type classique. Au lieu de l'homme fait du type classique, ou du grand adolescent adipeux du type bouddhique, on a plutôt l'enfant souriant qui n'est plus que l'aîné des enfants dodus si répandus dans l'imagerie populaire.

L'étude du « presque nu » dans la statuaire annamite serait un complément normal de celle des **Ông Phỗng**. On vient de noter les images populaires. Il y aurait à étudier de nombreuses statues bouddhiques, spécialement celles parfois si expressives de vieillard décharné.

Comme indication pour qui voudra plus tard approfondir cette question, on donne ici, comme en appendice, une photographie et un dessin, tous deux provenant des rues de **Yên-Báy**, presque à la limite Nord de l'expansion annamite. Ces deux documents concernent en effet un peu la question des **Ông Phỗng**, car ils marquent une tendance de confusion de ce type avec celui des enfants dodus.

La Planche XVII représente un bas-relief en ciment contemporain : devanture d'une salle de cinéma, au marché de la petite ville. Deux enfants avec ballon, ayant une attitude à laquelle les oblige leur nudité complète, c'est, sur ciment, l'équivalent des enfants dodus montant et descendant des arbres, ou s'amusant, si communs dans l'imagerie populaire chinoise et annamite : on sait que de telles gravures ont pour but d'égayer les futures mères en vue d'avoir de beaux enfants. Par contre, la Planche XVI, reproduisant un bois peint de 0^m70 de long sur 0^m40 de large, sculpté en bas relief sur les deux faces et formant enseigne (85 rue de **Yên-Lạc, Yên-Báy**) représente-t-il le type enfant dodu ou bien le type **Ông Phỗng** ? On peut en discuter. L'exécution assez fruste du travail, le fait que les intempéries ont déjà pas mal abîmé l'enseigne, ce sont autant de circonstances rendant douteuse la solution. La pêche (*quả đào*) que soutiennent les deux personnages donne en deux caractères chinois la raison sociale de la firme, tout comme la pancarte plantée dans le vase d'un des deux **Ông Phỗng** de **Yên-Báy**, servant eux aussi d'enseigne. Mais, ici, sur le bas-relief, tout vêtement manque, d'où sans doute l'attitude des jambes qui rappelle celle des faïences de **Đại-La**.

* * *

Si l'européenne coutume du blason s'implantait sous nos climats, nul doute que les rois Lê d'Annam n'eussent comme « supports » : « de deux sauvages ventrus et joufflus en adoration, tenant en main une baguette d'encens. » En outre, pour les Annamites, dans une forte proportion, les diverses statues des Ông **Phổng** perpétuent le souvenir de la victoire de leurs rois sur ceux du Champa, donc de leur extension raciale vers le Sud, bref toute la plus glorieuse période de l'histoire militaire d'Annam, puisqu'il s'agit de conquête et non de défense.

Mais l'historien de l'art voit dans ces statues un type peu connu en Occident, et même sans doute dans le monde entier : le mélange du comique et du rituel, une caricature devenant hiératique, ou plutôt une pose d'esclave sans souffrance, volontaire, mais encore forcé à adorer, adorant de bon gré quand même, assez naïvement, mais convenablement. Il ne porte pas à rire, car il s'agit d'un rite, mais il représente un étranger, d'où trace exagéré d'un ridicule ethnique : enflure des joues et du ventre. Il y a là une esthétique spéciale, extrêmement malaisée à exprimer dans des mots, quelque chose comme l'analogue annamite de l'humour anglais ou de l'esprit français, mais dans cet ordre de la statuaire, où, d'habitude, l'artiste annamite ne brille guère par sa puissance d'expression ou son habileté d'exécution.

Mais les artisans-artistes qui firent, ou copièrent en les modifiant sans cesse, les divers Ông **Phổng** dont on a pu trouver ici la reproduction, ou au moins faire mention, ont vraiment fait œuvre d'art, et cela dans un ordre qui n'est pas le sublime des antiques, ni le gentil un peu mièvre de Tanagra, ni rien qui soit semblable aux productions plus comparables des pays indiens, khmers, chams, javanais ou chinois : il y a là une production spécifiquement annamite, rendant à la fois le ridicule dont est affublé l'étranger esclave et le ritualisme plein de respect qu'exige l'acte qu'il fait, que commande impérieusement la fonction qu'il remplit. Et ainsi, malgré la présence de statuette d'esclaves adoreurs en dehors de l'histoire et du territoire annamites, tous les Ông **Phổng** d'Annam et du Tonkin sont bien de la même famille, étant peut-être ainsi le seul modèle spécifiquement annamite de la statuaire, il est normal qu'ils servent plus tard à classer par époques et écoles locales les productions de la sculpture du pays.

Il serait désirable d'en voir une exposition la plus complète possible : la chose est relativement facile, puisqu'ils vont par paire : l'un des deux va à l'exposition tandis que l'autre continue sa garde devant le temple.

En Europe, très souvent l'histoire de l'art gagne beaucoup à ces réunions en un même lieu de divers chefs d'œuvres : faudra-t-il attendre 1971, au cinquième centenaire de la grande victoire de l'Annam sur le Champa, pour voir réaliser cette idée ? En tout cas, si elle l'est heureusement un jour, nul doute qu'il soit ensuite plus facile d'étudier tout ce qui mérite intérêt dans la statuaire annamite. Mais le critique d'art et l'archéologue qui voudra faire connaître explicitement toute l'esthétique des Ông Phông devra pour cela, avant tout autre chose, bien comprendre - autant que faire se peut - la mentalité du peuple annamite, telle que spontanément elle note le ridicule de l'étranger, et cela sans qu'il y ait foncièrement mépris de sa part, tout en gardant cependant, s'il est poli (ce qui est encore de nos jours la majorité parmi le peuple et l'unanimité dans la classe cultivée), la juste notion de l'acte que fait cet étranger. A mon avis, toute l'esthétique du Ông Phông provient du fait primordial suivant : jamais un prisonnier de guerre, un esclave, un étranger, n'accomplira aussi bien les rites qu'un enfant du pays. Il doit cependant les accomplir, et de bon gré, et l'on doit le représenter les accomplissant correctement, car la statue est rituelle. Comment rester dans la vérité, si ce n'est en exagérant les différences ethniques tout en sauvegardant l'expression normale du geste prescrit ? Gageure ! Eh bien ! cette gageure a été tenue, et il y a là des chefs-d'œuvre d'un genre tout spécial, mais peut-être unique au monde, et qui, même en pays annamite, ne se trouve guère ailleurs qu'au théâtre. Les Ông Phông méritaient bien cette étude.

TABLE DES ILLUSTRATIONS (1)

Personnage d'art sumérien, dessin d'après Photo dans l'article du D'Henry FRANKFORT (*The Illustrated London News*, 19-5-1934 (Ci-dessous, Planche VI, N° 1).

Personnage d'art chinois ancien, dessin d'après Photo, dans l'article Mgr. WHITE (*The illustrated London News*, 18-10-33) (Ci-dessous, Planche VI, N° 2).

Ivoire annamite, vers XV^e siècle peut-être, actuellement au temple des Lê en **Thanh-Hoá**, 0m21 de haut. Dessin d'après Photo de l'E. F. E. O. Type classique du Ông Phông dans l'art annamite (Ci-dessous, Planche VI N° 3).

Dessin d'après Photo, dans l'article de M.V. GOLOUBEV (*Revue des Arts Asiatiques*, VI, Pl. XXXVI). Pierre, **Thanh-Hoá**, XI^e à XII^e siècle. Etant donné la facture défectueuse de la sculpture annamite sur pierre, il est difficile d'affirmer pour les pièces de ce genre l'existence d'un type spécial (Ci-dessous, Planche VI, N° 4).

(1) Nous donnons ici et les Planches qui accompagnent cet article et les Planches que l'on pourra voir dans les autres volumes du B. A. V. H,

Dessin d'après Photo, dans un article de Marcelle BOUTEILLER, publié dans *La Nature*. Bois **Mọi** contemporain (Ci-dessous, Planche VII),

Dessin de Monsieur **Vũ-Vân-Minh**, peintre à **Yên-Báy**. Enseigne (0^m70 sur 0^m40), sur les deux faces, le même bas-relief peint sur bois. Document montrant le passage du type **Ông Phổng** au type enfant dodu (Ci-dessous, Planche XVI.)

(Cliché E. F. E. O. N° 1.708) Bronze, sans doute début époque médiévale sino-annamite. Pagode de **Bình-Lâm**, en **Thanh-Hoá**. 0^m33. Type se rattachant d'une part au lampadaire de **Lách-Trung** (cf. : O. JANSÉ : *Revue des Arts Asiatiques*, IX, 151-2, Pl. L à LVI, du I^{er} siècle, d'autre part au type classique postérieur). Voir à son sujet les modèles non reproduits ici, dans O. JANSÉ : *op. cit.*, et *The Illustrated London News* du 25/12/1937 (Ci-dessous, Planche VIII).

(Cliché E. F. E. O. N° 6.157) Pierre devant tombeau, **Trạch-Lâm**, en **Thanh-Hoá**. Très mutilé. Même remarque que pour Planche VI, N° 3 (Ci-dessous, Planche IX).

(Cliché E. F. E. O. N° 1.376) Pierre devant tombeau, **Nội-Duệ**, en **Bắc-Ninh**, Tonkin Type à front très fuyant (Ci-dessous, Planche X).

(Cliché E. F. E. O. N° 1.677) Bois laqué, sans doute XV^e siècle. Temple des Lê en **Thanh-Hóa**. Type à front fuyant. 0^m25 (Ci-dessous, Planche XI).

(Cliché E. F. E. O.) Faïence émail brun. **Đại-La**, IX^e à XIII^e siècle. Type d'art non guindé de l'époque de **Đại-La** (école tonkinoise de l'art chinois des Sông), Environ 0^m20 (Ci-dessous, Planche XII, à gauche).

(Cliché E. F. E. O.) Exactement même remarque que pour la Photo ci-dessus (Ci-dessous, Planche XII, à droite).

(Cliché E. F. E. O. Pl. XXXIV du B. A. V. H., 1934). Bois sculpté laqué. Vers XIII^e siècle, actuellement temple des Lê en **Thanh-Hóa**. C'est le type classique si souvent reproduit.

(Cliché H. Le BRETON. B. A. V. H., 1935, Pl. LIV, p. 220). Bois laqué, environ 0^m50. **Hữu-Biệt**; *phả Hưng-Nguyên*, **Tĩnh-An**. XI^e siècle (?). Type ancien à figure poupine.

(Cliché H. Le BRETON. B. A. V. H., 1935, Pl. LV) Bois laqué. XIII^e siècle (?). Plus d'un mètre, **Xa-Nam**, *huyện Nàm-Đàn*, Type à traits durs, très caricatural.

(Cliché H. Le BRETON. B. A. V. H., 1935 Pl. LVI). Bois laqué, teint clair. XV^e siècle (?), plus d'un mètre. **Triều-Khẩu**, **Tĩnh-An**. Type à traits flasques.

(Cliché H, Le BRETON. B. A. V. H., 1936, Pl. CVII et couverture du N° Avril-Décembre). Bois laqué, taille moyenne. Après 1460. **Dô-Liêu** (**Cần-Lộc**, **Hà-Tĩnh**), Type très caricatural, à nez épaté et sourcils froncés.

(Cliché E, F. E. O. N° 196) Bois sculpté, teint clair, après XI^e siècle... taille grande. **Đình-Bàng** (**Bắc-Ninh**, Tonkin) Type debout de gardien plutôt que d'orant ; passage au type de gardien de pagode (Ci-dessous, Planche XIII).

(Cliché **NGUYỄN-HỮU-PHÁC**) Bois laqué, après 1130. **Sài-Son (Son-Tây, Tonkin)**, Taille grande. Type classique, mais souriant (Ci-dessous, Planche XIV à gauche),

(Cliché **NGUYỄN-HỮU-PHÁC**) Bois laqué, teint blanc, après 1675, **Thường-Phiêu (Son-Tây, Tonkin)**, environ 1 mètre. Type de l'adolescent, évoluant nettement vers le Bouddha (Ci-dessous, Planche XIV, à droite).

(Cliché Doussoux) Bois laqué 1930, enseigne à **Yên-Báy**, mais exécuté sans doute à Hanoi. Un des personnages avait originairement le teint blanc, l'autre rosé ; mais, avec le temps, cette différence disparaît peu à peu... d'où rectification à apporter peut-être à une remarque reproduite ici de M. J-Y CLAEYS. Environ 0^m60. Type moderne (yeux en verre, pagne doré) du gros garçon souriant, peut-être début de l'évolution vers le type enfant dodu (Ci-dessous, Planche XV).

(Cliché Doussoux) Bas-relief en ciment peint. Vers 1930, à **Yên-Báy (Tonkin)**, Peut-être type d'enfant dodu venant de Chine (Ci-dessous, Planche XVII).

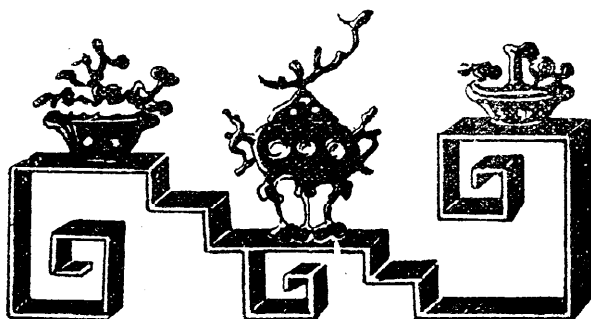




Planche VI. — N° 1, Statuette sumérienne. — N° 2, Bronze chinois. — N° 3, Statuette en ivoire, au temple des Lê, en Thanh -Hóa. N° 4, Statuette du Thanh -Hóa, de la Collection Pouyanne.



Planche VII. — Statue funéraire Moi.
(Mission Rivet) d'après une photographie.



Planche VIII. — Statuette en bronze, pagode de Bình -Lâm, en Thanh -Hóa.
(Cliché E. F. E. O.),



Planche IX. — Ông -Phổngén pierre de Trạch-Lâm, Thanh-Hóa.
(Cliché E. F. E. O.).



Planche X. — Ông - Phổng en pierre de Nội - Duệ, Bắc - Ninh.
(Cliché E. F. E. O.).



Planche XI. — Statuette en bois, pagode des Lê, en Thanh -Hóa. Cliché E. F. E. O.).



Planche XII. — (A gauche) Ông -Phổng en terre cuite deĐại-La,Hanoi. (A droite) Ông Phổng en terre cuite, même provenance.
(Cliché E. F. E. O.).



Planche XIII. — Statue du *đình* de Đình -Bằng, Tonkin (Cliché E. F. E. O.).



Planche XIV. — (A gauche) Ông Phổ de Sài -Sơn, en Sơn -Tây (Cliché Nguyễn -Hữu -Phác). --
 (A droite) Ông Phổ de Thường -Phiêu, en Sơn -Tây (Cliché Nguyễn - Hữu -Phác).



Planche XV. — Statuette en bois laqué, à Yën -Bái (Cliché Doussoux).



Planche XVI. — Enseigne en bois peint, de Sơn - Tây
(Dessin de M. Vũ - Văn - Minh).



Planche XVII. — Bas -relief en ciment peint, à Yên -Bái (Cliché Doussoux).



DOCUMENTS A. SALLES :

V - LE SCEAU DE L'EVÊQUE D'ADRAN (I)

Classés et annotés par L. CADIÈRE

Document A.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 17 Février 1920, 23, rue Vaneau. »

« Je vous ferai sous peu envoyer un N° de *La Géographie*, bulletin de la Société de Paris, dans lequel vous trouverez un historique, par le curé d'Origny-en-Thiérache, de la maison de Mgr. d'Adran sous l'occupation allemande. J'ai saisi l'occasion de rappeler un projet qui commençait à prendre forme à la fin de Juillet 1914, qu'il est trop tôt pour reprendre, mais qui pourra être remis en train dans deux ou trois ans celui d'une statue à Mgr. PIGNEAU, dans sa ville natale, se détachant sur la masse sombre de l'église, à quelques pas de la maison qui est devenue le « Musée d'Adran ». En prévision de cette reprise, je voudrais dès maintenant rassembler tous les avis et documents nécessaires. C'est pour cela que je saisis les Amis du Vieux Hué.

« Le principe avait été admis par la Commission que M. LEMYRE DE VILERS avait réunie, d'un monument à trois personnages, représentant le Prince NGUYỄN-ÁNH remettant à Mgr. PIGNEAU, le Prince CÁNҺ et le sceau de l'empire, pour se rendre à Paris : NGUYỄN-ÁNH assis, à droite (du spectateur), ayant à sa droite Mgr. d'Adran debout, et en face de lui son fils s'inclinant respectueusement devant les deux.....

« Je voudrais seulement faire étudier par avance les détails qui seront indispensables au sculpteur pour faire une œuvre exacte. Je me permets de poser à mes collègues de l'Association les questions suivantes ou de solliciter leurs appréciations sur les points indiqués.....

.....
« Sceau de l'empire. —Forme et dimensions... »

* *

Document B.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 16 Juin 1920, 23, rue Vaneau ».

« ... Au sujet du projet de statue de Mgr. d'Adran, GIA-LONG, **CÀNH**, je n'ignore pas que la plupart des questions posées sont délicates à élucider ; mais c'est pour cela que je me suis adressé par prévision au meilleur centre d'information. Comme il n'y a pas urgence, je serais heureux si l'un des dessinateurs habituels du bulletin pouvait faire des croquis précis des choses convenables : siège, coiffures, sceau, costumes. Ce serait bien nécessaire, quand le jour sera venu, au statuaire qui, lui, ne connaîtra pas le détail des usages annamites... »

*
* *

Document B^{bis}.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 25 Octobre 1920, 23, rue Vaneau (7^e) »

« Une question : à la Cour de Hué, dans l'armoire aux cachets impériaux, ne pourrait-on retrouver le cachet qui avait été remis à Mgr. PIGNEAU pour venir à Paris ? Si oui, j'en souhaiterais une photographie en 3 ou 4 épreuves pour les « Documents » d'Origny-en-Thiérache ».

* * *

Document C.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 17 Février 1921, 23, rue Vaneau (7^e) ».

« Dans ma lettre d'il y a aujourd'hui un an, je posais la question de la forme et des dimensions du sceau de l'empire, qui avait été confié à Mgr. d'Adran partant pour France (A.V.H., p. 467). (2) Voici une suggestion qui permettra peut-être de déterminer quel était ce sceau et de le retrouver à la Cour de Hué.

« Sur les grands diplômes mandarinaux de CHAIGNEAU dont je vous ai envoyé les photographies (pas sur la grande lettre de l'Empereur **MINH-MANG**, relative aux cadeaux), en tête du texte, à droite du premier

caractère, figure un petit cachet rouge de 51 m/m x 38 m/m, dont malheureusement la couche sensible n'a retenu que quelques traits qui apparaissent en blanc comme des éraflures ; il faut y regarder à la loupe pour discerner quelque chose. Ce cachet n'est pas figuré sur la reproduction du diplôme de GIA-LONG donné dans les Souvenirs de Hué. (3) Le même cachet est aussi apposé en rouge sur les diplômes de GIA-LONG et **MINH-MẠNG** décernés à VANNIER, que vous connaîtrez bientôt.

« Or, le souvenir m'est brusquement revenu d'une empreinte *en noir* d'un cachet, que j'avais aperçu parmi les lettres de Mgr. d'Adran, dans les archives de M. PIETTE, descendant de Marie-Anne PIGNEAU, sœur jumelle du père de l'évêque. J'ai retrouvé cette empreinte et j'en ai aussitôt constaté l'identité avec les empreintes rouges des diplômes ci-dessus.

« Ci joint un calque de cette empreinte en noir (4). Les caractères archaïques de l'inscription sont encadrés de deux dragons maigres, mais à cinq griffes. L'empreinte est prise sur du papier léger, encollé, à vergeures nettes et régulières, qui est du papier de France — à l'encre à cachet. Elle est attachée par un peu de cire à un billet de Mgr. PIGNEAU à sa nièce Sophie LESUR, daté de Paris 18 Juin 1787. De cette empreinte il n'est pas question dans ledit billet, ni dans la lettre de même date aux père et mère de Sophie. Mais la couleur des encres de ces écrits et du cachet est si semblable qu'on doit supposer que l'empreinte a bien accompagné le billet à Sophie, comme suite à une conversation antérieure.

« Dès lors il est à présumer que cette empreinte en noir a été faite ici à Paris par Mgr. d'Adran, et comme les dragons y ont cinq griffes, ce doit être avec le cachet que le Prince NGUYỄN-ÁNH lui avait confié.

« Et c'est bien le même cachet qui a servi sur les diplômes de CHAIGNEAU et VANNIER, non une copie, un exemplaire refait, car tous les détails, notamment des dragons, sont bien identiques sur toutes les empreintes.

« De cela il résulterait que le cachet remis à Mgr. d'Adran est bien revenu en Cochinchine et qu'il est passé à l'Empereur **MINH-MẠNG**. A-t-il continué à servir aux successeurs ? Existe-t-il encore ? Nous serions fixés sur ses dimensions, mais pas encore sur sa forme. »

* * *

Document D.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES datée de « Paris, 19 Mars 1921, 23, rue Vaneau (7^e) »

« J'ajoute quelques mots à ma lettre d'hier, pour expliquer la présence de l'empreinte en noir du sceau annamite, attaché au court billet de l'évêque d'Adran à sa nièce Sophie LESUR, sans aucune allusion dans le corps de la missive. Je vous écrivais que cet envoi devait correspondre à une conversation antérieure.

« Or, l'évêque d'Adran avait fait une tournée de famille à la fin d'Avril et au commencement de Mai 1787. Au terme de ce voyage, soit à peu près du 7 au 10 Mai, il avait passé deux jours et demi chez sa sœur Martine Cécile et son beau-frère Charles LESUR, Greffier à Guise. Sans doute avait-il parlé du cachet impérial et promis d'en envoyer une empreinte qui lui fut peut-être réclamée. Le 18 Juin, écrivant à M. et Madame LESUR, il dit : « Je reçois des lettres de vos chers enfants... » et il joint à sa missive aux parents, le billet pour Sophie, l'aînée, âgée de 18 ans, avec l'empreinte qui devait intéresser sa curiosité et sans qu'il fut nécessaire d'en rien dire.

« Il me semble que tout cela s'enchaîne bien. Aussi je me décide à faire photographier cette empreinte originale en noir, le calque envoyé étant insuffisant. Je vous enverrai par le prochain courrier une épreuve que vous pourrez reproduire, et que vous pourrez, je l'espère, accompagner d'une description complète du sceau lui-même retrouvé à Hué ». (5)

* * *

Document E.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 1^{er} Avril 1921 23, rue Vaneau (7^e) ».

« Je vous adresse aussi la photographie de la lettre de Mgr. d'Adran à laquelle est attachée l'empreinte du sceau qui se retrouve en tête des Brevets de CHAIGNEAU et VANNIER et qui me paraît être le sceau impérial personnel, celui que le Prince NGUYỄN-ÁNH avait confié à son mandataire auprès du roi de France (6).

« La photographie est un petit peu plus petite que l'original. Vous remarquerez la similitude des noirs de l'empreinte et des noirs de l'écriture ; la plaque sensible a été impressionnée identiquement ici et là. C'est bien la même encre qui a servi pour l'empreinte et pour l'écriture. Les taches nébuleuses qui figurent à l'empreinte, sont des rousseurs du papier. La date « 18 Juin 1787 », en haut, est celle de la lettre, écrite au crayon par M. PIETTE père (7).

« Je souhaite qu'il vous soit possible d'identifier d'une façon tout-à-fait certaine cette empreinte ».

* * *

Document F.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 20 Mai 1921 ».

« J'ai oublié de joindre à ma lettre d'hier les deux épreuves ci-jointes que j'ai fait faire pour contrôler ma supposition au sujet du sceau impérial qui avait été confié à l'Évêque d'Adran pour sa mission en France.

« Ces épreuves donnent, dans la mesure du possible, la reproduction des empreintes en tête des brevets mandarinaux de GIA-LONG et MINH-MANG à J. B. CHAIGNEAU. Les brevets de VANNIER ont des empreintes quelque peu moins accentuées.

« Ces reproductions ont été très difficiles à faire à cause des couleurs en jeu : rouge sur fond terre de Sienne. Sur le brevet de MINH-MANG en particulier, l'empreinte rouge est si faible, qu'on n'a pu obtenir une trace du rouge qu'en photographiant le document par transparence, de telle sorte que une grecque d'encadrement qui est *au revers*, mélange ses lignes aux vagues traits du cachet.

« Telles quelles cependant, ces reproductions peuvent, je crois, être utiles pour le rapprochement avec l'empreinte jointe à la lettre de l'Évêque d'Adran à sa nièce SOPHIE (8).

« Mais il y a une empreinte bien plus nette de ce même sceau, vous l'ai-je signalé, en tête du Brevet posthume décerné par l'Empereur GIA-LONG à Mgr. d'Adran, brevet dont l'original est sous verre, dans le salon de l'évêché de Saigon. Tous les détails en paraissent exactement sur le cliché que Mgr. MOSSARD avait fait prendre en 1913 et qu'il a envoyé à la Société de Géographie de Paris pour le Musée d'Adran, à Origny-en-Thiérache (Dans les *Missions Catholiques* du 18 Avril 1902, la netteté est insuffisante pour ce cachet en tête. »

* * *

Document G.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 31 Octobre 1921, 23, rue Vaneau (7^e) »

« *Cachet de l'Empereur Gia-Long.* — Merci pour la traduction. Votre réponse paraît confirmer ma supposition que le cachet ayant servi à prendre ces empreintes, est celui que GIA-LONG avait confié à Mgr. d'Adran pour l'accréditer comme son représentant. Cependant vous ne le dites pas explicitement.

« Ce que je vous ai écrit au sujet de cette supposition, en plusieurs fois, à mesure que ça surgissait, avait pour but d'obtenir la vérification de mon hypothèse, et aussi des recherches à la Cour pour retrouver l'original du dit cachet. Si mes notes ont provoqué les réponses que j'envisageais, publiez-les avec les dites réponses. Si non, j'aime mieux les réserver pour les joindre à la description détaillée des diplômes de CHAIGNEAU et VANNIER.

« Vous ai-je signalé que le dit cachet figure aussi en tête du discours de GIA-LONG aux obsèques de Mgr. d'Adran, conservé à l'évêché de Saigon ? » (9)

* * *

Document H.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 23 Janvier 1922, 23, rue Vaneau (7^e) ».

« Je viens de m'occuper, pour le Séminaire des Missions, d'un document de première importance : le brevet posthume décerné par l'Empereur GIA-LONG à Mgr. PIGNEAU. Comme vous le savez, il était conservé sous verre dans le salon de l'évêché de Saïgon. Mais la comparaison de photographies prises en 1902 (*Missions Catholiques*, 18 Avril 1902) et en 1914 (Phototype établi pour le Musée d'Adran), avait montré que, dans l'intervalle, une grande déchirure s'était produite au-dedans du grand cachet impérial, qu'il y avait donc apparence de désagrégation du tissu soyeux. Avisé, Mgr. QUINTON (10), après examen, a jugé qu'il en était bien ainsi, et qu'il était prudent d'envoyer dans la métropole le précieux document pour le soustraire aux effets du climat tropical. La caisse a fait un excellent voyage, le brevet ayant été laissé dans son cadre. Ici, l'homme le plus compétent en la matière, le chef de l'atelier de reliure de la Bibliothèque Nationale, a trouvé les tissus,

surface et doublure, si dépourvus de résistance, qu'il n'a pas osé les enlever de la planche sur laquelle ils sont fixés pour les transporter sur un autre support. D'après ses indications, le document a été d'abord exposé à des vapeurs de formol ; ensuite on a doublé la planche support d'une feuille de carton, puis d'une vitre postérieure. Le tout a été bien bordé et replacé dans le cadre venu de Cochinchine, avec l'espoir qu'ainsi la désagrégation se trouvera arrêtée. » (10^{bis})

* * *

Document I.

Extrait d'une lettre de M. A. SALLES, datée de « Paris, 27 Juillet 1922 ».

« Je vous enverrai, par le prochain courrier le compte-rendu détaillé de la visite de l'Empereur d'Annam, tel que je l'ai rédigé pour le *Bulletin de la Société de Géographie*, accompagné de 3 photographies dans l'une desquelles figure Sa Majesté. Vous pourrez reproduire le tout, si vous le jugez utile, avec la mention : communiqué par la Société de Géographie.....L'Empereur a paru très intéressé et a écouté avec attention toutes les explications que j'ai données. Je lui ai suggéré de faire rechercher au Palais, le cachet que GIA-LONG avait confié à Mgr. d'Adran, et il a paru promettre, »

* * *

Document J.

Extrait du compte-rendu, par M. A. SALLES, sur « la visite de S. M. 1^{er} Empereur d'Annam à la Société de Géographie, le 10 Juillet 1922 », publié dans le Bulletin de la Société de Géographie, N^o d'octobre 1922, et reproduit dans le Bulletin des Amis du Vieux Hué, 1922, p. 326.

« Nous donnons ici la liste à titre documentaire [des documents exposés lors de cette visite] :

.....,

« sous verre une empreinte à l'encre noire du sceau impérial, que S.M. GIA-LONG avait remis à Mgr. d'Adran comme emblème de sa mission plénipotentiaire, empreinte jointe à un billet de l'évêque à sa nièce Sophie, de Paris, le 18 Juin 1787 (*Archives de M. Maurice PIETTE*).

* * *

Document K.

Extrait de : Les Français au service de Gia-Long : — VIII Les diplômes et ordres de service de VANNIER et de CHAIGNEAU : description des Documents, par A. SALLES, dans B.A.V.H., 1922, p. 248.

« Le diplôme (11) est revêtu de 2 sceaux à l'encre rouge : 1 petit en tête, 1 grand à la fin. Ils sont malheureusement fort peu visibles, sur les reproductions photographiques (12).

« Le premier en tête du texte, à droite des deux premiers caractères, a 52 m/m de haut, sur 40 m/m de large (13). Il est orné de deux dragons à cinq griffes entourant un groupe de caractères archaïques qui, suivant la traduction établie par le R.P. CADIÈRE, signifient :

« [Sceau] accréditant [le porteur] auprès de tous, pour les pouvoirs civils et militaires ».

« Or, cette empreinte que nous trouvons sur les diplômes délivrés par l'Empereur MINH-MANG, est identique à une empreinte, en noir, à l'encre d'Europe, sur léger papier d'Occident, que j'ai rencontrée ici, jointe, sans explication, à une lettre de l'Evêque d'Adran à sa nièce Sophie, datée de Paris, le 18 Juin 1787. Cette empreinte figure aussi en tête du discours de l'Empereur GIA-LONG aux obsèques de Mgr. d'Adran, pièce si importante, longtemps conservée à l'évêché de Saigon, récemment envoyée à Paris dans l'intérêt de sa conservation. Les empreintes rouges de Cochinchine de 1799, de 1802 et 1823, sont certainement faites avec le *même objet* (non pas avec un autre exemplaire), que l'empreinte noire de Paris 1787. Il suit de là que cette empreinte est celle du sceau dont Mgr. d'Adran était porteur comme emblème de sa mission auprès de la Cour de France ». (14)



NOTES

(1) La question a été sommairement résumée dans mon article sur : *Les Français au service de Gia-Long* : — VII *Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau* (B. A. V. H., 1922, pp. 152-154), et dans l'étude de M. A. SALLES : *Les Français au service de Gia-Long* : — VIII *Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau : description des documents* (B. A. V. H., 1922, p. 248. Voir plus loin, Document K). Si nous la reprenons aujourd'hui, c'est pour publier tous les renseignements que nous avons concernant le sceau confié à l'Evêque d'Adran pour l'accréditer pendant sa mission en France ; c'est pour rendre hommage par là au chercheur infatigable, au travailleur consciencieux que fut M. A. SALLES ; c'est, enfin, pour montrer ce qui reste à faire pour identifier ce sceau d'une manière définitive et le décrire complètement

(2) Les diverses questions posées par M. A. SALLES, relativement au monument que l'on se proposait d'élever à Origny-en-Thiérache, avaient été communiquées aux Amis du Vieux Hué, dans la réunion du 26 Mars 1920, et reproduites dans le Bulletin de l'Association, 1920, p. 467.

(3) *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, par Michel ĐỨC CHAIGNEAU, fils de J. B. CHAIGNEAU, Paris. Imprimerie Nationale. M. DCCC. LXVII. Le brevet en question est donné en reproduction tout à la fin du livre.

(4) L'original de ce calque reste, pour le moment, introuvable, dans la collection des lettres et des papiers de M. A. SALLES, et dans mes papiers. Mais nous avons donné la reproduction de ce calque dans *Les Français au Service de Gia-Long* : — VII *Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*. B. A. V. H., 1922, Planche LIV bis, N° 3, à droite. Nous ne reproduisons pas ici cette reproduction. Nous verrons plus loin, Document E, que M. A. SALLES nous a envoyé une Photographie de cette empreinte et de la lettre de Sophie, à laquelle cette empreinte est collée. Nous reproduisons ce Document, Planches XVIII et XX.

(5) Nous donnons ici, Planche XVIII, la reproduction de cette photographie envoyée par M. A. SALLES. Malheureusement, nous ne pouvons pas encore la faire suivre de la « description complète du sceau lui-même ». Toutefois nous donnons plus loin Note 14, Planches XIX, XX, la description d'un sceau qui est, au moins pour certaines parties, le frère très ressemblant du sceau de l'Evêque d'Adran.

(6) Nous donnons la reproduction de cette Photographie, Planche XVIII.

(7) La lettre de Mgr. d'Adran se lit : « Je reçois dans le moment, ma Chère Sophie, votre Lettre tendre et affectueuse, elle me touche beaucoup plus qu'elle ne m'Etonne. Je vous connoissois si bien que je m'y attendois, n'en concluez cependant pas que J'y ai été moins sensible. Quoique Je ne doute en aucune manière de votre attachement, rien ne m'est plus doux que d'en recevoir de vous de nouvelles assurances... [l'empreinte du cachet masque le commencement de 5 lignes] a être tendre, . . , ycy (1) aucune Peine . . . les sentiments. . . que vous avez. . . a jamais Pour... »

(8) Nous avons donné la reproduction de ces deux photographies, dans B. A, V, H., 1912, Planche LIVbis, N° 1 et 2. Elles sont très floues et ne peuvent que très difficilement être comparées avec la photographie de l'empreinte du cachet de l'Évêque d'Adran (Planches XVIII, XX) ; c'est pourquoi nous ne les reproduisons pas de nouveau ici.

(9) Ayant consulté M. DAUDIN, un spécialiste de la Sigillographie chinoise et annamite, au sujet de ce sceau, voici ce qu'il m'écrivit :

« Suivant vos indications, j'ai recherché dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1922, le cachet figurant sur la Planche LIV bis N° 3 [c'est-à-dire la reproduction du calque de l'empreinte qui se trouve sur la lettre de Mgr PIGNEAU à sa nièce Sophie LESUR]. C'est exactement le même, que celui qui est reproduit, grandeur naturelle, dans le *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, Octobre - Décembre 19351 P. 120 : *Lettres patentes de Nguyễn-Ánh*, par M. VERDEILLE, et dans la *Sigillographie sino-annamite*, 1937, Pl. XXVI, N° 305, explication p. 314.

« Parmi les cachets de la Cour d'Annam que M. SOGNY a eu la bonté de me faire parvenir, ne figurait pas l'empreinte en question. Par contre, je l'ai retrouvée sur la photo d'anciens brevets et ordonnances portant les dates suivantes :

Gia-Long, I^{re} année 8^e lune 24^e jour (20 Septembre 1802) ;

Gia-Long, 9^e année 1^{re} lune 22^e jour (25 Février 1810) ;

Gia-Long, 9^e année 11^e lune 8^e jour (4 Décembre 1810) ;

Gia-Long, 10^e année 12^e lune 21^e jour (3 Février 1812) ;

Gia-Long, 12^e année 2^e lune 21^e jour (23 Mars 1813) ;

Gia-Long, 14^e année 6^e lune 25^e jour (31 Juillet 1819) ;

Minh-Mạng I^{re} année 4^e lune 8^e jour (19 Mai 1820) ;

Ayant remarqué une très bonne empreinte sur ce dernier brevet de MINH-MẠNG, j'ai fait agrandir celle-ci, en me basant sur les indications données par :

M. VERDEILLE : 53 x 39 m/m.

M. SALLES : 51 x 38 m/m.

et pris la moyenne, soit 52 m/m. »

C'est cette empreinte portée sur le Document daté de MINH-MẠNG, I^{re} année, 4^e lune, 8^e jour (19 Mai 1920), que nous donnons ici, Planche XX, grâce à l'obligeance de M. DAUDIN, auquel nous disons toute notre reconnaissance.

(10) Alors Évêque de Saigon.

(10bis) Pour compléter l'histoire des voyages du Diplôme délivré par le futur GIA-LONG à l'Évêque d'Adran, voici les renseignements que nous donne M. H. VERDEILLE (*Lettres patentes de Nguyễn-Ánh*, dans *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, Tome X, n° 4, 1935, pp. 119) : « L'original de ce document se trouve actuellement sous cadre dans le salon de l'évêché de Saigon. Il fit jadis un voyage en France.. . En tout cas en 1930, lors de son voyage en France, Mgr. DUMORTIER, Vicaire apostolique de Saigon, trouva ce document au Séminaire de la rue du Bac, à la salle des Directeurs, et Son Excellence se fit un devoir sacré de le rapporter à Saigon. Grâces lui en soient rendues. . . »

(11) Diplôme D.-Diplôme mandarinale de l'Empereur GIA-LONG à Ph. VANNIER.

(12) « Ces diplômes ont été très difficiles à photographier. Par l'usage de plaques spéciales et d'écrans colorés, on est parvenu à reproduire toutes les couleurs d'une façon satisfaisante, sauf le rouge. Le petit sceau, en traits fins, n'a laissé qu'une empreinte imparfaite. » (*Note de M. A. SALLES*).

(13) Plus haut, Document C, M. A. SALLES a donné comme dimensions du sceau 51 m/m sur 38 m/m.

(14) Voici ce que je disais, au sujet de ce sceau, dans *Les Français au service de Gia-Long* : — VII Les diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau (B. A. V. H., 1922, pp. 153-154) :

« Je reproduis ici l’empreinte elle-même, c’est-à-dire le calque de l’empreinte du cachet apposé sur la lettre de l’Évêque d’Adran à sa nièce Sophie LESUR (Planche LIV bis, 3), qui nous permet de lire l’inscription du cachet apposé sur les diplômes délivrés à CHAIGNEAU et à VANNIER par GIA-LONG, en 1802, puis par MINH-MANG en 1824.

« Les caractères se lisent, d’après M, NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ : **Thủ tín Thiên-hạ văn-võ quyền-hành 取信天下文武權行** » (Sceau) accréditant auprès de tous, pour les pouvoirs tant civils que militaires. »

« Ce sceau correspond au « sceau conférant la garantie de l’État », dont nous allons parler ci-dessous, et qui fut fondu, comme tous les autres sceaux de l’empire, le 21 Avril 1802. Mais celui dont nous avons l’empreinte ici existait déjà, au moins on en avait un exemplaire absolument identique, dès l’année 1784, car GIA-LONG le confia à l’Évêque d’Adran partant pour France, et on a conservé, on l’a vu, au moins une empreinte apposée par celui qui le détenait. . .

« Le cachet dont se servit GIA-LONG pour authentifier les diplômes de VANNIER et de CHAIGNEAU n’était fondu que depuis quelques mois.. . En effet, les Annales de GIA-LONG nous apprennent (*Thật lục*, livre XVI, folio 14), que c’est à la 3^e lune de cette année 1802, le jour *canh-dân*, 21 Avril, que ce prince fit fondre les cinq cachets de l’empire : «... enfin le sceau conférant la garantie de l’État: **Quốc gia tín bửu, 國家信寶**, en usage quand on envoyait quelqu’un en mission. »

Un spécialiste consulté dernièrement à Hué par M. L. SOGNY, a lu différemment les caractères du sceau. Ce serait: **Thủ tín thiên-hạ khứ thử Long-Ân, 取信天下 去此龍印** « Pour inspirer confiance, se servir de ce sceau [au motif] Dragon ».

Pour permettre d’apprécier quelles difficultés offre la lecture de ces caractères sigillaires, je donne ici la lecture et la traduction qu’a faites M. H. VERDEILLE (*Lettres patentes de Nguyễn-Anh*, dans *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, Tome X, n°4, Oct. - Déc. 1935, pp 119-120). « A l’intérieur de cet encadrement se trouvent huit caractères *choán[triện]* 篆字 disposés sur deux rangs. Voici les caractères ordinaires : 1^{re} ligne à droite, de haut en bas **眼住定下 Yên-Tchou-Ting-Hiá [nhãn chú định hạ]** : Les yeux restent fixés en bas. 2^e ligne : **壯武雍行 Tchan-ou-yòng-Hing [tráng vũ ung hành]** : Valeur militaire, Concorde dans les actes. Ce qui revient à dire : Les regards constamment fixés sur le peuple, sachant allier la force à la bienveillance ».

Dans sa *Sillographie sino-annamite* (*Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, Tome XII, N° I. 1^{er} Trimestre 1937, pp. 314 et Planche XXVI), M. DAUDIN donne la même lecture et la même traduction : **眼住定下壯武雍行** ; les yeux fixés vers le bas (le souverain doit savoir allier) la grande bravoure à la bienveillance dans les actes.

Ces deux lectures se rapportent à l’empreinte du sceau portée sur le brevet de l’Évêque d’Adran, empreinte qui est exactement semblable à celle que l’Évêque d’Adran apposa sur la lettre à sa nièce Sophie LESUR.

Je viens de donner avec ses remous divers, l'histoire de l'interprétation du sceau de l'Évêque d'Adran. Dans la Colonie, il arrive souvent que chacun travaille de son côté, sans savoir ce qu'ont fait les autres ; il s'ensuit que l'on découvre plusieurs fois l'Amérique et que, même, au lieu de la placer à l'Ouest de l'Europe, on la met dans une autre direction.

Il appartenait à M. **TRẦN-ĐÌNH-TÙNG**, Secrétaire Général du Cabinet de Sa Majesté, de nous fixer d'une façon définitive, grâce à la documentation très complète que, sur la demande de M. L. SOGNY, il a bien voulu nous donner. Nous offrons à l'un et à l'autre l'expression de notre reconnaissance.

Tout d'abord, liquidons la lecture erronée qui avait été donnée à M. L. SOGNY : « Aucune trace du cachet » **Thủ tín thiên-hạ khứ thư Long ân** (取信天下去此龍印) n'a été trouvée dans l'inventaire des sceaux et cachets déposés au Palais Càn-Thanh, voire même dans la liste énumérant les cachets perdus ou égarés. Des recherches dirigées aux Archives et inventaires des vieux cachets du Nội-Các, n'ont également donné aucune indication utile sur le sort de ce cachet.

« Par contre, on trouve dans le coffret « Quốc-Gia tín-bửu, 國家信寶 (Sceaux de confiance du Royaume), un cachet « **Thủ tín thiên-hạ văn-thơ quyền-hành** » (取信天下文書權行), à mettre éventuellement sur les lettres et documents pour inspirer la confiance à tout le monde.

« Il existait trois cachets de cette empreinte, mais deux d'entre-eux ont disparu, et leur perte fut constatée en l'année *ất-dậu* du règne **Đông-Khánh** (1885). »

Nous avons toutes les données nécessaires pour éclaircir la question.

Notons tout d'abord, pour faire ressortir une fois de plus les difficultés que présente la lecture exacte des caractères sigillaires, que, dans cette nouvelle lecture, il y avait une erreur : ce n'est pas *văn-thơ* 文書 qu'il faut lire, mais *văn-vô* 文武. Nous revenions donc à la lecture que nous avait donnée, dès le début, M. **NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ**. Dès que j'eus connaissance de ces renseignements, je priai M. L. SOGNY de faire prendre une empreinte exacte du sceau « accréditant » qui restait, et des photographies de ce sceau. C'est ce que M. **TRẦN-ĐÌNH-TÙNG** a bien voulu nous communiquer. On remarquera la beauté de l'exécution : pour l'une de ces photographies, qui donne la face inférieure du sceau, c'est-à-dire les caractères même de l'inscription au rebours, c'est presque une œuvre d'art.

Nous donnons donc ces Documents, à savoir, Planche XIX, la photographie du sceau en entier vu de profil (à gauche) et vu de face (à droite), et la photographie de la face inférieure portant les caractères inversés (au milieu), le tout, grandeur de l'original. Ce sceau est en or et pèse en tout 320 grammes. La poignée représente une licorne accroupie. L'inscription se lit : **Thủ tín Thiên-hạ văn-vô quyền-hành**, 取信天下文武權行, « tant pour les affaires civiles que pour les affaires militaires [l'empreinte du présent cachet] doit inspirer la confiance à tout le monde ».

Nous revenons à la lecture et au sens qui nous avaient été donnés par M. **NGUYỄN-ĐÌNH-HOÈ**, pour le sceau porté sur le Diplôme délivré par GIA-LONG à CHAIGNEAU le 19 Décembre 1802 : « [Sceau] accréditant auprès de tous pour les pouvoirs tant civils que militaires » (B. A. V. H., 1922, pp. 153-154).

Or, cette inscription, nous la trouvons, exactement semblable, sur le cachet que l'Évêque d'Adran apposa sur la lettre à sa nièce Sophie LESUR, le 18 Juin 1787 ; nous la trouvons sur le Brevet posthume délivré par le futur GIA-LONG à l'Évêque

d'Adran, le 8 Novembre 1799 (Voir ci-dessus Document F) ; nous la trouvons sur une pièce officielle délivrée sous **MINH-MANG**, et datée du 19 Mai 1820, et sur d'autres pièces énumérées ci-dessus par M. DAUDIN, et datées de la période de GIA-LONG ou de la période de **MINH-MANG** ; nous la trouvons sur le diplôme délivré à CHAIGNEAU par **MINH-MANG**, le 11 Octobre 1824 (B. A. V. H., 1922, pp. 171-172).

J'ai dit que nous le trouvons, dans toutes ces pièces, « exactement semblable ». Cette exactitude est certaine pour le sens des caractères. Pour la forme des traits, elle est donnée sous bénéfice d'un examen plus méticuleux, car, on va le voir, il pourrait se faire que les empreintes de ces divers documents, semblables pour l'ensemble, diffèrent par quelques détails, ce qui indiquerait que l'on se servait non pas d'un seul cachet, mais de plusieurs. Pour que ces comparaisons soient valables, il faut qu'elles portent, non pas sur des calques d'empreintes, qui comportent toujours une certaine marge d'interprétation ou certaines imperfections, mais sur des photographies exactes, où il n'y a plus à tenir compte que de différences minimes provenant de l'encrage, ou du coup de tampon, différences faciles à corriger.

Pour pousser plus avant la comparaison entre ces diverses empreintes, non seulement au point de vue du sens mais aussi au point de vue des caractères matériels, je donne, Planche XX, la photographie des diverses empreintes : à gauche, l'empreinte du sceau apposé par l'Évêque d'Adran sur la lettre à sa nièce Sophie LESUR, le 18 Juin 1787 ; au milieu, l'empreinte de **MINH-MANG**, 19 Mai 1920 ; à droite, l'empreinte du sceau « pour accréditer », conservé au Palais Impérial de Hué. Je ne donne pas l'empreinte du sceau apposé sur les Diplômes de GIA-LONG et **MINH-MANG** adressés à CHAIGNEAU et à VANNIER, parce qu'ils sont trop flous, ni celui porté sur le Brevet posthume décerné par le futur GIA-LONG à l'Évêque d'Adran ; on pourra se reporter soit à B. A. V. H., 1922, Planche LIV bis, N^{os} 1 et 2, pour les Diplômes de CHAIGNEAU ; soit au *Bulletin de la Société des Études Indochinoises*, Tome XII, 1937, Planche XXVI, en haut, pour le Brevet de l'Évêque d'Adran.

Pour les photographies que nous donnons ici, la première à gauche est un peu plus petite que l'original ; la seconde, au milieu, est à peu près de la grandeur de l'original ; la troisième, à droite, est aussi sensiblement de la grandeur de l'original.

Si l'on étudie les détails des traits des caractères et des dessins de l'encadrement, on se rend compte facilement que la première empreinte (à gauche) et la seconde (au milieu) sont exactement semblables ; s'il y a ici ou là, quelques rares différences, elles proviennent de l'encrage du sceau, lorsqu'on a pris l'empreinte. Par contre, la troisième empreinte diffère légèrement des deux premières, soit pour les dessins de l'encadrement (têtes et pattes des dragons), soit pour quelques traits des caractères (par exemple, premier caractère en haut de la colonne de gauche).

Des faits exposés jusqu'ici, il ressort quelques certitudes, et l'on peut tirer quelques hypothèses.

Il existait, à la Cour d'Annam, au moins dès Décembre 1784 (Ch. MAYBON : *Histoire moderne du pays d'Annam*, p. 211), date du départ de Mgr PIGNEAU pour France, un sceau « pour accréditer ». De ce sceau, nous avons une empreinte en noir tirée sur un morceau de papier qui est collé sur une lettre de l'Évêque d'Adran adressée à sa nièce Sophie LESUR, à la date du 18 Juin 1787. Tout cela est certain. Voir la reproduction photographique de cette empreinte, Planche XX à gauche. Voir un calque de cette empreinte, dans B. A. V. H., 1922, Planche LIV bis, N^o 3, à droite.

M. A. SALLES a cru et a prouvé par diverses raisons, ci-dessus, Documents C. D. E., que le cachet lui-même avait été confié par le futur GIA-LONG à l'Évêque d'Adran et que celui-ci l'avait apporté en France. Malgré la force des arguments donnés par M. A. SALLES : nature du papier, nature de l'encre, etc., ce fait n'apparaît pas comme absolument certain. Régulièrement, comme il ressort de tous les autres documents que nous avons énumérés plus haut, le Service compétent appose l'empreinte du cachet « pour accréditer » sur une pièce officielle, en tête, pour authentifier la pièce et accréditer le détenteur de cette pièce. L'Évêque d'Adran a pu, en partant pour France, être muni d'une ou de plusieurs pièces « l'accréditant » pour la mission délicate qui lui avait été confiée, et ces pièces portaient l'empreinte du cachet « pour accréditer » ; et c'est une de ces empreintes qu'il aurait détachée pour la coller sur la lettre à Sophie LESUR. Car s'il avait possédé le cachet lui-même, pourquoi ne l'aurait-il pas apposé, comme témoignage de ses pouvoirs de « plénipotentiaire pour les affaires civiles et militaires », sur l'exemplaire du Traité qu'il conclut avec LOUIS XVI, au nom du futur GIA-LONG. Il n'est donc pas tout à fait certain, pour moi, que l'Évêque d'Adran ait porté en France le sceau « pour accréditer ».

Autre fait certain : ce sceau « pour accréditer », que peut-être l'Évêque d'Adran avait en France, mais dont, au moins, il avait une empreinte, qu'il a adressée à sa nièce Sophie LESUR, on s'en est servi, à la Cour d'Annam, pour authentifier diverses pièces officielles, que nous avons énumérées plus haut, soit sous GIA-LONG, soit sous **MINH-MANG**, notamment le Brevet posthume décerné à l'Évêque d'Adran, et les Diplômes décernés à CHAIGNEAU et à VANNIER ; la dernière de ces pièces que nous connaissions est datée du 11 Octobre 1824.

Quand cessa-t-on de se servir de ce cachet ? Une Ordonnance de **MINH-MANG**, 9^e année (1828), permet de répondre à cette question : « Selon les usages antérieurement établis, on mettait à l'en-tête des papiers portant les dispositions des Édits impériaux, l'empreinte du cachet : *Thủ-tín-thiên-hạ-văn-võ-quyển-hành* ; mais aucun règlement ne prévoit cette façon de procéder. Par contre, il est expressément spécifié, dans les règlements en matière de l'emploi des sceaux et cachets, que les empreintes des sceaux et cachets doivent être mises à l'endroit portant date des Édits et Ordonnances. Il y aura lieu, en conséquence, de faire cesser la mise de l'empreinte du cachet *Thủ-tín-thiên-hạ-văn-võ-quyển-hành*, à l'en-tête des Édits impériaux ». Cette Ordonnance se trouve dans le *Hội-Điển*, et nous en devons la communication à M. **TRẦN-ĐÌNH-TÙNG**, à qui nous exprimons de nouveau notre reconnaissance. C'est donc en 1828 que l'on cesse d'employer le sceau « pour accréditer ». Et nous devons retenir le fait comme certain.

Mais on fondit aussi, le 21 Avril 1802 (*Thật-lục chính nhứt*, livre XVI, folio 14. B. A. V. H., 1922, pp. 153-154), « le sceau conférant la garantie de l'État », **Quốc-gia-tín-bửu**. Si nous nous rappelons ce que nous a dit ci-dessus M. **TRẦN-ĐÌNH-TÙNG**, que, actuellement, le sceau qui se trouve dans le coffret des « sceaux de confiance du Royaume », **Quốc-Gia-tín-bửu**, porte exactement la même inscription que le sceau dont on s'est servi à la Cour d'Annam, depuis au moins 1784 jusqu'à au moins 1824, nous pouvons conclure que le sceau fondu en 1802 portait aussi cette même inscription.

Pour les autres caractéristiques : dimensions, forme des caractères, encadrement, etc..., était-il semblable au sceau précédent, ou bien en quoi en différait-il ? Nous n'en savons rien. Toutefois, il est probable qu'il ressemblait au sceau précédent.

La ressemblance extrême du sceau « pour accréditer » conservé actuellement au Palais de Hué, avec le vieux sceau du temps de l'Évêque d'Adran, prouve que, au moins pour l'inscription, à la Cour d'Annam, le « sceau pour accréditer » a été fait de tout temps sur un modèle à peu près exactement identique.

Est-ce que l'on se servit conjointement, à la Cour d'Annam, à partir de 1802, du sceau ancien et du sceau nouveau ? Une étude minutieuse des empreintes apposées sur les Documents originaux du XIX^e siècle pourrait seule nous éclairer sur ce point, L'histoire de la Sigillographie annamite est entièrement à faire.

En 1885, toujours d'après M. **TRẦN-ĐÌNH-TÙNG**, on perdit deux « sceaux conférant la garantie de l'État ». Quels étaient ces sceaux ? ne serait-ce pas les deux sceaux que nous venons de voir, celui que nous connaissons au moins depuis l'Évêque d'Adran, et celui qui fut fondu en 1802 ? Nous n'en savons rien.

Et alors, le sceau « pour accréditer » qui est actuellement conservé au Palais de Hué, n'aurait-il pas été fondu en cette année là même 1885, pour remplacer les deux sceaux perdus ? Ou bien serait-ce le sceau fondu en 1802 ? Nous n'en savons rien pour le moment. En tout cas, ce sceau actuel, quoique extrêmement ressemblant, pour la face qui porte l'inscription, au sceau datant de l'Évêque d'Adran, n'est pas ce sceau même de l'Évêque d'Adran, car diverses légères dissemblances ne permettent pas cette identification.

Finissons par une hypothèse.

Il ne me déplait pas de supposer que le vénérable sceau « pour accréditer », qui, peut-être, avait été confié à l'Évêque d'Adran, par le futur GIA-LONG, dans des circonstances bien critiques, et qui avait été apposé sur tant de pièces officielles, notamment sur le Brevet posthume de l'Évêque d'Adran, sur les Diplômes conférés à VANNIER et à CHAIGNEAU, ce vieux et précieux document aurait été conservé au Palais de Hué, dans le coffret des sceaux « accréditant au nom de l'État », jusqu'aux événements de 1885, époque où il aurait disparu, dans le pillage général. Peut-être le retrouvera-t-on un jour, chez un antiquaire, ou dans la collection d'un amateur. Mais s'il était en or, comme le sceau actuel, je crains bien qu'il n'ait été fondu.

Ces renseignements, bien qu'il y manque quelques certitudes, auraient comblé d'aise notre vieil ami M. A. SALLES.



Je reçois dans le moment, ma chère
 Sophie, votre Lettre tendre et affectueuse.
 elle me touche beaucoup ^{plus} qu'elle ne
 m'honore, Je vous remercie si bien que
 je n'y attendois. n'en concluez cependant
 pas que j'y ai été moins sensible. quoique
 je n'aie eu aucune manière de vous
 attacher, rien ne m'est plus doux que
 de recevoir de vous de nouvelles assurances.



à être tendre,
 j'en ai une peine
 les sentiments
 que vous avez
 à jamais bien



Planche XIX. — Le sceau « pour accré^{di}ter » conservé au Palais Impérial de Hué, grandeur de l'original :
 (au milieu) face inférieure portant les caractères inversés ; — (à gauche) le sceau vu de profil ; — (à droite) le sceau vu de face.

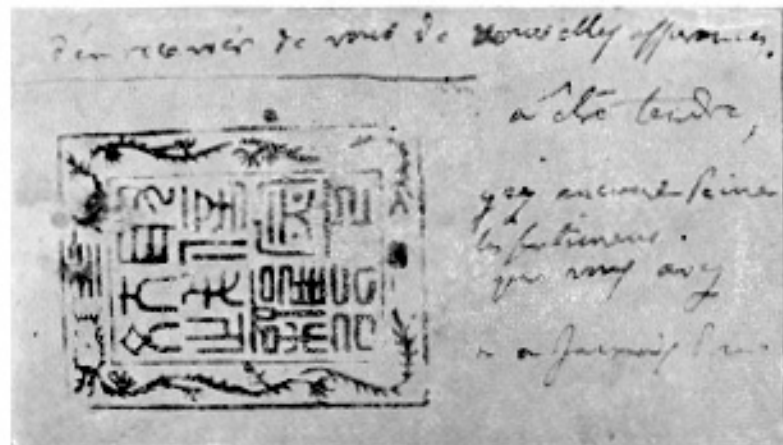


Planche XX. — Reproduction photographique, grandeur sensiblement de l'original ; — (à gauche) de l'empreinte du cachet apposé par l'Evêque d'Adran sur la lettre à sa nièce Sophie Lesur, le 18 Juin 1787 ; — (au milieu) de l'empreinte du cachet apposé sur un brevet de Minh -Mang, daté du 19 Mai 1820 ; (à droite) de l'empreinte du sceau « pour accréditer », conservé au Palais Impérial de Hué.



DOCUMENTS A. SALLES:

VI. - LE FANION DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN

Classés et annotés par L. CADIÈRE

Document A.

Extrait d'une lettre de M. LEFEBRE DE BÉHAINE, datée de « Asnières-sur-Oise, 4-8-22 », adressée à M. A. SALLES.

« Je vous aurais envoyé bien volontiers le pavillon que je vous ai montré, mais il n'en reste que des débris, car pendant la guerre, mon jardinier a cru prudent d'enterrer toutes mes armes, et le pavillon étant monté sur une pique orientale a subi le sort commun. Vous devinez dans quel état je l'ai retrouvé. Comme ces caractères chinois étaient tracés à l'encre ils ont déteint sur la soie et ne présentent plus aucune ligne visible ».

* * *

Document B.

Extrait d'une lettre de M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, datée de « Asnières-sur-Oise, 14 Septembre 1922 », adressée à M. A. SALLES.

« Pour le pavillon, c'est un simple rectangle sans bordure (à ma connaissance il n'en a jamais eu) et avec un pourtour droit, sans languettes. Il est en soie jadis jaune et paraît en plusieurs morceaux cousus bout à bout. La hampe est moderne ; la pique m'a été rapportée de Damas par un camarade et n'a rien d'indo-chinois. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire est de se contenter d'un dessin reproduisant les caractères noirs sur fond jaune ».

* * *

Document C.

La lettre précédente pote, écrite dans l'angle supérieur de gauche, de l'écriture de M. A. SALLES, la mention suivante :

« Pavillon de Mgr. d'Adran ? » (1).

* * *

Document D.

La feuille sur laquelle est tracé au crayon le dessin que nous reproduisons, Planche XXI, porte, au bas de la page, sous le dessin, au crayon, de l'écriture de M. A. SALLES, les indications suivantes :

« Pavillon en soie.

« Caractères en noir à l'encre.

« 0,75 en carré [ce nombre et les deux mots qui suivent ont été barrés].

« 0,96 x 0,72.

« Chez le C^dL. [efebvre] de B. [éhaine].

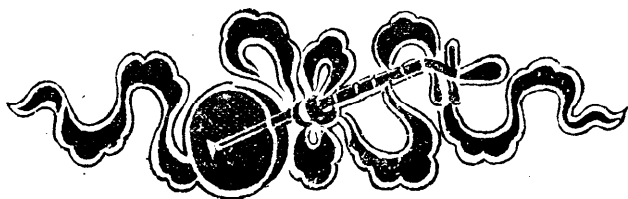
« à la campagne » (2).

* * *

Document E.

Le dessin au crayon reproduit Planche XXI, semble représenter les caractères ci-dessous ?

差
奉 (3)



NOTES

(1) Il faut noter soigneusement ce point d'interrogation posé par M. SALLES lui-même. Quelles sont les raisons sur lesquelles M. A. SALVES avait basé l'hypothèse que ce morceau d'étoffe était un souvenir de Mgr. PIGNEAU ? Nous ne le savons pas. Mais on peut les deviner : sans doute une tradition de famille, et le fait que ce morceau de soie faisait partie de la collection de souvenirs provenant de l'Évêque d'Adran. De fait, dans une lettre datée du 3 Janvier 1921, M. A. SALLES me parlait d'un brevet qui « fait partie des Archives du Commandant LEFEBVRE DE BÉHAINE et lui est venu avec quelques souvenirs de Mgr. d'Adran, par son grand-père Stanislas LEFEBVRE, neveu de Mgr. PIGNEAU ». Le fanion doit être un de ces « souvenirs ». Toutefois, ces raisons n'avaient pas forcé l'adhésion du chercheur minutieux qu'était M. A. SALLES. D'où venaient ses doutes ? Nous ne le savons pas non plus.

(2) Nous pouvons restituer ainsi qu'il suit l'ordre chronologique des Documents :

M. A. SALLES, étant entré en relation avec le C^t LEFEBVRE DE BÉHAINE, à l'occasion des recherches qu'il poursuivait au sujet de l'Évêque d'Adran et des personnages qui avaient gravité autour de l'Évêque, apprend que le Commandant détient, parmi les souvenirs datant de l'Évêque, un pavillon.

Il demande au Commandant des détails sur ce pavillon et le Commandant répond (Document A et B).

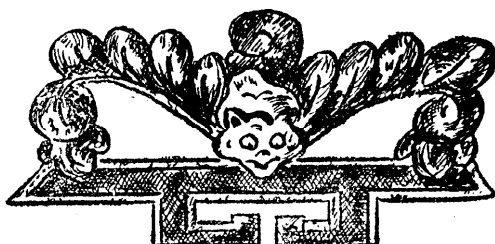
A la fin de la seconde lettre, le Commandant suggère l'idée de faire un dessin des caractères représentés sur le pavillon. Et c'est à la suite de ce conseil que M. A. SALLES a dû aller « à la campagne », c'est-à-dire sans doute à Asnières-sur-Seine (et non sans doute à Paris, Avenue Victor-Hugo, où, d'après la lettre du 4 Août 1932, le Commandant avait aussi une demeure). Là, c'est lui-même sans doute qui a tracé le dessin reproduisant les caractères et les indications qui accompagnent ce dessin. En effet, dessin et indications sont écrits, semble-t-il, avec le même crayon.

Si l'on compare les dimensions données ici par M. A. SALLES : « 0,96 X 0,72 », avec l'indication donnée dans le Document B, que le pavillon « paraît en plusieurs morceaux cousus bout à bout », on remarquera que la grande dimension : 0m.96, correspond à la largeur de la lèze des pièces d'étoffes provenant du tissage sur métier annamite, environ 0m.45. Donc il y avait deux lèzes, et le petit côté, 0m.72, avait été coupé dans la longueur de la pièce d'étoffe.

(3) Le dessin représentant les caractères (Planche XXI) est, comme on peut s'en rendre compte, très mal fait. Et cela pour deux raisons : à cause de l'état déplorable où était le pavillon, d'après le Document A ; et parce que celui qui tenait le crayon n'était pas habitué à lire ni surtout à écrire les caractères chinois. Malgré cela, les deux caractères sont facilement reconnaissables.

Le sens est : **sai, 差**, « envoyer », « déléguer », a charger d'une mission » - **phung, 奉**, « obéir », « exécuter un ordre ». Donc : « obéissant à un ordre d'envoi », « remplissant une mission ». - On a aussi l'expression : **phung sai, 差奉**, qui a

la même signification. - Si les deux caractères inscrits sur le fanion sont placés l'un au-dessous de l'autre, M. A. SALLES, qui les a transcrits de cette façon sur sa feuille de papier, n'a pas pu se tromper sur leur position. Mais s'ils sont placés l'un à côté de l'autre, il a pu lire de gauche à droite (*sai phung*) ce qui devait être lu de droite à gauche (*phung sai*). Mais lui, si soigneux, si exact, n'aurait pas, dans ce cas, transcrit les deux caractères comme il l'a fait, l'un au-dessous de l'autre. Donc, je crois qu'il faut lire : *sai phung* : « on m'a envoyé ; j'obéis ».



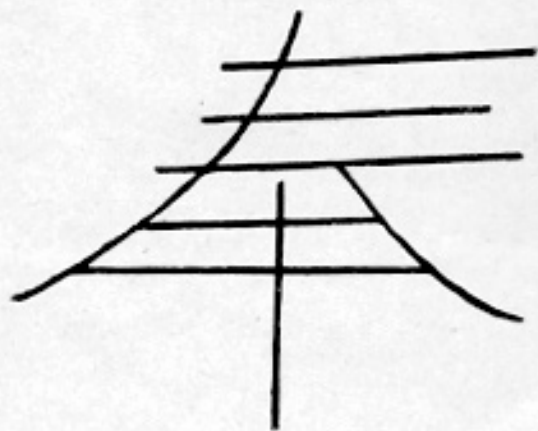
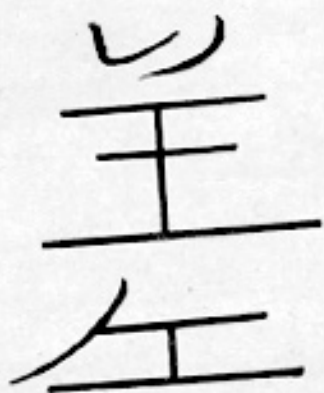


Planche XXI. — Dessin représentant les caractères
inscrits sur le fanion de l'Evêque d'Adran.



DOCUMENTS A. SALLES :

VII- UN PASSE-PORT DU TEMPS DE GIA-LONG

Classés et annotés par L. CADIÈRE

Document A.

Extrait d'une lettre de « Mgr. LONGER, évêque de Gortyne (1), à M. JULL.... curé de S'F. à Lyon » (2), publiée dans le « Recueil des lettres des évêques, . . . Louvains, 1825, p. 224 », « Lettre de 1820 » (3).

« En 1803, je fus visiter Mgr. l'évêque de Véren (4) et mes chers confrères de Cochinchine. Le Roi m'accorda des patentes ou passe-ports, afin que je pusse visiter les chrétiens du Tong-King ; de plus il me donna la liberté de choisir 15 personnes pour m'accompagner. Mgr. l'évêque de Véren obtint un pareil écrit pour visiter les chrétiens de Cochinchine ; plusieurs missionnaires et prêtres soit cochinchinois, soit tonquinois, ont obtenu aussi des passe-ports pour aller dans différentes provinces » (5).

* * *

Document B.

Note de M. A. SALLES, au bas du Document précédent : « In La Bissachère (6), II, Londres, p. 137. » (7).

Autre note de M. A.. SALLES, au dos de la reproduction photographique du passe-port :

« Voir traduction in La Bissachère, État du Tunkin, II (édition de Paris, 1812), p. 304 » (8).

* * *

Document C.

Note de M. A. SALLES au dos de la photographie reproduisant le passe-port :

« Passe-port (9) délivré à Mgr. LONGER (Giá) (10) pour circuler au Tonkin avec 7 suivants et 20 coolies. 1^{re} année de GIA-LONG, 11^e mois, 17^e jour (11).

« (Archives de C. A. HALLEZ, petit-neveu [ce mot a été ajouté après coup au crayon] de Mgr. d'Adran) » (12).



NOTES

(1) LONGER, Jacques Benjamin, né au Hâvre le 31 Mai 1752 ; parti de Paris pour les Missions le 4 Décembre 1775 ; missionnaire en Cochinchine, où il fonda le petit séminaire d'An-Ninh, près de **Cửa-Tùng** ; nommé évêque de Gortyne et vicaire apostolique du Tonkin Occidental, le 3 Avril 1787 ; sacré à Macao, le 30 Décembre 1792 ; mort à **Kê-Vinh** (dans le **Nam-Định**), le 8 Février 1831 (D'après A. LAUNAY : *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, Vol. II, pp. 407-408).

(2) Il s'agit de M. JULLIARD, curé de la paroisse de S'François.

(3) Cette note a été ajoutée au crayon, par M. A. SALLES, en tête de l'extrait de la lettre que nous reproduisons ici. Plus exactement, d'après les *Annales de la Propagation de la Foi*, Vol. 1, NIV, pp. 84-101, où cette lettre est reproduite, la lettre est datée du « Vendredi saint 1820 », c'est-à-dire le 31 Mars, Pâques étant tombées cette année le 2 Avril.

(4) LABARTETTE, Jean, né à Ainhua (Basses-Pyrénées), le 31 Janvier 1772, parti pour la Cochinchine, le 29 Novembre 1773 ; nommé en 1784, évêque de Véren et coadjuteur de Mgr. PIGNEAU DE BÉHAINE ; vicaire apostolique de la Cochinchine en 1799 ; séjourna longtemps à **Cổ-Vưu**, près de **Quảng-Trị** ; il reçut là une visite de GIA-LONG, en 1801 ; mort à **Cổ-Vưu**, le 6 Août 1823 (D'après A. LAUNAY : *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, II, p. 341).

Mgr. LABARETTE avait sa résidence ordinaire à **Cổ-Vưu**, près de **Quảng-Trị**. C'est donc là que vint d'abord Mgr. LONGER. Mais il alla certainement à Hué pour rencontrer GIA-LONG.

(5) Cette lettre de Mgr. LONGER est reproduite, intégralement et dans les mêmes termes, pour l'extrait que nous donnons ici, dans *Annales de la Propagation de la Foi*, Vol. 1, N°IV, pp. 84-101, p. 100, pour le passage ici reproduit. - Dans une lettre du même Mgr. LONGER au même abbé JULLIARD, datée du 19 Avril 1824, et publiée dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, tome II, pp. 185-188, l'évêque rappelle ce voyage à Hué, mais sans parler du passe-port : « En 1803 je fis un voyage en Cochinchine pour plaider auprès du roi la cause de nos chrétiens encore opprimés en plusieurs endroits, et en même temps pour dire un dernier adieu à Mgr. l'évêque de Véren. Nous nous revîmes le propre jour de S'Grégoire de Nazianze ».

Donc, c'est le 9 Mai que Mgr. LONGER arriva à **Cổ-Vưu**. C'est quelques jours après qu'il alla à Hué.

Nous devons conclure de ces renseignements donnés par Mgr. LONGER, que **GIA-LONG**, pour faciliter les déplacements des évêques et des missionnaires français, leur fit délivrer des passe-ports officiels.

La même mesure fut appliquée aux prêtres indigènes. Les termes dont se sert l'évêque le prouvent : « Plusieurs missionnaires et prêtres, soit cochinchinois, soit tonkinois, ont obtenu aussi des passe-ports ».

C'est l'un de ces passe-ports que nous étudions ici.

(6) LEMONNIER DE LA BISSACHÈRE, Pierre-Jacques, né vers 1764 dans le diocèse d'Angers ; parti le 11 Décembre 1789 pour le Tonkin Occidental ; « il fut pendant quelque temps à la tête d'un petit séminaire, probablement vers 1800 » ; revint en Angleterre en 1807 ; revint en France en 1817 ; mort au Séminaire de Paris le 1^{er} Mars 1830 (D'après A. LAUNAY : *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, II, p. 343).

(7) Sur l'ouvrage publié d'après les notes où les renseignements donnés par DE LA BISSACHÈRE, voir : *La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère*, par Charles B. MAYBON, Paris, Édouard Champion, 1920. - Le titre exact de l'ouvrage est : *Exposé statistique du Tunkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Tsiampa, du Laos, du Lac-tho par MM.-N [de Montyon], sur la relation de M. de la Bissachère, missionnaire dans le Tunkin*, Londres, de l'Imprimerie de Vogel et Schulze, 13 Poland Street, MDCCCXI, 2 volumes in 8, 325 et 342 pages.

(8) Voici le titre de cette réédition : *État actuel du Tunkin, de la Cochinchine et des royaumes du Cambodge, Laos et Lac-tho*, par M. DE LA BISSACHÈRE, missionnaire qui a résidé 18 ans dans ces contrées..., Paris, Galignani, rue Vivienne No 17. 1812.

Je donne ici la traduction du passe-port tel qu'il est contenu dans l'ouvrage de DE LA BISSACHÈRE, réédition de 1812, tome II, pages 304-305. Je dois la communication de ce texte à M. BOUDET à qui j'exprime toute ma reconnaissance.

« BREVET D'INSPECTEUR DES COLLÈGES

« Ce brevet confère à celui à qui il est accordé la qualité de mandarin.

« GIA-LONG, première année, II^e Lune, le 17.

« Le Grand Conseil permet que le pasteur d'âmes nommé le précieux soit inspecteur des collèges. De plus, parce qu'il a demandé au roi (*) la permission d'aller dans toutes les provinces du royaume annamite comme envoyé du roi, et qu'il est sincère, le Grand Conseil lui donne permission d'avoir sept hommes pour son service intime, et dix hommes de peine (**). Soit qu'il veuille aller par [305] terre ou par eau, le roi le lui permet, ainsi que de porter les armes pour sa sûreté ; et dans chaque province il montrera le présent brevet au gouverneur d'icelle.

« Le cachet est apposé, et il contient la légende : *Grand Conseil, Royaume Annamite* ».

Comme on va le voir ci-dessous, Note (9), ce « brevet » ou passe-port, est délivré à un « Directeur de Collège », mais ne confère pas ce titre. Le « brevet » ne confère pas à celui à qui est adressé la qualité de mandarin, mais à la rigueur, on peut dire qu'il confère au détenteur quelques prérogatives dont jouissent les mandarins : circuler partout, se faire accompagner de suivants. En tout cas, aucun des éléments de cette phrase n'est contenu dans le texte du passe-port. De même, le

(*) Gia-Long n'avait point encore pris le titre d'empereur. »

(**) Les dix-sept hommes employés à ce service sont exempts de corvées. »

texte ne parle pas du titre « comme envoyé du roi », ni de la permission « de porter des armes pour sa sûreté ». Mais « pasteur d'âmes nommé le précieux » répond bien au texte.

(9) Je donne ici la traduction de ce passe-port, reproduit Planche XXII.

« Le Grand Conseil délivre [le présent passe-port] au prêtre directeur d'école Báu. Attendu qu'il a auparavant adressé une demande pour se rendre à la Citadelle du Nord [Hanoi] et dans, les diverses provinces ; nous conformant à la faveur « Précieusement accordée [par l'Empereur], nous délivrons aussi [le présent passe-port] : il lui est permis de se faire accompagner de sept disciples et de dix suivants, soit par voie de terre, soit par voie d'eau, et à tous il est accordé, suivant l'opportunité, de se rendre à la Citadelle du Nord et dans les diverses provinces ; dès qu'il sera arrivé sur le territoire d'une province, il devra en référer aux autorités provinciales pour qu'elles le sachent. Donc le présent [passe-port] nous délivrons.

« De GIA-LONG, la 1^{re} année, II^e lune, 17^e jour.

« Cachet du Grand Conseil ».

Il convient de faire quelques remarques :

M. DE LA BRISSACHÈRE avait présenté précédemment une requête à GIA-LONG pour obtenir ce passe-port. Nous allons voir qu'il fit cette démarche par l'intermédiaire d'un de ses gens qui vint à Hué après le voyage triomphal de GIA-LONG à Hanoi. — Ce passe-port autorisait le missionnaire à circuler dans tout le Tonkin ; mais c'étaient des déplacements contrôlés : il devait chaque fois informer les mandarins des provinces où il arrivait. — Il pouvait se faire accompagner de 17 personnes. Le texte distingue expressément les catéchistes ou élèves du missionnaire : « disciples, sept personnes », et les domestiques : « suivants, dix individus ». — Mgr. LONGER, dans la lettre reproduite plus haut, Document A, ne parle que de 15 personnes. Comme il écrivait en 1820, près de 20 ans après les événements, et qu'il n'a pas dû revoir, au moment où il écrivait, le texte de son passe-port, il a dû faire une erreur dans le chiffre des personnes autorisées à l'accompagner. Il est à supposer que les passe-ports, pour les évêques, les missionnaires et les prêtres indigènes, étaient rédigés suivant une formule identique ; comme on peut supposer aussi que le nombre des personnes de la suite variait suivant le destinataire du passe-port.

(10) Comme on a pu s'en rendre compte, par la traduction qui précède, le passe-port que nous étudions ici ne fut pas délivré à Mgr. LONGER, mais « au Surveillant spirituel, dirigeant une école, BÁU ».

Or, Mgr. LONGER s'appelait, de son nom annamite, non pas précisément « Già », comme le dit M. A. SALLES, mais « Gia » (A. LAUNAY : *Mémorial*, II, p. 654). Mgr. LONGER reçut bien un passe-port, comme il le dit dans la lettre que nous avons reproduite, Document A, comme en reçurent Mgr. LABARTETTE et plusieurs missionnaires et prêtres indigènes, mais celui que nous avons ici n'est pas celui de Mgr. LONGER.

D'ailleurs, M. A. SALLES a hésité plusieurs fois au sujet du destinataire de ce passe-port. Sur une autre feuille qui porte la traduction de la date, il a écrit, à deux reprises : « passe-port, à un missionnaire pour se rendre au Tonkin » ; puis : « Brevet d'inspecteur des collèges ». Sans doute au hasard des « sinologues » qu'il consultait.

Le passe-port étudié ici est celui qui fut délivré à M. DE LA BISSACHÈRE. En effet, le destinataire de ce passe-port, était **linh-mục**, « surveillant spirituel » ; c'est le titre courant des simples missionnaires ; les évêques sont désignés par le titre de **giám-mục**, « inspecteur surveillant », qui traduit littéralement le sens primitif du mot grec *episcopos*. Le passe-port du Mgr. LONGER devait porter ce titre de **giám-mục**, et non celui de **linh-mục**. - D'un autre côté, le destinataire du présent passe-port était « directeur d'une école ». Or, le passe-port fut délivré « le 17^e jour de la II^e lune de la I^{re} année de GIA-LONG », c'est-à-dire le II Décembre 1802. Et le P.A. LAUNAY nous apprend (*Mémorial*, II, p. 343) que de M. DE LA BISSACHÈRE « fut pendant quelque temps à la tête d'un petit séminaire, probablement vers 1800 ». - Enfin, preuve décisive, le destinataire avait, comme nom annamite, un caractère : **寶**, qui signifie « le Précieux », et qui se prononce soit **báu**, soit **bừu**. Or, le P. A. LAUNAY, dans son *Mémorial*, II, p. 654, nous apprend aussi que le nom annamite de M. DE LA BISSACHÈRE était « **Báu** ». Il n'y a donc aucun doute possible sur le destinataire du passe-port.

Et même M. DE LA BISSACHÈRE nous apprend incidemment, à quel moment il sollicita ce passe-port, nous allons le voir plus loin.

(11) Cette date nous reporte au II Décembre 1802. M. DE LA BISSACHÈRE confirme incidemment cette date : « Le Roy GIA-LONG étant arrivé à la Capitale de la Cochinchine s'y reposa pendant deux mois ou environ. Ensuite il s'occupa du supplice de ses prisonniers (un de mes gens que j'avais envoyé à la Cour, pour obtenir une permission du roy et qui fut porté sur la liste de ceux qui pouvaient entrer au palais... se trouva de service le jour de l'exécution, et il la vit tout entière depuis le commencement jusqu'à la fin. A son retour il m'en a fait le récit. » (Charles B. MAYBON : *La relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère*, page 117-118.)

L'arrivée de GIA-LONG à Hué, dont parle DE LA BISSACHÈRE, n'est pas la première, lorsqu'il arrivait du Sud, mais lorsque, après avoir défait définitivement les **Tây-Son**, il avait poussé jusqu'à Hanoi, où il entra le 22 Juillet 1802, et était revenu à Hué. C'est après ce retour à Hué que M. DE LA BISSACHÈRE s'empresse d'envoyer un homme de confiance pour demander à GIA-LONG « une permission du roy », c'est-à-dire notre passe-port, et ce passe-port est délivré le 11 Décembre.

Si nous considérons la date, nous devons conclure que la délivrance de ces passe-ports a été un des premiers actes administratifs accomplis par GIA-LONG après qu'il se fut proclamé empereur, le I^{er} Juin 1802.

La date est certifiée par un cachet : **公同之印, Công-Đồng chi ấn**, « cachet du Grand Conseil ». Ce cachet fut fondu le 21 Avril 1802 (*Thật-lục chính nhứt*, XIV, 14). C'est donc peu après sa fabrication qu'il fut employé en faveur de M. DE LA BISSACHÈRE.

Il est possible que la demande de passe-port ait été faite à GIA-LONG lors de la visite que lui firent Mgr. LONGER et M. DE LA BISSACHÈRE, au mois de Juillet 1802, lorsque le prince, montant au Tonkin, à la poursuite des dernières bandes **Tây-Son**, passa au **Nghệ-An**, et que le « un de mes gens » envoyé à Hué vers les derniers mois de 1802, n'y soit allé que pour hâter la délivrance du passe-port.

(12) Pouvons-nous faire l'histoire de ce passe-port ? Pouvons-nous dire comment il est venu entre les mains de C. A. HALLEZ, petit-neveu de l'Evêque d'Adran ?

Voici comment on peut raisonner, avec des points certains et des suppositions douteuses :

DE LA BISSACHÈRE, lorsqu'il quitta le Tonkin, vers 1806 ou 1807, emporta avec lui le passe-port. — Il l'avait avec lui en Angleterre, pendant le séjour de six ou sept ans, 1806-1815, qu'il y fit ; il en avait au moins une traduction, faite auparavant, traduction qu'il communiqua au Baron DE MONTYON, lequel la publia dans son *Exposé statistique du Tonkin*, Londres, et dans son *État actuel du Tonkin*, Paris, traduction que nous avons donnée, Note 8 ; mais il est probable qu'il avait aussi l'original en caractères. En tout cas, ce Document, au moins sa traduction, est nettement souligné dans un passage de *l'État actuel du Tonkin*, où M. DE MONTYON, dans l'Introduction, parlant de M. DE LA BISSACHÈRE, s'exprime ainsi : « il a eu lui-même un brevet de mandarin ; des Tonkinois ont été par ordre du gouvernement attachés à son service personnel ». Ce « brevet de mandarin », c'est notre passe-port, qui, on l'a vu, Note 8, censément « confère à celui à qui il est accordé la qualité de mandarin ». — Comment ce Document est-il venu en France ? M. DE LA BISSACHÈRE l'aurait-il cédé à M. DE MONTYON, qui l'aurait apporté en France, lorsqu'il y revint, lors de la Restauration. Ou bien M. DE LA BISSACHÈRE en aurait-il gardé la propriété et l'aurait-il apporté lui-même à Paris, en 1815 ? Impossible de donner une réponse.— De même, il est impossible de dire comment ce Document est venu en la possession d'un petit-neveu de l'Evêque d'Adran.





UNE BELLE FIGURE QUI DISPARAIT

par L. SOGNY

Chef du Service de la Sûreté en Annam.

Tous les anciens de Hué se souviennent du vieillard sympathique que l'on apercevait, il y a encore une vingtaine d'années, conduisant une petite charrette anglaise presque aussi vieille que lui. On le voyait tous les soirs, par beau temps, à l'heure de la promenade, enturbanné de vert, larges lunettes abritant les yeux malicieux, maigre chignon serré derrière la tête, rênes en main, franchissant le pont Thành-Thái, et se dirigeant vers le quartier indigène. Après dîner, il n'était pas rare de le trouver au théâtre de Gia-Hội, scandant les passages pathétiques de roulements de tambour dont il possédait le secret.

Ancien Thị-Lang au Ministère des Travaux Publics, en retraite depuis plus de trente ans, M. HƯỞNG-THIỆT était fils du Prince TUY-LÝ (1), ce dernier, onzième fils de MINH-MẠNG. On sait que le Prince TUY-LÝ et son frère TÙNG-THIỆN (10^e fils de MINH-MẠNG) étaient les plus grands poètes de leur temps. Leur réputation s'étendait jusqu'à la Cour de Pékin.

Il habitait le quartier aristocratique de Vi-Già, à 500 mètres de la digue de Thọ-Lộc, sur la route de Thuận-An, dans la propriété paternelle. Il était le plus âgé des huit mille membres de la Famille Royale. Véritable patriarche, jovial et d'esprit très vif, on était toujours accueilli chez lui selon la tradition et la politesse exquise encore en usage

(1) Voir *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1929, Pages 187 et suivantes : *Les Familles Illustres : Son Altesse le Prince TUY-LÝ*, par L. SOGNY.

dans les grandes familles de la Capitale. Poète, historien, géographe, doué d'une mémoire prodigieuse, il vous faisait revivre un passé fertile en événements. N'avait-il pas vécu la période agitée du règne de **TỰ-ĐỨC**, son propre cousin ? Lui et tous les siens n'avaient-ils pas été emprisonnés ou exilés par les deux Régents despotes **TÔN-THẬT THUYẾT** et **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** ?

Quand on lui demandait des nouvelles de sa santé, il répondait dans un éclat de rire : « A 60 ans, mes yeux ne voyaient plus et je n'avais plus de dents. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer deux médecins français, l'un m'a rendu mes yeux de jeune homme, l'autre m'a « planté » des dents plus solides que les premières ».

En 1935, le Gouvernement Français lui accordait la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. Il était Ministre honoraire de la Cour d'Annam.

Le 27 Avril 1937, on fêtait le 90^e anniversaire de sa naissance. Il avait à ses côtés, sa première épouse (1), sainte et digne femme âgée elle-même de 89 ans, à laquelle il était uni depuis 70 ans ; puis cinq générations d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, en tout 211. Sa fille aînée était âgée de 68 ans, la dernière fille avait à peine 17 ans. Ses deux fils aînés étaient en retraite depuis cinq ans avec rang de Ministres honoraires.

Le 4 Mai 1937, c'est-à-dire quelques jours après son anniversaire, notre vieil ami s'éteignait doucement, sans aucune souffrance. Ses obsèques eurent lieu le 17 Mai, dans un très grand appareil. Le convoi ne mesurait pas moins d'un kilomètre. Toutes les personnalités annamites de la Capitale étaient présentes.

Il repose à proximité du Nam-Giao, en un des merveilleux sites qu'il a tant chanté dans sa jeunesse.



(1) Décédée le 10 Octobre 1938, à l'âge de 90 ans.



Planche XXIII. — Portrait du Prince Hường -Thiệt et de sa femme.



TÉMOIN D'UN AUTRE AGE (1)

L'histoire nous enseigne que l'évangélisation au pays du Việt-Nam a connu bien des malheurs et que le courage et la foi des Catholiques, au moment des persécutions, sont dignes de figurer sur les pages glorieuses de l'histoire de l'Église.

Aujourd'hui, la plupart de ces Catholiques nous ont quitté, les uns après les autres, pour aller dans l'autre monde. Et, parmi ceux qui vivent encore, rares sont les personnes qui, en raison de leur âge avancé, peuvent nous raconter d'une façon détaillée, les difficultés qu'elles ont connues.

Une de ces rares personnes vient de recevoir de S. M. BẢO-ĐẠI un Kim-Tiến. C'est Madame NGUYỄN-THỊ-HỘI, de la paroisse de Phủ-Cam. Elle est centenaire et a eu 11 enfants, dont l'aîné est M. TRẦN-VĂN-DU, Maître d'hôtel à la Résidence Supérieure, en retraite. Ce dernier nous a raconté bien des histoires qu'il tient de sa mère sur l'époque des persécutions. Les lecteurs du *Vi Chúa* auront la primeur du récit de M. TRẦN-VĂN-DU.

Nous passons la parole à ce dernier.

Ma mère était la neuvième et dernière enfant du second dignitaire (2) de la paroisse de **Phường-Đức** (3). Son père exerçait le métier de fondeur. C'est lui qui fabriqua les canons-génies exposés actuellement devant la Porte du Midi (**Ngọ-Môn**), dans la Citadelle de Hué.

(1) Traduction d'un article paru dans un journal en quốc-ngữ : *Vi-Chúa*, à Hué, N° du 28 Mai 1937.

(2) Ông Câu.

(3) Appelé aussi **Thợ-Đúc**, « le Hameau des Fondeurs, les Fondeurs », sur la route du **Long-Thọ**.

A propos de la fabrication de ces canons-génies, j'ai appris que ce travail avait valu à mon grand-père maternel un emprisonnement de trois mois, et que, grâce à la Reine **Từ-Dũ**, il avait pu être remis en liberté à l'expiration de sa peine, car sa qualité de chrétien aurait pu le faire maintenir plus longtemps en prison.

En 1860, le Roi prescrivit l'interdiction de la religion. A la suite de cette ordonnance, ma mère fut arrêtée. Elle vivait encore chez son grand-père, le **Cầu HẠNH** de **Phường-Đức**, et venait d'être demandée en mariage par mon père.

On vit, un matin, se présenter chez elle les envoyés du **Tri-Huyện** de **Hương-Thủy**. On eut peur tout d'abord, mais à la pensée de souffrir pour Dieu, chacun reprit courage. C'est pourquoi, ma grand'mère offrit à manger et à boire aux envoyés du mandarin. Ces derniers se retirèrent, après ripailles, en faisant mille politesses à leur hôtesse.

On crut qu'après cet incident, on aurait la paix. Mais les envoyés du mandarin revinrent et l'on pensa que, cette fois-ci, ils mettraient la maison à sac. Il n'en fut rien. Après avoir consommé ce qui leur avait été servi, ils rentrèrent comme la fois précédente au siège du **Huyện**.

Hélas ! mes grands parents ne jouirent pas longtemps de cette quiétude ! Ils furent peu après arrêtés et les envoyés de l'autorité leur dirent: « Nous savons que les Catholiques sont bons et ne sont pas des voleurs. Cependant, l'ordre est donné de vous arrêter, nous devons l'exécuter ».

Mais cette fois-là, mon grand-père seul fut arrêté, tandis que ma grand'mère et ma mère ne furent pas inquiétées. Cette dernière avait 23 ans. Peu de temps après, mon grand-père, de sa prison, leur fit savoir qu'elles devaient tout mettre en ordre dans la maison et attendre le jour où elles seraient prises. Car, disait-il, le moment est venu où aucun Catholique ne sera plus toléré. A peine venaient-elles de recevoir cette communication, et elles n'avaient pas encore arrangé leurs affaires, qu'on venait les arrêter toutes les deux.

On venait de construire près du siège du **Tri-Huyện** de **Hương-Thủy** une prison couverte de chaume. C'était un vaste bâtiment formé de plusieurs maisons et muni de barres de justice. Les Catholiques, hommes et femmes, y étaient maintenus par les chevilles avec en plus la cangue au cou.

Mon père, nommé **NGUYỄN-VĂN-TÀI**, de la chrétienté de **Phủ-Cam**, fut, au cours de sa détention, brutalement frappé. J'ai déjà dit qu'il venait de demander la main de ma mère. Dans la geôle, ils purent se voir. Les femmes bénéficiaient d'un régime de faveur, ou, plus exactement, elles recevaient moins de coups de rotin que les hommes, qui, eux, étaient roués de coups quand ils n'exécutaient pas assez vite, au gré des gardiens, les gros travaux dont ils étaient chargés. Les vêtements blancs de mon père furent plus d'une fois rougis par le sang.

Dès l'arrivée des Chrétiens en prison, on leur gravait sur les joues les caractères : **Thừa-Thiên tả-đạo, 承天左道**, « Province de **Thừa-Thiên**, religion perverse ». Dans la suite, on y ajouta le nom de la circonscription d'origine (*huyện* ou *phủ*). C'est ainsi que ma mère, dont la première inscription était à peine cicatrisée, fut à nouveau soumise à la torture pour deux caractères supplémentaires : **Hương-Thủy, 香水**.

Les Catholiques étaient enfermés depuis un mois quand on fit creuser une fosse autour de la prison, et le bruit se répandit qu'au signal donné par un coup de canon, les gardiens précipiteraient les Catholiques dans la fosse. Après quoi, on y jetterait de la paille qu'on allumerait pour rotir les victimes. La fosse fut longtemps prête, mais les prisonniers attendirent toujours le signal. Et comme ils n'avaient plus aucun espoir, ils se préparèrent à mourir saintement. La prière en commun fut autorisée et les gardiens en profitèrent pour se distraire en la faisant faire par les femmes. Cependant, en ces heures graves, loin de partager la distraction provoquée par les gardiens, chacun ne songeait qu'à prier pour soi en attendant l'heure de rendre son âme à Dieu.

Et on attendit ainsi la mort tous les jours dans la confiance en Dieu. Pourtant le signal qui devait être donné par le coup de canon ne se manifestait toujours pas. Tous les 10 ou 15 jours, le **Tri-Huyện** dépêchait des envoyés en inspection à la maison d'arrêt, et chaque fois, des tortures étaient infligées aux hommes. A dire vrai, ces tortures n'étaient pas prescrites par le **Tri-Huyện**, mais par les gardiens qui voulaient faire de l'excès de zèle et marquer leur autorité.

La détention dura 11 mois. Un jour, enfin, les gardiens annoncèrent que les prisonniers étaient remis en liberté, et, aux dires de ma mère, ils firent évacuer sur l'heure la maison d'arrêt. A leur retour au village de **Phường-Đức**, mes grands-parents constatèrent que presque tous

leurs biens avaient disparu. Nous croyons que le Bon Dieu a dû les juger indignes de mourir pour la religion, aussi décida-t-il de les faire rentrer chez eux.

C'est à cette époque que le traité du 5 Juin 1862 fut signé entre la France et l'Annam : il autorisait la liberté du culte. Pendant les persécutions, les missionnaires durent quitter la Capitale. De ce fait, les mariages des Catholiques de **Phường-Đức** et de **Phủ-Cam** ne purent pas avoir lieu. Ils furent célébrés en grand nombre après la signature du traité, quand les prêtres purent rentrer dans leurs paroisses. On comptait jusqu'à 8 mariages par jour. Et c'est à cette époque que mes parents furent unis. Par la suite, ma mère s'installa avec mon père à **Phủ-Cam** où elle exerça le métier de chapelière, tandis que mon père se faisait médecin. Il est mort depuis 48 ans. (1)

NG.-LIÊN



(1) « La pauvre vieille fut brûlée légèrement, au cours d'un incendie qui dévora sa maison. Elle est morte en Juin ou Juillet (1937), probablement de peur. La traduction de l'article de **Vì Chúa** et la photographie de la centenaire, que j'ai fait faire, méritent d'être insérées dans le Bulletin des Amis du Vieux Hué » (L. SOGNY, 18 Septembre 1937).



Planche XXIV. — Portrait de Madame Nguyễn-Thị-Hội.



LE FLEUVE ROUGE DANS L'ATLAS CATALAN DE CHARLES V, ROI DE FRANCE

par Jean DETRES

Ancien élève de l'École Coloniale,

Membre de la Société de Géographie. Aux Armées, Mars 1940.

L'Atlas catalan, dressé en 1375 pour CHARLES V, roi de France, est une des merveilles de la Bibliothèque Nationale ; peint couleurs, or et argent, sur vélin collé au recto et au verso de volets de bois, il forme ainsi un volume dont le premier tableau est un résumé de Cosmographie.

L'Atlas se présente sous deux formes cartographiques bien distinctes, la première, dessinée comme un Portulan, fait connaître l'espace compris entre les côtes occidentales d'Europe et d'Afrique aux régions se trouvant en deçà de la longitude de l'Indus, soit la majeure partie du monde connu de PTOLÉMÉE, avec les connaissances apportées par le Moyen- Age.

La seconde partie, beaucoup plus complexe et d'un tracé cartographique totalement différent, comprend en outre ce qui reste connu de PTOLÉMÉE, c'est-à-dire l'espace compris entre l'Indus et le port de Cattigara (Canton, pour la majeure partie des géographes), mais ici le dessin des côtes de l'Océan Indien n'est pas ptoléméen : cet océan n'est plus en effet considéré, pareillement à la Méditerranée, comme une mer fermée, et les rivages du pays de Sofala, en Afrique, ne sont plus reliés par une côte méridionale, à Cattigara, au pays des Sines (I et a)

(1) PTOLÉMÉE : *Géographie*. Livre sur l'Inde et les Sines ; Atlas : carte générale du monde connu de ce géographe, carte générale de l'Afrique, montrant toutes deux cette côte méridionale reliant l'Afrique à la Chine, et carte de l'Inde au-delà du Gange et du pays des Sines.

La presque-île constituant l'Inde intra-Gangem est d'origine arabe ; ce sont, comme on sait, les géographes arabes, qui, les premiers, ont esquissé cette forme de l'Inde que nous connaissons. (I et b)

Enfin l'Extrême-Orient, comparativement aux atlas modernes, est absolument informe ; le cartographe a tenté d'y situer les pays décrits par MARCO POLO lors de son fameux voyage entrepris au début de la seconde moitié du XIII^e siècle ; la nomenclature, dans sa forme catalane, a en effet uniquement pour origine la Relation du célèbre voyageur vénitien. (c)

PTOLÉMÉE attribuait déjà exagérément 180 degrés pour l'espace compris entre les côtes occidentales d'Afrique et Cattigara ; les pays décrits par MARCO POLO ayant été ajoutés très approximativement à la suite de ces 180 degrés, ceci explique l'étendue véritablement démesurée que les cartographes donnèrent à l'Asie jusqu'à la découverte de l'Amérique, (2) et même après la connaissance de ce continent, puisque cette étrange conception apparaît encore dans le globe doré et le globe de bois de la Bibliothèque Nationale (h), dans les globes de SCHROENER et dans celui de WALDSMULLER, (i) ainsi que dans la mappemonde cordiforme de Petrus APIANUS. (j) C'est encore la croyance en cette immense étendue du continent asiatique qui fera écrire à FRANÇOIS I^{er} que « les terre de Canada, Saguenay et Hochelaga, forment un des bouts de l'Asie du costé du Nor ». (k)

(1) La côte orientale de l'Afrique des géographes arabes, à partir de l'Équateur, est néanmoins toujours nettement orientée vers l'Est, jusqu'à se prolonger arbitrairement sous les côtes de la Chine.

(2) C'est uniquement dans cette erreur qu'il faut rechercher l'origine de la découverte de l'Amérique. Par suite de cette étendue démesurée du continent asiatique, l'océan entre le Cathay (Chine) et les côtes occidentales d'Afrique, devait être relativement peu étendu, assez facile à franchir ; c'est ce que démontra le Cardinal Pierre d'AILLY Évêque de Cambrai, dans son fameux traité *Ymago Mundi* (d), qui fut le livre de chevet de Christophe COLOMB (l'exemplaire de l'*Ymago Mundi* et la *Relation* de MARCO POLO ayant appartenu à COLOMB, sont absolument annotés de sa main) ; le découvreur détenait de plus la copie d'une carte envoyée par le savant florentin Paolo TOSCANELLI au roi de Portugal, ainsi que la copie de la lettre accompagnant cette carte ; ces deux documents, contestés par VIGNAUD (e), mais considérés comme authentiques par A. de HUMBOLT, H. HARRISSE, GALLOIS, SUMIEN et la majeure partie des américanistes (f), tendaient à démontrer que Lisbonne n'était distant de la « noble cité de Kinsay » que de 26 espaces (de 5° chacun). Cette carte, malheureusement perdue, a pu néanmoins être reconstituée grâce à d'autres documents de l'époque (Globe de MARTIN BÉHAÏM de 1492 et Globe de Laon, de quelques années antérieur) (g).

VIVIEN DE SAINT MARTIN, dans l'atlas de son *Histoire de la Géographie*, et LELEWEL, dans l'atlas de sa *Géographie du Moyen Age*, ont donné une reproduction de l'Atlas catalan ; ce dernier auteur en a donné une très bonne description générale. (1) CORDIER, par contre, s'est spécialisé dans la partie extrême-orientale de la carte catalane, mais ne commence sa description qu'à l'orient du fleuve non autrement désigné que par « Finis Indie », sans toutefois identifier ce fleuve ; (m) la présente étude a précisément pour objet l'identification de ce fleuve.

Il est inconcevable qu'un géographe tel que VIVIEN DE SAINT MARTIN, ait vu dans « Finis Indie », le Gange ; c'était ne tenir aucun compte de la nomenclature de la carte catalane, pas plus que de la conception des pays de l'Inde de MARCO POLO.

On sait en effet que le voyageur vénitien conçoit trois Indes : l'Inde Moyenne qui est l'Abyssinie ; l'Inde Majeure, de l'Indus au Golfe de Bengale ; et l'Inde Mineure comprenant la presqu'île de Malacca, le Siam et sans aucun doute, toute l'Indochine française.

« Finis Indie » formant la limite orientale de l'Inde ne peut être le Gange, pour la raison bien simple que le royaume de Bangale (Bangala sur la carte), se trouve fort loin à l'Occident du fleuve en question, et séparé de celui-ci par cinq autres royaumes.

Bien mieux, le royaume désigné par Michem, situé au Nord de la presqu'île de Malacca, se trouve être également en deçà de « Finis Indie », alors qu'il devrait nécessairement se trouver au delà de ce fleuve si celui-ci était le Gange.

Trois autres royaumes à l'orient de Michem faisant partie sans aucun doute de la presqu'île de Malacca, et peut-être même du Siam, sont pareillement situés en deçà de « Finis Indie »

Enfin immédiatement à l'Occident de « Finis Indie », et à son embouchure, se trouve le royaume désigné par Jampa, incontestablement la forme catalane de l'empire des Chams (suivant les différents auteurs Ciamba, Ciampa, Tchampa, Champa) ; d'après le livre de MARCO POLO, Ciamba fait bien partie de l'Inde Mineure.

LELEWEL identifie « Finis Indie » par le « Mecon fluvius maximus » de l'atlas d'ORTELIUS (n). Cependant le fleuve formant la limite orientale de Ciamba ne saurait être le Mékong, Ciamba n'est pas en effet le Cambodge (Camboïa), il s'agit de deux royaumes bien distincts.

Ciamba, l'empire des Chams, comprenait à son apogée, l'empire d'Annam actuel et certaines parties de la Cochinchine et du Cambodge, donc la presque totalité de son territoire était, non en deçà du Mékong, mais au delà de ce fleuve.

C'est seulement vers la fin du XV^e siècle, en 1471, que les Annamites, venus d'une contrée située au Nord du Tonkin (An-niu selon la *Relation* de MARCO POLO), conquièrent le royaume de Ciamba, refoulant les Chams au Sud de Nhatrang, dans la région de Phanhiêt.

On sait que le voyageur vénitien, devenu l'ami de Khoubilaikhan, et même son conseiller, fut envoyé par ce dernier en mission à Ciamba, il en connaissait donc parfaitement la situation et les limites.

Bien entendu, on ne saurait chercher une absolue précision cartographique et historique dans le dessin de l'Atlas catalan, par exemple alors que la presqu'île de l'Inde Majeure y est esquissée, celle de Malacca et l'Indochine ne le sont pas ; de Bangala à Jampa la côte est pratiquement rectiligne et orientée parallèlement à l'équateur.

Puisque « Finis Indie » ne peut-être le Mékong, quel est donc ce fleuve ? Si l'on s'en tient strictement aux limites historiques de l'empire des Chams, ses confins septentrionaux semblent ne pas devoir dépasser le cours du Sông Cả, au Nord de l'Annam (l'Orient suivant le tracé de la côte sur la carte catalane) ; mais incontestablement le cartographe catalan a voulu indiquer par « Finis Indie » un fleuve beaucoup plus important que le Sông Cả, ce qui lui importait surtout, ce n'était pas tellement de fixer la limite orientale de Ciamba, mais bien la limite orientale de l'Inde Mineure, bien mieux, de séparer nettement par ce fleuve les trois Indes de MARCO POLO, de pays totalement distincts, tant géographiquement qu'ethnographiquement, tels que le Mangi (Chine méridionale) et le Cathay (Chine du Nord), suivant en cela l'esprit même de la *Relation* du voyageur vénitien.

Il s'ensuit que « Finis Indie » désigne, sans aucun doute possible, le Sông Cái ou Fleuve Rouge, lequel débouchant dans le fond du Golfe du Tonkin, constitue bien la seule limite orientale de l'Inde Mineure qui soit logique.

Pour terminer cette succincte étude cartographique sur Ciamba, nous dirons que dans les globes de Laon et de Martin BÉHAÏM, Malacca et l'Indochine ne forment qu'une seule et même presqu'île immense, puisqu'elle descend sous l'Équateur, et que Ciamba se trouve sensiblement au Nord-Est de cette presqu'île.

Dans le PTOLÉMÉE de Bâle, 1552 (carte nouvelle de l'Asie de Sébastien MUNSTER donnée à la suite des cartes ptoléméennes), ce qui est notre actuelle Indochine française, est déjà bien esquissé. — Mais c'est dans les atlas d'ORTELIUS et de BLAEU (0) que pour la première fois, Ciamba est situé comme il convient, à l'Orient du Mékong et en deçà du Fleuve Rouge, de plus le dessin des côtes est relativement parfait. Dans ORTELIUS (1592), BLAEU (1620), et même SAMSON d'ABBEVILLE (1650-51), ce royaume est toujours désigné par Ciamba, alors que les Annamites l'occupent depuis la fin du XV^e siècle.

L'auteur s'excuse du peu de développement de cette étude, mais étant aux Armées, ne disposant pas de ce fait de sa bibliothèque dont quelques ouvrages sont donnés ci-dessous à titre de références, cette étude, faite de mémoire, comporte fatalement des lacunes ; enfin il eut été indispensable de consulter certains recueils à la bibliothèque de la Société de Géographie ou au Département des cartes de la Bibliothèque Nationale, pour ne citer qu'un exemple : les précieux atlas de JOMARD et du Vicomte de SANTAREM.

BIBLIOGRAPHIE

- (a) PTOLÉMÉE, fac-similé du Ms grec de Vatopédi (Mt Athos), atlas in-F°.
PTOLÉMÉE, fac-similé d'un Manuscrit Arabe, atlas in-F°.
PTOLÉMÉE, édition de Bâle, 1552, atlas, in-F°.
PTOLÉMÉE : *L'Inde et les Sines*, 1 vol. in-8°.
- (b) EDRISI : *Géographie*, 2 vol. in-4° (Mémoires de la Société de Géographie).
ABOULFEDA : *Géographie*, 3 vol. in-4°, dont le premier est consacré à une remarquable introduction aux Géographes Arabes.
- (c) MARCO POLO, texte dit de RUSTICIEN de Pise, par PAUTHIER, 2 vol, in-4°.
MARCO POLO, texte d'un Ms français de la Bque Nle (Mémoires de la Sté de Géogr. in-4°).
MARCO POLO, texte d'un Ms latin de la Bque Nle.
MARCO POLO (éditions anciennes de), par CORDIER, petit in-4°.
- (d) Pierre d'AILLY : *Ymago Mundi*, 3 vol. in-8°.
- (e) VIGNAUD : La lettre et la carte de Toscanelli à Colomb. 1 vol. in-4°.
VIGNAUD : *Histoire critique de la grande entreprise de Colomb*, 2 vol. in-4.
- (f) A. de HUMBOLT : *Examen critique de l'Histoire de la découverte du Nouveau continent*. 5 vol. in-8° en 2 tomes.
H. HARRISSE : *Toscanelli et Colomb*, brochure in-8°.
H. HARRISSE : *Bibliotheca Americana Vetustissima*, 2 vol. in-4°.
GALLOIS, articles critiques sur ce sujet. Publications de la Sté Sumien,
Correspondance de Toscanelli, 1 vol. in-4°.

- (g) D'AVEZAC : *Le Globe de Laon*. Publication de la Sté de Géographie. in-8°. GLOBE DE BÉHAÏM, fac simile en couleurs (en fuseaux), dans Kammarer : *les Guerres du Poivre*, 4 vol, in-F° (Mres de la Sté Royale de Géo. du Caire).
- (h) H. HARISSE : *Discovery of North America*, 1 vol, in-4°.
- (i) GALLOIS : *Les Géographes allemands de la Renaissance*, 1 vol. in-8.
- (j) PETRUS APIANUS : *Cosmographie*, 1 vol. in-4°.
- (k) Jacques CARTIER : *Bref récit ...* avec documents recueillis par Ramé, in-8°.
- (l) VIVIEN DE ST MARTIN : *Hist. de la Géographie*. 1 vol. in-4°, 1 atlas in-F°. LELEWEL : *Géographie du Moyen âge*, 4 vol. in-8° et 1 atlas in-F°.
- (m) CORDIER : *L'Extrême-Orient dans l'Atlas catalan de Charles V*, 1 vol. in-8°.
- (n) ORTELI : *Theatrum Orbis Terrarum*, Anvers, 1592, atlas gr. in-F°.
- (o) BLAEU: Atlas, Amsterdam, 1620, 2 vol. gr. in-F°. SAMSON D'ABBEVILLE : Atlas, Paris, 1650-51, 4 vol. in-4°.



riserantes, que celles des Orangers. Il s'est transporté de ces Arbres, & sont bien venus à Goa, & en quelques endroits des Indes; non en Europe, quelque soin que l'on y ait pris.

COCHINCHINE, &c. TUNQUIN.

L'Etiame fait le nom de Cochinchine pris en general, tout ce qui est à l'Orient des Royaumes de Camboge, de Siam, de Pegu, d'Avava, &c. à l'Occident de la Chine, & du Golfe de Cochinchine; baigné au Midy de l'Océan Oriental ou Indien, & borné au Septentrion par de tres-hautes Montagnes à l'encontre de la Tartarie: cela s'étend du 9. Degré de Latitude en dedans de l'Equateur, jusqu'au 34. ou 35. vers le Septentrion, qui font plus de six cent lieues; la Largeur n'étant que la huit, ou dixième partie de cette Longueur.

Le nom de Cochinchine, selon quelques-uns, signifie Occidentale Chine; aussi les Originaires du Pays l'appellent Onam ou Anam, i. Quartier Occidental, & cela s'entend à l'égard de la Chine; de qui ils ont fait partie, & de qui ils retiennent encore les Mœurs, les Coutumes, le Gouvernement, & la Religion. Mais comme ces Quartiers se sont retirés de la subjection des Chinois dès y a plus de huit cents ans; aussi se sont-ils divisés facilement peu après en divers Etats. Le nom de Cochinchine s'étant conservé dans la partie plus Méridionale: celui de Tunquin ayant pris le milieu, les parties plus Septentrionales passant sous les noms des Peuples Layes, Royaume de Cocangar, Peuples Gueves, Timocodas, &c. qui ont pris, & recueu en partie les Mœurs, & la Barbarie des Tartares leurs voisins.

Encor la Cochinchine, s'est divisée en Chiampas, & Cochinchine: Chiampas entre Camboge, & Cochinchine regarde les Isles de la Sonde vers le Midy, les Philippines vers l'Orient; & touche au Tunquin vers le Septentrion. Sa principale ville est de même nom, suivant la plus part des Auteurs; & suivant d'autres Pulocacem: il n'y a rien de particulier autre que dans la Cochinchine, qui sera causé que nous nous y attacherons davantage.

La Cochinchine particulièrement prise est mieux connue, que tout les Pays circonvoisins; parce qu'elle est entièrement sur la Mer, & que sa Côte occupe 150. lieues, sa largeur n'étant que de 40. ou 50. lieues entre les montagnes des Kemois Peuple Barbare, & la Mer. Ses Provinces sont en descendant du Septentrion au Midy, Sinuva, Cacciam, Quangva, Quigun ou Pulucambis, & Rantan: les deux premières touchent le Tunquin; les dernières touchent au Royaume de Chiampas. Le Roy fait sa résidence ordinaire en la Province de Sinuva, ou à Cacciam, villes de même nom que leurs Provinces.

Tout le Pays est fertile, & foisonne en Ris, Fruits, Herbes, nourrit force Oyseaux, Animaux, & la Mer des Poissons excellents: il porte de la Cannelle, du Poivre, du Bois d'Aigle, de la Calambe, du Ben-

61
 joint : son temperament est si agreable , bien que sous la Zone Torride , l'Air si sain ; & le Terroir si abondant en tout , que ses Habitans n'ont aucune connoissance de Contagion, ny de Famine. Il y a de l'Or, de l'Argent , de la Soye, & diverses autres Denrées de prix , & toutes sortes de Nations abordent sa coste, à cause de la bonté de ses Ports, & de ce que les Habitans y sont courtois , liberaux , affectionnés aux Etrangers , & fideles en leur Negoce. Ils ne laissent d'estre courageux, & plus aguerris que ceux de Tunquin , & de la Chine ; manient toute sorte d'Armes , & avec adresse : Ils sont Idolâtres , le Christianisme s'y estoit introduit en 1620, & commençoit à y fleurir , mais leurs Roys du depuis ont fort persecuté les Chrestiens.

Entre les Particularités , & Raretés du Pais , il faut mettre le Luv, vne Inondation , qui en Automne couvrent de ses Eaux presque tout le Pais. Elle se renouvelle de quinze iours en quinze iours , & ne dure que trois iours à chaque fois : & fertilise tellement la Terre , qu'elle porte deux ou trois fois l'année. Leur Saroy Boura , ou Maniere dont certaines Hirondelles font leurs Nids , qui estans delaisés par ces Oyseaux, se sechent , & endurcissent , puis se recueillent en grand nombre : & estans ramollis & delaysés dans l'Eau , ils servent d'affaisonnement à toute sorte de Vianides : & comme autrefois la Manne , communique vne telle variété de Goust , qu'il semble y avoir de la Cannelle , du Cloux de Girofle , du Poyvre , & autres Espiceries. Leurs Bois d'Aigle , & de Calambe , qui viennent d'vne mesme sorte d'Arbre : le Bois d'Aigle du troncq d'un jeune , la Calambe du troncq d'un vieil Arbre ; mais celuy-cy beaucoup plus estimé que l'autre , pour son Odeur , & pour la Vertu : La livre sur les lieux , ou il est abatu , vaut cinq Ducats porté sur le Port , 15. ou 16. transporté au Japon , 200 Ducats ; que s'il se rencontre quelque piece , qui puisse faire vn Oreillier entier , il vaudra 300 ou 400 Ducats la livre. Le Bois d'Aigle entr'autres sert à bruler les Corps de leurs Roys , de leurs Princes , & de leurs Prestres , quand ils sont decedés.

Entre les Bois dont ils se servent à bastir , il y en a deux sortes , qu'ils appellent incorruptibles : soit dans l'Eau , soit dans la Terre : leurs Arbres s'appellent Thins ; le Bois de l'un approche de la noirceur de l'Ebene , l'autre approche de la couleur de l'If : l'un & l'autre tiré de son écorce est poly , & lissé , si solide , & si pesant , qu'il va de force au fond de l'Eau & sert d'Ancre à leurs Vaisseaux. Ils en font les colonnes , au dessus desquelles ils dressent leurs Bastimens : & hors du temps du Luv, ils en font des Solives , & des Planches entre ces Colonnes : & avec des Cannes , & des Roseaux , ils y accommodent divers appartenemens , qui se levrent au temps de ces Inondations , afin que l'Eau s'écoule plus librement.

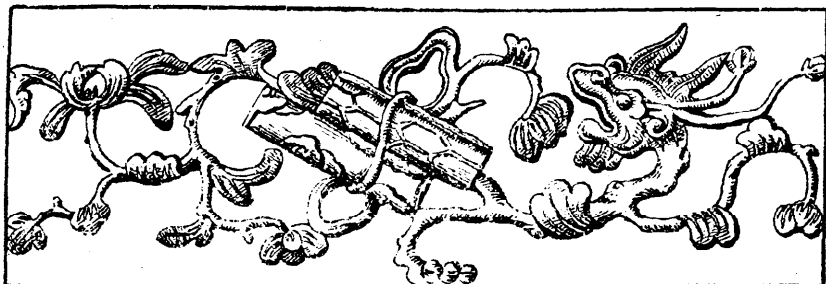
Le Royaume de Tunquin est partie sur la Mer , partie en Terre Ferme touche à la Mer au fond du Golfe de la Cochinchine , là où il

separe la Chine de la Cochinchine. Et sur cette Coste il y a cent cinquante lieues. Dans la Terre il s'estend du 17. Degré de Latitude en dedà de l'Equateur jusques au 23, qui sont encor cent cinquante lieues du Midy au Septentrion: Sa Largueur n'estant que de cent lieues, ou peu plus, d'Occident en Orient.

Ce Royaume comprend sept Prouinces, dont les trois plus Meridionales sont Bochin, Ghean & Tinhon: les quatre plus Septentrionales, Beramar, Kedun, Kenan, & Kethay. Bochin touche à la Cochinchine, & les deux autres remontent au long du Golfe vers le Septentrion. Entre les quatre dernières Beramar & Kedun, sont vers la Chine, Kenan & Kethay vers les Peuples Layes. Le Roy de Tounquin entretient vne milice ordinaire de 30000. Hommes, tirés des trois Prouinces plus Meridionales: & payés des quatre plus Septentrionales: parce que celles-cy se revoltent, il y a quelque temps: & les autres demeurerent dans l'obeissance: aussi les Habitans de ces trois Prouinces payent bien moins de droits, que ceux des quatre: Et ces droicts se tirent par testes, & pour les Hommes seulement.

Kece ou Keccio, sous le 20. Degré de Latitude, est la capitale du Royaume: & où le Roy fait sa demeure ordinaire, on ne luy donne pas moins de vingt milles de cirque, & d'un million de personnes. Quelques Auteurs veulent qu'elle s'appelle aussi Tounquin. 1. Cour d'Occident, & que le Royaume en tire son nom. Le Terroir a de belles Campagnes, arrosées de grands Fleuves: entre lesquels les Playes, & la fonte des Neges, qui descendent des Montagnes, qui le separent des Layes, du Royaume de Ciocangue, de la Chine, & de la Cochinchine, le fertilisent par leur inondation: & le rendent meilleur encor, & plus abondant que celui de Cochinchine.

Et neantmoins il n'y a point de Bled, de Vignes, d'Oliviers: mais le Riz s'y recueille deux fois l'année, dont ils font du Pain, & en tirent du Vin, & au lieu d'Huile, se servent de cette matiere qui se tire de Nids d'Hirondelles, dont ils ont quantité: comme en la Cochinchine: Ils n'ont point d'Alnes, & de Moutons: force Cheaux, Elefants, & Rhinoceros, dont la Chair, la Peau, les Os, les Dents, les Ongles, & les Cornes servent d'Antidote contre les Venins. Ils ont tant de Poules, Pigeons, Tourterelles, & autres Volailles, qu'elles s'y donnent presque pour rien. Entre leurs Fruits, ils ont des Coins couronnés, comme nos Grenades: & outre que ce Fruit est tres-excellent, il y a vn Suc tout particulier, & dellicieux dans la Couronne. Pour le Poisson ils font estat que quand le temps le permet, il sort par iour 30000 Barques de leurs Ports, pour faire la Peche. La Religion Catholique s'y estoit tellement introduite depuis quelques années, qu'il s'y estimoit plus de 200000 Ames Chrestiennes: & qu'il y avoit 100 grandes Eglises: & quantité de Chapelles, & d'Oratoires: il y a eu du depuis divers changemens.



L'UN DES PREMIERS ANNAMITES, SINON LE PREMIER, CONVERTIS AU CATHOLICISME

par C. PONCET

des Missions Etrangères de Paris, Provicaire Apostolique de Thanh-Hoá.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer au village de Bông-Trung, huyện de Vĩnh-Lộc, province de Thanh-Hoá, un « Gia-phả » ou tableau généalogique, qui ne manque pas d'intérêt (1). Il est intitulé : Đổ-Tộc Gia-Phả (2).

A la page 18 *bis* de ce document, nous lisons ceci :

« Branche cadette (3). - De nouveau, septième génération : - L'aïeul, [de la famille] Đổ, Son Excellence Biêu ; nom posthume : Mĩ-Chân le Sage ; titre : Trúc-Lâm le Maître (4) ;

« [Qui], en la 7^e année [de la période] Chính-Trị [1564], aux concours régionaux de *kỷ-dậu* (5), fut reçu Công-Sanh (6) ;

« [et qui] en la 15^e année [de la période] Chính-Trị [1572] (7), par diplôme de l'Empereur, reçut [les titres de] Serviteur méritant ayant rempli complètement tous ses devoirs [envers le Souverain] et épuisé ses forces [pour le service de l'Etat] (8) ; ayant été promu exceptionnellement : Grand homme, avec dorures et pourpre [au diplôme], aux appointements prospères (9) ; Examineur et Juge pour l'intégrité au Ministère de l'Intérieur (10) ; Baron de Lương-Khê (11).

« C'est le troisième fils de Trung-Kinh. Sa mère, de la famille Dương, avait le titre de Từ-Ái. Il engendra trois fils. Son tombeau est situé au quartier de l'éminence Cỗ-Ngự. Son jour anniversaire est le 7^e jour de la 10^e lune. Le tombeau de la femme secondaire se trouve au quartier de l'éminence Xương. Son jour anniversaire est le 26^e jour de la 4^e lune.

« Son premier fils est **Viễn-Đức**. Son second fils est **Hưng-Viễn**. Il suivit la religion Hoa-lang » (12).

D'après ce texte ; **Đỗ-Hưng-Viễn** a embrassé une religion dite Hoa-lang, mais qui, comme nous le verrons, ne peut être que le Catholicisme.

A quelle date eut lieu cette conversion ?

Nous pouvons répondre qu'elle eut certainement lieu dans la 2^e moitié du 16^e siècle et très probablement sous le règne du roi Lê-Anh-Tôn, 1556-1573.

Le « **Gia-phả** » nous dit que le père de notre converti reçut ses plus hauts titres honorifiques, la 15^e année de l'époque de **Chính-Tri** ; comme cette époque va de 1558 à 1571, il faut admettre qu'ils furent accordés en 1571.

Or, les plus hautes dignités, que les rois d'Annam accordaient à leurs sujets, étaient toujours obtenues par ceux-ci en fin de carrière, vers 55 ou 60 ans. Il faut donc admettre que **Đỗ-Biểu** avait cet âge en 1571. Quant à son fils **Hưng-Viễn**, il devait avoir, en cette même année, trente ans.

D'autre part, tout le monde sait en Annam que les conversions isolées des fils de grands mandarins n'ont ordinairement lieu ni dans la jeunesse, ni dans la vieillesse, mais au temps de l'âge mûr. Elles n'ont pas lieu dans la jeunesse, parce qu'alors les enfants sont encore entièrement soumis à l'autorité des parents. Elles ne se produisent pas non plus pendant la vieillesse, parce qu'alors, chez les mandarins surtout, on a plusieurs épouses et de nombreux enfants ; et tout cet entourage est un gros obstacle à la conversion du chef de famille. Aussi, ceux qui, dans les familles mandarinales, se convertissent isolément, le font toujours entre 20 ou 35 ans. Alors l'autorité des parents a beaucoup moins d'emprise sur eux, et, s'ils sont mariés, ils n'ont pas encore eu le temps de devenir bigames ; quant aux enfants, s'ils en ont, ils sont encore en bas âge, donc, incapables de faire pression sur le père.

Il y a donc lieu d'affirmer que **Đỗ-Hưng-Viễn** fut baptisé entre 20 et 35 ans, c'est-à-dire vers 1560, ou 1570 au plus tard : C'était alors sous le règne de Lê-Anh-Tôn, à l'époque de **Chính-Trị** (1558-1571). Si quelqu'un estimait que cette opinion n'est pas suffisamment fondée, nous étendrions alors pour lui, notre champ d'action de quelques années, et nous lui dirions que certainement **Hưng-Viễn** s'est converti entre 1550 et 1580.

Où et par qui fut-il converti ?

Avant l'année 1581, il est certain qu'aucun missionnaire catholique ne prit contact avec les Annamites, au Nord de Tourane. Les navigateurs européens, après avoir pris pied à Malacca en 1511, avaient trouvé d'abord la voie du commerce des épices vers l'île de Célèbes et les Molluques ; puis, ensuite, celle de la soie vers la Chine et le Japon, qui ne fut découvert qu'en 1542. Les vaisseaux portugais, partant de Malacca ou Singapour pour aller vers la Chine et le Japon, visitaient bien les havres indochinois pour s'y ravitailler en vivres et eau, mais n'ayant en vue que le commerce de la soie, ils avaient hâte d'arriver au but de leur voyage, et ne prenaient aucun contact avec les populations des rivages où ils relâchaient. D'autre part, ils ne côtoyaient la presqu'île indochinoise que jusqu'à Tourane, pour de là s'élancer vers le Sud de l'île de Haïnan et Canton. Le Golfe du Tonkin était pour eux sans intérêt, seuls les bateaux battus par la tempête y entraient, mais malgré eux.

Comme les commerçants, les missionnaires qui se trouvaient à bord de ces navires n'avaient qu'un but : aller vers la Chine ou le Japon. Aussi, voyons-nous Saint François Xavier longer trois fois la presqu'île indochinoise, en 1549, 1551 et 1552, sans s'y arrêter ; il ne parle nulle part dans ses lettres, ni du Cambodge, ni du Champa, ni du royaume d'Annam.

D'après ROMANET DU CAILLAUD, en son livre : *Essai sur les origines du Christianisme au Tonkin et dans les autres pays annamites*, page 36 et suivantes (Paris, Augustin Challamel, 1915), le premier missionnaire qui prit contact avec les Annamites fut le P. Giovanni Battista da Pesaro, Franciscain ; et il le fit en partant de Macao. Arrivé en cette ville en 1581, il entendit parler du royaume annamite, et envoya en présent au roi de ce pays un tableau du jugement dernier avec une lettre où il disait son « grand désir de s'acheminer vers son royaume, avec quelques siens confrères, pour y prêcher l'évangile ». Le roi répondit qu'il recevrait avec plaisir les missionnaires, mais « ce Père ne put pas profiter de cette bonne volonté, il avait trop peu de religieux disponibles ».

Vers cette même époque, deux missionnaires abordèrent au Tonkin : le P. Diègo d'Oreposa en 1583, et le P. Bartholomê de Ruiz en 1584 ; mais tous deux subirent un échec et durent se réembarquer sans avoir rien fait.

A la page 67 de ce même ouvrage, R. DU CAILLAUD raconte un fait surprenant qui se passe au Thanh-Hoá en 1582-1583 : l'évangélisation des Annamites par des Annamites. Ces derniers, peut-être n'étaient-ils que deux ou trois, avaient dû se convertir ou à bord des bateaux portugais ou espagnols sur lesquels ils s'étaient embarqués, ou plus probablement à l'école des Catéchistes fondée par P. de Pesaro à Macao en 1581. Enfin vers 1588 ou 1589, deux prêtres portugais, Affonso da Costa et Gonsalves de Sa, vinrent au Thanh-Hoá, séjournèrent plusieurs années à An-Trư-ông et obtinrent quelques conversions. Tels sont les prédicateurs de l'évangile qui, les premiers, prirent contact avec le peuple annamite.

Đỗ-Hưng-Viễn ayant certainement été baptisé avant 1580, ne l'a donc pas été par l'un d'eux, et ne s'est pas non plus converti en son pays. Où donc a-t-il été baptisé ?

Il y a tout lieu de croire que ce fut à l'occasion d'un voyage, ou à Macao, ou plus probablement, à l'île de Célèbes, à bord d'un navire portugais, et cela sous le règne de Lê-Anh-Tôn (1556-1573).

Lê-Anh-Tôn, monarque particulièrement libéral, comme tous les rois de la dynastie des Lê, avait compris qu'il aurait tout intérêt à attirer les navigateurs européens vers son pays, aussi, dit ROMANET DU CAILLAUD, il « ordonna que les chrétiens qui aborderaient en son royaume fussent bien accueillis et conduits en sa présence. Or il advint qu'un navire portugais fut capturé par la flotte annamite ; les Portugais furent amenés devant le roi. Parmi eux, il y avait un marchand porteur d'une lettre écrite à ce monarque par un religieux franciscain. Si, en 1572, il n'y avait encore aucun franciscain à Macao, ni aux Philippines, déjà il y en avait depuis longtemps dans l'archipel de la Sonde. Dès 1548, une mission de ces Religieux était partie de Lisbonne pour l'île de Célèbes.

Le roi annamite fut fort sensible à l'attention de ce missionnaire ; il lui répondit et, dans sa lettre, « il lui demandait de venir et d'amener avec lui d'autres prêtres chrétiens ».

Peu de temps après, dit encore R. DU CAILLAUD, un événement miraculeux venait confirmer le roi dans ses aspirations vers le Christianisme. Un de ses sujets, ayant émigré dans une colonie portugaise, s'y était fait chrétien. Rentré au Tonkin, il affirma sa nouvelle religion en plantant une croix près de la porte de sa maison. Quand il passait devant cette croix, il faisait les révérences (*lạy*) qu'un Annamite doit faire à son supérieur, ou à un objet qu'il est tenu de respecter.

Plusieurs se moquèrent de lui ; même, poussés par les bonzes, ils abattirent cette croix, et allaient la brûler, lorsqu'ils furent frappés de mort.

Le Père Franciscain auquel le roi avait écrit lui avait fait savoir qu'il lui était impossible de venir évangéliser son royaume. Le roi alors écrivit à Macao.

« Il semble que, dit toujours R. DU CAILLAUD, en demandant des missionnaires chrétiens, Lê-Anh-Tôn a été mû par un triple motif : si d'une part, il souhaitait connaître une religion si nouvelle pour lui, de l'autre il ne devait pas moins désirer entrer en relation avec les courageux et puissants Portugais, espérant trouver en eux des auxiliaires, tant pour vaincre la dynastie usurpatrice des Mạc, que pour secouer le joug du Maire du Palais Trịnh-Tông. (ROMANET DU CAILLAUD : *Essai sur les origines du Christianisme*, p. 17 et suivantes).

Si Đỗ-Hưng-Viễn n'est pas cet Annamite dont parle ROMANET DU CAILLAUD, lequel avait émigré dans une colonie portugaise, et s'y était fait chrétien, peut-être fut-il un de ceux qui furent chargés par le roi Lê-Anh-Tôn de porter la lettre qu'il écrivit au Franciscain des îles de la Sonde, ou celle qu'il destina à l'autorité ecclésiastique de Macao. En tout cas, il se convertit certainement à un moment où il se trouvait auprès des Portugais et loin de son pays.

Un autre point a besoin d'explications.

Le « Gia-phả » dit que Đỗ-Hưng-Viễn embrassa la religion « Hoa-lang », c'est-à-dire la religion hollandaise.

Que désigne cette religion hollandaise ? Est-ce le catholicisme ? Est-ce le protestantisme, qui est la religion nationale hollandaise ?

Sans aucun doute possible, on veut désigner ici, non le protestantisme, qui ne fut prêché en Extrême-Orient que plus de 200 ans plus tard, mais le catholicisme, qui y fut prêché depuis l'arrivée des premiers marchands portugais et espagnols vers 1520.

Les peuples d'Extrême-Orient en général et les Annamites en particulier, désignaient alors la religion catholique sous le nom du pays d'où venaient les Occidentaux avec qui ils avaient affaire : si c'était des Portugais, on l'appelait *đạo Phu-tu-ghê* ; si c'était des Espagnols, elle devenait *đạo Y-pha-nho* ; si c'était des Français, on disait alors *đạo Pha-lang-sa*, les « Falenkis » dont parle le P. Henri BERNARD, S. J., en son livre : *Pour la compréhension de l'Indochine et de l'occident*, p. 58.

A l'époque où **Đỗ-Hưng-Viễn** fut inscrit pour la première fois sur le « **Gia-phả** » de la famille des **Đỗ**, c'est-à-dire au cours du 17^e siècle, les Hollandais avaient supplanté depuis longtemps les Portugais en Extrême-Orient, donc la religion catholique était devenue pour les Annamites *đạo Hoa-lang*.

De 1497, où VASCO DE GAMA franchit le premier le Cap de Bonne Espérance, les Portugais fondèrent, au delà de ce point, un empire colonial immense qui allait de Lourenço-Marquez en Afrique, à Macao et Nagasaki où il y avait un comptoir. Mais bientôt chez ces hardis et courageux navigateurs, la soif du lucre et une cupidité insatiable remplacèrent la curiosité ardente et l'esprit religieux des premiers conquérants, et cela fut la cause d'une décadence presque aussi rapide que la conquête. Cet empire menaçait ruine quand, vers 1590, les Hollandais se jetèrent sur lui. De 1595 à 1602, ils ne lancèrent pas moins de quatorze expéditions vers les îles de la Sonde ; puis ils fondèrent la puissante Compagnie des Indes Orientales qui couvrit de ses comptoirs tout l'Extrême-Orient. Il y en avait un à Faifoo, un autre à Hưng-Yên et un troisième à Hanoi. C'est par tous les moyens que ces commerçants cherchèrent à s'implanter, et nous voyons au 17^e siècle un roi d'Annam, Lê-Thần-Tôn (1619-1643, puis encore 1649-1663), se marier à une Hollandaise.

Nous lisons dans *Monuments et lieux historiques du Thanh-Hóa*, de H. LE BRETON: « Au village de Mật-Sơn, Lê-Thần-Tôn fit bâtir un temple qui lui est dédié. Dans ce temple, il y a quatre salles : la première est réservée aux Tam-Tôn, triade personnifiant les Bouddhas passé, présent et futur, ou encore les trois états de chaque Bouddha ; la seconde est Quan-Thê-Âm (qui entend les cris du monde), déesse connue sous le nom de Mère de la Miséricorde ; la troisième est réservée à Thiên-Thủ (mille mains) ; une quatrième salle à gauche contient la statue de Thần-Tôn, devant laquelle en contre-bas se trouvent rangées symétriquement, à gauche et à droite du roi, les statues de six de ses femmes en costumes nationaux. Elles étaient en effet de six royaumes différents : une Annamite, une Chinoise, une Ba-Thục (Chine), une Siamoise, une Mường et une Hollandaise ».

C'est pourquoi, il ne faut pas s'étonner de voir les Annamites au 17^e siècle, appeler la religion catholique, la religion hollandaise ; pour eux, alors, tout ce qui était européen était hollandais.

Mais les Hollandais sont protestants, il semble donc que les termes « religion hollandaise » devraient désigner le protestantisme plutôt que le catholicisme.

Non, pas le moins du monde, car si le mercantilisme des Portugais et des Espagnols était religieux, celui des Hollandais était complètement areligieux. « Les protestants rivaux (des Portugais) se désintéressèrent totalement de la propagande religieuse de leurs prédécesseurs catholiques, et ils ne se soucièrent pas davantage de diffusion culturelle ; ils ne cherchaient que le gain commercial, comme les Hollandais, en ajoutant si possible, des conquêtes territoriales, comme les Anglais ». (Henri BERNARD, S. J. : *Pour la compréhension de l'Indochine et de l'Occident*, Hanoi 1939, p. 87).

* * *

Le même « Gia-Phả », à la page II et II bis, donne les renseignements suivants :

« Vraie branche principale (13). Huitième génération. L'aïeul, de la famille Đỗ. Son Excellence, nom prohibé : **Cảnh** ; nom posthume qui se prononce : **Nguyên** ; appellatif : **Viên-Thành** (14) ; [qui] en la 5^e année de la période **Dương-Hòa** [1639] (15), par diplôme impérial [fut nommé] pour commander le régiment des Ailes d'avant, des hommes d'élite de l'Avant-Garde, du Camp antérieur du Corps d'armée de l'Avant (16) ; Vice-Assesseur du Bureau militaire (17) ; chargé du Service des Indicateurs (18) ; Marquis de **Triều-Lễ**.

« Et en la 2^e année de la période **Thịnh-Đức** [1654] (19), fut promu par choix exceptionnel, Maréchal suprême pour aider l'Etat (20) ; Généralissime (21) ; Général en Chef du Corps d'armée du Sud (22) ; Commandant en Chef (23) ; Commandant supérieur (24) ; Duc de **Ký** (25).

« Il est le 3^e fils de **Viên-Khang**. Sa mère, de la famille **Nguyễn**, avait pour titre **Từ-Tại** ; c'était la fille du Duc de **Thái**. Il donna naissance à 9 fils. Son tombeau est au quartier de l'éminence **Táo**. Son jour anniversaire est le 23^e jour de la 7^e lune. La Dame (sa femme) a son tombeau situé au quartier de l'éminence **Trung** ; son jour anniversaire est le 1^{er} jour de la 8^e lune.

« Le premier fils est **Viên-Mãn**.

« Cette branche suivit la religion Hoa-lang. Comme ils ne s'occupaient plus des devoirs envers les Ancêtres, ils transmirent au second fils et à ses descendants à la huitième génération le soin de garder les biens pour l'encens et le feu.

« Le second fils est Viên-Chính.

« Cette branche garde les devoirs envers les Ancêtres, la maison de culte et les biens pour l'encens et le feu ».

D'après ce document, nous nous trouvons ici en présence d'une deuxième conversion au catholicisme, mais postérieure à la première, celle de **Đỗ-Hưng-Viễn**, d'environ soixante ans.

Đỗ-Viên-Mãn fut certainement baptisé après l'arrivée à **Cửa-Bạng** (**Thanh-Hóa**) du P. Alexandre DE RHODES en 1627. Son père devait être un grand mandarin militaire du roi **Lê-Thần-Tôn** qui le créa Marquis de **Triều-Lễ** et commandant les armées du Sud avec le titre de Duc de **Ký** en 1654. Il y a tout lieu de croire que ces deux derniers titres, étant les plus élevés dans la hiérarchie mandarinale, ne furent accordés, comme ils le sont ordinairement, que pour couronner une carrière longue et bien remplie, donc vers l'âge de 70 ans. Quant aux titres accordés en 1639, les seconds dans la hiérarchie mandarinale, ils récompensaient sans doute des services éminents, et ne furent accordés au titulaire qu'après l'âge de 50 ans sans doute.

A 50 ans, **Đỗ-Cảnh**, qui eut neuf garçons, devait avoir des fils, déjà âgés de plus de 20 ans, et il est probable que l'aîné approchait de la trentaine, s'il ne l'avait pas déjà passée. Or, comme tout fils de grande famille, **Đỗ-Viên-Mãn** ne put se convertir ni avant 20 ans, ni après 40 ans, mais entre ces deux âges. Aussi, nous pouvons sans hésiter placer son baptême entre l'année 1627 qui est celle de l'arrivée du P. Alexandre DE RHODES à **Thanh-Hóa**, et l'année 1643, fin du premier règne de **Lê-Thần-Tôn**.

En 1593, après la défaite des usurpateurs **Mạc**, qui s'étaient maintenus au Tonkin pendant plus de 60 ans, la cour des **Lê** avait quitté la capitale **An-Trường** (actuellement *phủ* de **Thọ-Xuân**, province de **Thanh-Hóa**), pour venir s'installer à Hanoi. Aussi est-ce sans doute en cette ville, à la Cour, qu'habitait le grand mandarin **Đỗ-Cảnh**, appelé aux plus hautes destinées. Très probablement, il avait auprès de lui, sinon sa famille entière, du moins son fils aîné, **Đỗ-Viên-Mãn**, appelé à suivre la même carrière de son père.

Quand le P. Alexandre DE RHODES fut chargé d'évangéliser la partie du royaume des **Lê** située au Nord de **Đống-Hới** et qu'on appelait alors **Đàng-Ngoài**, s'embarqua à Macao le 12 Mars 1627. Son bateau, poussé par un fort vent favorable, aborda à **Cửa-Bạng** (**Thanh-Hóa**) le 19 Mars.

Le Père, ayant déjà séjourné plus de trois ans, dans la partie du royaume d'Annam située au Sud de **Đống-Hới**, qu'on appelait **Đàng-Trong**, par opposition à **Đàng-Ngoài**, avait appris là la langue annamite et la parlait couramment. Dès son arrivée à **Cửa-Bạng**, il commença à prêcher l'Évangile. En quelques jours, deux notables, un bonze et plusieurs autres personnes, se convertirent. Mais bientôt un ordre venait de la capitale : le **Chúa Trịnh-Tráng** y prescrivait de lui amener de suite les nouveaux venus. Le Père DE RHODES et son compagnon, le P. Antoine MARQUEZ, montèrent à bord d'une barque royale, gagnèrent par mer l'embouchure du **Đáy**, le remontèrent jusqu'à **Ninh-Bình**, et là rencontrèrent le **Chúa** partant en guerre contre les **Nguyễn**, à la tête de l'armée. **Trịnh-Tráng** leur permit de s'installer à **Kê-Bo** (1) et leur ordonna d'attendre là son retour.

C'est le 2 Juin 1627, que les missionnaires arrivèrent à Hanoi à la suite du **Chúa** et s'y installèrent. Ils jouirent pendant un certain temps, extérieurement du moins, des faveurs de la Cour. Ils purent prêcher librement, et on venait si nombreux au prêche, que les Pères devaient parler six fois par jour. Bientôt les conversions furent si nombreuses, tant à la Cour que dans la ville, qu'ils durent baptiser deux fois par semaine, et chaque fois 30 à 40 personnes. De Noël 1627 à Pâques 1628, 500 personnes reçurent le baptême. Toute la famille d'un grand mandarin se fit catholique, excepté le mandarin lui-même, qui plus tard cependant se convertit au moment de la mort. En 1631, Hanoi et les environs immédiats comptaient déjà plusieurs milliers de catholiques et 20 chapelles. Et en 1639, le Tonkin et le Nord-Annam comptaient 100 églises, 130 chapelles et 80.000 convertis ; en la seule année 1639, on baptisa 12.000 personnes.

Ces rapides succès s'expliquent en partie par les bonnes dispositions de la Cour, et la méthode d'évangélisation employée par le P. DE RHODES ; il allait à l'indigène par l'indigène. En effet son premier soin en arrivant en ce pays fut de s'entourer d'un groupe de bons cathéchistes. Mais bientôt les mauvais jours allaient venir, et des épreuves de toutes sortes allaient fondre sur la jeune église d'Annam qui trois siècles durant allait avoir à lutter, souvent dans des flots de sang, pour sauver son existence.

(1) Aujourd'hui **Kê-Vo**, chrétienté située sur la ligne du chemin de fer et à l'Est, entre la gare de **Chợ-Gành** et la Halte de **Cầu-Yên**.

Ceci dit, il y a tout lieu de croire que **Đỗ-Viên-Mãn** fut baptisé à Hanoi et dans les premières années de la prédication de l'Evangile, c'est-à-dire entre 1627 et 1640.

De nos deux convertis du « **Gia-phả** » de Bông-Trung, **Đỗ-Hưng-Viễn** et **Đỗ-Viên-Mãn**, le second seul a fait souche chrétienne. Il est ancêtre de tous les **Đỗ** chrétiens de ce village, lesquels sont actuellement en nombre de 87. Quant aux descendants de **Đỗ-Hưng-Viễn**, aucun n'est chrétien, au plutôt on ne sait plus exactement ce qu'ils sont devenus.

A quoi peut-on attribuer cette différence ?

Tout simplement à ce que le second seul put être instruit convenablement des vérités chrétiennes.

Comme nous l'avons dit, **Đỗ-Hưng-Viễn** fut baptisé chez les Portugais, dans un voyage soit aux îles de la Sonde, soit à Macao. Le peu de christianisme qu'il put s'assimiler, le fut par le moyen, non de la langue annamite qu'il connaissait, mais de la langue portugaise qu'il ignorait. Son signe de Croix, il ne savait le faire qu'en portugais, car le signe de Croix annamite n'existait pas encore. Et il en était de même des quelques prières qu'il avait pu apprendre. De la langue portugaise, les Annamites n'apprirent jamais que ce qu'il était nécessaire de savoir pour les échanges commerciaux. Aussi les premiers convertis furent-ils baptisés avec un bagage de connaissances religieuses des plus minimes. Il est cependant certain que, malgré sa rudimentaire instruction religieuse, **Đỗ-Hưng-Viễn**, le « **Gia-phả** » le prouve, persévéra dans sa foi jusqu'à la mort ; mais, s'il fonda une famille, celle-ci, ou bien ne se convertit pas, ou bien retourna à la religion du pays après sa mort ; car aucun de ses descendants n'est connu comme catholique.

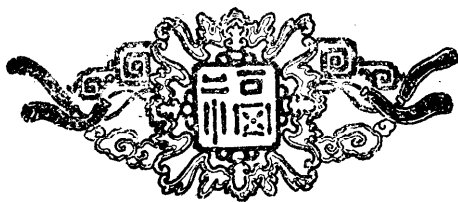
A cela rien d'étonnant, vu que, pour expliquer sa religion, ce converti, qui fut peut-être le premier Annamite baptisé, ne pouvait se servir que du portugais.

Le cas de **Đỗ-Viên-Mãn** est tout autre. Ce dernier fut converti par le P. Alexandre DE RHODES, ou par un de ses compagnons d'apostolat. Or, quand il aborda sur les côtes du **Thanh-Hóa** en 1627, l'inventeur du *quốc-ngữ* parlait déjà couramment l'annamite, et il savait comment rendre en cette langue les expressions et termes en usage dans la religion catholique. « C'est lui, par exemple, dit le P. L. CADIÈRE, qui

a trouvé l'expression dont on se servira toujours, après lui, pour désigner la religion chrétienne, à savoir : **Đạo-Thánh Đức-Chúa-Trời**, la religion sainte de l'honorable Seigneur du Ciel ». De plus, le P. DE RHODES venait armé d'un catéchisme remarquable en annamite. Aussi ses convertis et ceux de ses compagnons d'apostolats étaient-ils des chrétiens instruits de leur religion. C'est pourquoi **Đỗ-Viên-Mãn** est devenu l'ancêtre d'un beau groupe chrétien qui existe encore aujourd'hui à Bông-Trung, et, mieux encore, ce groupe a donné à l'église un Martyr.

Le 27 Mai 1900, le Pape LÉON XIII, alors glorieusement régnant, en la Basilique Saint Pierre de Rome, dans la splendeur des fêtes inoubliables, a inscrit un descendant de **Đỗ-Viên-Mãn** au catalogue des saints de l'église catholique. Ce jour là, Jacques **Đỗ-Năm**, prêtre originaire du village de Bông-Trung, fut élevé au rang des Bienheureux et placé sur les autels. Il fut arrêté, parce que prêtre catholique, par ordre du roi Minh-Mạng, puis fut sommé de renier sa foi, et, sur son refus d'apostasier, condamné à mort. Il mourut martyr de la foi catholique à Nam-Định, le 12 Août 1838, 24^e jour de la 6^e lune de la 19^e année de Minh-Mạng.

(En la fête du Bienheureux Jacques NAM, 24 Novembre 1940)



ANNOTATIONS

par L. CADIÈRE

des Missions Étrangères de Paris

(1) L'importance du Document que nous présente le R. P. PONCET, n'échappera à personne. Les notes que j'y ajoute ont pour but d'en faire ressortir l'authenticité et la véracité, en montrant comment les renseignements qu'il nous donne s'harmonisent avec ce que nous savons, par les ouvrages historiques officiels, sur l'état du gouvernement annamite à cette époque, au point de vue administratif et au point de vue militaire. Comme, par ailleurs, il ne paraît pas, jusqu'ici, qu'il existe, en pays annamite, des spécialistes pour maquiller ou forger de toutes pièces des généalogies illustres, nous devons tenir pour certains, jusqu'à preuve du contraire, les renseignements qui nous sont donnés dans ce Document.

La publication de ce Document nous permet de soupçonner, d'un autre côté, les richesses que renferment encore, malgré les ravages du temps et l'incurie des gens, les Archives particulières, non seulement des grandes familles mandarinales, mais des simples gens du peuple, richesses au point de vue de l'histoire détaillée de la nation annamite, richesses au point de vue de l'histoire religieuse du pays. Souhaitons que les Annamites, se dépouillant peu à peu de cette crainte jalouse qui leur fait tenir secrets leurs papiers familiaux, se décident à en faire profiter l'ensemble de la nation.

(2) Voir les Textes 1 et 2, Planche XXIX, et ci-dessous, à la fin des Annotations. La traduction de tous ces textes est de l'auteur des Annotations, soit dans le corps de l'article du R. P. PONCET, soit dans les Annotations.

Texte 1. — « Régistre familial de la parentéĐồ ».

Texte 2. — « Documents [relatifs au] Régistre familial de la parentĐồ ».

Le caractère employé pour désigner le « registre », 譜, se prononce soit *bồ*, soit *phồ*, d'après l'Index de Phan-Đức-Hoá. Mais dans le Nord-Annam, la prononciation *phá* domine. Le Texte 1, sans doute par raison cérémonielle et pour éviter un caractère prohibé, peut-être par erreur du scribe, porte le caractère 譜, qui se prononce aussi *phồ* ; au dessous, on a écrit, d'une autre encre, pour correction, le vrai caractère 譜, *phồ*.

(3) Voir Texte 3, Planche XXIX.

(4) Les noms donnés aux morts sont l'objet de règles spéciales, nombreuses et assez compliquées, surtout pour les personnages officiels. - L'expression **Tưong-Công**, 相公, « Excellent Sieur », « Excellence », est employée, sur les stèles funéraires ou dans les documents relatifs aux morts, pour remplacer, ordinairement, le « nom interdit », *húy*, et pour les personnages distingués ; pour les gens ordinaires, on emploie seulement le mot **Công**, « Sieur ». Ici, on nous donne et cet appellatif, **Tưong-Công**, et le nom interdit lui-même, qui est **Biểu**, sans nous prévenir que c'est le nom interdit. Plus loin, pour **Đỗ-Cánh**, on mentionnera que

Cảnh est le nom interdit. L'expression **Tương-Công**, 相公, est employée pour les mandarins civils. Pour **Đỗ-Cảnh**, qui était mandarin militaire, on emploiera l'expression **Tướng-Công** 將公, « Sieur Chef ». - Le « nom interdit », **húy** 諱, est ordinairement le nom que le mort portait pendant sa vie, et qui, alors aussi, était interdit plus ou moins strictement. - Le « nom posthume », **thụy, thi, 諡**, est donné aussi aux personnages importants, après leur mort.

Pour les gens du peuple, le choix est libre ; pour les mandarins, des règles strictes président à cette attribution. - Les lettrés, les personnes distinguées adoptent aussi, de leur vivant, un « titre », **hiệu** 號, et une « appellation en caractère », **tự** 字, ou « nom d'adolescence ». Nous verrons plus loin que **Đỗ-Cảnh**, avait une appellation. Les deux, **Đỗ-Biểu** et **Đỗ-Cảnh**, avaient un titre. - Les femmes distinguées ont aussi un titre, comme nous le voyons ici pour la mère de **Đỗ-Biểu**, et, plus loin, pour la mère de **Đỗ-Cảnh**. (Pour plus de détail, sur ces divers noms, voir L. CADIÈRE : *Tombes annamites dans les environs de Hué*, B. A. V. H., 1928.).

(5) « En la 7^e année de la période **Chính-Trị**, aux concours régionaux de **kỳ-dậu** ».- Nous avons ici plusieurs erreurs, c'est-à-dire que les renseignements que nous donne le Registre familial des **Đỗ**, ne cadrent pas avec les données que nous tenons des Annales officielles.

En effet, la période **Chính-Trị**, de Lê-Anh-Tôn, commença en 1558, année **mậu-ngô**, et se termina en 1571, année **tân-vị**, comprise, ayant ainsi duré 14 ans. Dans cet intervalle, il n'y eut pas d'année cyclique **kỳ-dậu** ; les années **kỳ-dậu** se placent en 1549 et en 1609. Mais le **Hiền-chương** de **PHAN-HÚY-CHÚ**, livre 28, n'indique pas de session d'examens en l'année 1549, qui, d'ailleurs, n'est pas la 7^e année de la période **Chính-Trị**. Cet ouvrage indique, pour les sessions d'examens, les années deuxième, **ký-vị**, 1559 ; cinquième, **nhâm-tuất**, 1562 ; huitième, **ất-sửu**, 1565 ; et quatorzième, **tân-vị**, 1571. Donc, pas de session d'examen en la 7^e année de la période **Chính-Trị**, qui correspond à 1564. — Le **Cang mục**, livre 28, folios 12 et suivants, ne mentionne pas de session d'examens en 1559 ; mais comme il indique, cette année là, un recensement des rizières pour le **Thanh-Hoá** et **Nghệ-An**, il est possible qu'il y eut aussi cette année là une session d'examens dans ces deux provinces, les deux seules qui, à cette époque, dépendissent de l'obédience des Lê. Cet ouvrage, par contre, mentionne bien la session de « concours régionaux », **hương-thí**, qui eut lieu à la Capitale de l'Ouest, **Tây-Đô**, c'est-à-dire dans le **Thanh-Hoá**, en la 5^e année de la période **Chính-Trị**, 1562. Il ne mentionne pas la session de 1565, ni celle de 1571 ; ni, bien entendu ; de session en la 7^e année de la période, 1564. - Donc, de même qu'il n'y eut pas d'année **kỳ-dậu** pendant la période **Chính-Trị**, il n'y eut pas, non plus, de session d'examens en la 7^e année de cette période, 1564. Donc, semble-t-il, deux indications fausses.

Peut-être peut-on expliquer une des deux contradictions.

En 1565, huitième année de la période **Chính-Trị**, le titre de **Xuất-Thân** 出身, ou Docteurs, et **Đổng-Xuất-Thân** 同出身, fut accordé à dix candidats. Mais **Đỗ-Biểu** n'obtint, en la 7^e année **Chính-Trị**, 1564, que le titre de **Công-Sanh**, Licencié, qui était décerné aux Concours régionaux, **hương-thí**, lesquels avaient lieu une année avant les Concours généraux. On peut, de la sorte, concilier les deux documents : **Đỗ-Biểu** se présenta, en 1564, 7^e année **Chính-Trị**, aux Concours régionaux, et y fut reçu Licencié. — Ces concours, indiqués par le

Registre familial, ne sont pas indiqués par les Annales officielles. En 1565, 8^e année **Chính-Trị**, il dut se présenter aux Concours généraux, mentionnés par les Annales officielles, mais il dut échouer, et, de ce fait, sa candidature n'est pas mentionnée dans le Registre familial. Je donne cette hypothèse pour ce qu'elle vaut.

Mais, dans toute hypothèse, nous pouvons retenir comme une certitude, qu'il y eut quatre sessions d'examens en la période **Chính-Trị**, dont l'une, mentionne-t-on expressément, se tint dans le Thanh-Hoá. **Đỗ-Biểu** se présenta soit à l'une de ces sessions de Concours généraux, soit aux sessions de Concours régionaux qui les précédaient, et fut reçu Licencié.

Faisant une autre supposition, nous pouvons peut-être hasarder une précision sur cette session d'examens où fut reçu **Đỗ-Biểu**. Le *Hiền-chương* attribue les sessions d'examens depuis 1529 jusqu'à 1553, à la dynastie des **Mạc**, qui tenait tout le Tonkin à cette époque. A partir de 1554, il les attribue aux **Lê**, tout en mentionnant en second lieu le titre de période des **Mạc**. Le *Cang-mục* ne mentionne, pour la période **Chính-Trị**, qu'une seule session, en 1562, et, spécifie-t-il, dans le Thanh-Hoá. Il se pourrait que les autres sessions de cette période **Chính-Trị** mentionnées par le *Hiền-chương*, aient eu lieu à Hanoi, sous l'obédience des **Mạc**. Et dans ce cas, **Đỗ-Biểu**, originaire du Thanh-Hoá et sous l'obédience des **Lê**, n'aurait pu se présenter qu'à la session de 1662. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Reconnaissons que la question de la session où **Đỗ-Biểu** acquit le diplôme de Licencié, est assez obscure.

(6) **Công-Sanh 貢生**. — Le Dictionnarium du P. de Rhodes, qui nous renseigne sur la langue annamite une cinquantaine à peu près d'années après l'époque de **Đỗ-Biểu**, mentionne : *công, ông công, hương công*, « le second grade à l'examen des lettres, celui qui l'a obtenu est dispensé des impôts ». Les Documents officiels parlent souvent des *Công-Sĩ* dans le sens de lettrés, étudiants, candidats aux examens. Mais je n'ai pas rencontré l'expression **Công-Sanh**. - Le Dictionnaire Génibrel traduit : *ông công, hương công*, « licencié », mais aussi *công-sanh, công-sĩ*, « candidat aux examens ». — Dans le cas présent, il faut entendre que **Đỗ-Biểu** fut reçu Licencié. C'est ce qui lui permit l'accès aux fonctions mandarinales.

(7) « En la 15^e année de la période **Chính-Trị** ». - On ne nous donne pas l'année cyclique correspondante. Nous avons encore ici une erreur, ou du moins, une discordance avec les Documents officiels. Comme il a été dit plus haut, Note 5, la période **Chính-Trị** va de 1558 à 1571 inclus, et ne comprend, officiellement, que 14 ans. Donc, il n'y a pas, d'après les historiens officiels, de 15^e année de la période **Chính-Trị**. — Toutefois, les évènements qui se passeront à ce moment permettent de supposer que pour le peuple, l'année 1572 appartient encore à la période **Chính-Trị**, dont elle aurait été ainsi la 15^e année.

En effet, les Annales officielles (*Cang mục*, livre 28, folio 31 a) nous apprennent qu'à la première lune de 1572, **Lê-Anh-Tôn**, sacrifiant au Ciel, laissa tomber le brûle-parfum. Ce signe de mauvais augure fut immédiatement conjuré par un changement de titre de période et l'année 1572 (*nhâm-thân*) fut considérée comme la 1^{ère} de la période **Hồng-Phúc**. Cependant, on peut dire que les premiers jours de l'année cyclique *nhâm-thân* furent réellement une 15^e année de la période **Chính-Trị**. Mais des évènements plus importants eurent lieu :

le 21^e jour de la 11^e lune de cette année *nhâm-thân*, c'est-à-dire vers la fin de 1572 ou les premiers jours de 1573, Lê-Anh-Tôn, effrayé par l'influence qu'avait prise **Trịnh-Tông** et craignant pour sa vie, s'enfuit dans le Nghê-An, avec quatre de ses enfants. Le 22^e jour de la 1^{ère} lune de l'année *quí-dậu*, 1573, il mourut, sans doute tué par **Trịnh-Tông**. Pour le peuple, tous ces événements restaient plus ou moins dans la pénombre, et l'année 1572, au lieu d'être la 1^{ère} de la période **Hồng-Phúc**, put être considérée, même longtemps après les événements, comme la 15^e de la période **Chính-Trị**. (*Cang-mục*, livre 28, folio 34 ; livre 29, folios 1 à 3. — Tous ces événements sont résumés dans L. CADIÈRE: *Tableaux chronologiques des Dynasties annamites*. B.E.F.E.O., 1905).

(8) **Kiệt-Tiết Tuyên-Lực Công-Thần 竭節宣力功臣**. - Lê-Thánh-Tôn, à la 9^e lune de la 2^e année de la période **Hồng-Đức**, 1471, régimenta la hiérarchie mandarinale. Pour les Serviteurs méritants, **Công-Thần**, la « collation d'honneurs », *vinh-phong* 榮封, consistait en l'adjonction à ce titre même de **Công-Thần** de 2 à 8 paires de « précieux caractères », *mĩ-tự* 美字, pris dans une liste de 24 paires de caractères spécialement choisis pour leur sens élogieux. - **Đỗ-Biểu** avait obtenu 2 paires de caractères : **Kiệt-Tiết**, « ayant complètement rempli ses devoirs » envers le Souverain, qui est la 15^e paire de la liste ; et **Tuyên-Lực**, « ayant épuisé ses forces » au Service de l'Etat, qui est la 24^e paire de la liste (*Cang-mục*, livre 22, folio 26^e).

(9) **Đặc-Tân Kim-Tử Vinh-Lộc Đại-Phu**. 特進金紫榮錄大夫. - C'était la dignité (*trước* 爵) conférée en premier lieu aux plus grands dignitaires du royaume, les **Thái-Sư**, **Thái-Ủy**, **Thái-Phó** et **Thái-Bảo**, tous du 1^{er} degré supérieur. Les caractères *kim*, « or », et *tử*, « pourpre », font allusion à des détails du diplôme (*Cang-mục*, livre 22, folio 15 b. Comparez *Mélanges sur l'administration*, du P. HOÀNG, pp. 101-104).

(10) **Lại-Bộ Thuyên-Khảo Thanh-Lại-Tư Viên-Ngoại-Lang** 吏部銓考清吏司員外郎. - PHAN-HUY-CHỨ, dans son *Hiền-chương*, livre 13, à la période **Chiêu-Thông**, 1787, nous apprend incidemment que, sous Lê-Thánh-Tôn, période **Hồng-Đức**, 1470- 1497, le **Lại-Bộ**, ou Ministère des Mandarins, Ministère de l'Intérieur, était présidé par un **Tư-Vụ** 司務, qui avait sous ses ordres un **Thuyên-Khảo** 銓考, un **Thanh-Lại-Tư** 清吏司, un **Lang-Trung** 郎中, et un **Viên-Ngoại-Lang**, 員外郎. (*Hiền-Chương*, livre 13 - Comparer, avec quelques différences, *Cang-mục*, livre 19, folio 32). - Donc d'après le Registre familial, **Đỗ-Biểu** aurait gravi tous les échelons de la hiérarchie, dans le Ministère de l'Intérieur, à l'exception du titre de **Tư-Vụ**, en d'autres temps **Thượng-Thơ**, Président de Ministère, Ministre, et à l'exception du **Lang-Trung**.

(11) **Lương-Khê-Nam** 良溪男. - C'était le dernier des titres d'anoblissement. La liste de ces titres comprend : les **Quốc-Công** et **Quận-Công**, les **Hầu**, les **Bá**, les **Tử**, les **Nam**. - Il faut remarquer que ce dernier titre d'anoblissement ne s'accorde pas avec les dignités de tout premier ordre que nous avons vu décernées à **Đỗ-Biểu**, en tête de son *Cursus honorum*.

(12) « La religion Hoa-lang », ou « la religion des Hoa-lang », 花郎道, *Hoa-lang đạo*. - Le premier caractère, 花, se prononce ordinairement *hoa* ; mais, dans le Haut-Annam, et pour cette expression, il se prononce ordinairement *ba*,

et l'on a « religion des Ba-lang ». Dans plusieurs dialectes du Sud de la Chine, ce caractère se prononce *fa*, et cela nous donne : « religion des Fa-lang ». Cette expression doit rendre le nom des Francs, « Fa-lang, Ba-lang, Hoa-lang », connus des Chinois soit à l'époque des grandes ambassades et des grands voyageurs du Moyen-Âge, soit plus haut, à l'époque des Croisades, ou même de Charlemagne, par l'intermédiaire des Turcs et des Arabes. Elle désignait, d'une façon générale, la religion des Européens.

En tout cas, dans les dernières années du XVI^e siècle et les premières années du XVII^e siècle, aux environs de Tourane, l'expression était couramment employée pour désigner la religion catholique. Un texte curieux de Cristoforo Borri nous l'apprend :

« Ils [les Annamites] ne comprenaient pas ce que signifiait le nom de chrétien, et cela à cause de la phrase que les interprètes employaient pour leur demander s'ils voulaient se faire chrétiens, car les paroles dont ils se servaient ne signifiaient rien, sinon s'ils voulaient devenir Portugais. Le P. Buzome s'en aperçut dans les circonstances suivantes : On représentait une comédie sur la place publique, et le Père vit que, comme intermède, on introduisait sur la scène un personnage en habit de Portugais, avec une panse faite avec un tel artifice, qu'un enfant s'y cachait. Le personnage, sur la scène et en face de tous, le faisait sortir de son ventre, puis il lui demandait s'il voulait entrer dans la panse du Portugais, par ces paroles : *Con gnoo muon bau tlom laom Hoalaom chiam* [*Connhỏ muốn vào trong lòng Hoa-lang chăng ?*], qui veut dire : Petit fils, voulez-vous entrer dans le ventre du Portugais, ou non ? L'enfant répondait : Oui, et il le remettait de nouveau dans son ventre, puis de nouveau il l'en ressortait, lui faisant la même demande, répétant plusieurs fois ce jeu pour l'amusement des spectateurs. Le père se rendant compte que cette phrase répétée tant de fois par le comédien, était la même dont les interprètes se servaient quand ils demandaient à quelqu'un s'il voulait se faire chrétien, comprit l'erreur qui courait parmi les Cochinchinois : ils croyaient que se faire chrétien n'était autre chose que de cesser d'être Cochinchinois pour devenir Portugais. » (B.A.V.H. 1931, pp. 339-340).

Ce qui se passait à Tourane devait se passer au Thanh-Hoá vers la même époque, et l'expression Hoa-lang devait y désigner aussi la religion des Portugais, des occidentaux, la religion catholique.

(13) Voir Texte 4, Planche XXIX, et ci-dessous, Note 14.

(14) Pour les divers noms de **Đỗ-Cảnh**, voir ce qui a été dit plus haut Note 4, au sujet de **Đỗ-Biểu**. - Mais il faut remarquer que les caractères traduits par « Son Excellence », sont, pour **Đỗ-Biểu**, **Tương-Công** 相公, expression qui s'applique à un mandarin d'ordre civil, et, pour **Đỗ-Cảnh**, **Tướng-Công** 將公, mot à mot : « Sieur Commandant », qui s'applique à un mandarin d'ordre militaire.

(15) « En la 5^e année de la période **Dương-Hòa** ». - Cette période du premier règne de **Lê-Thần-Tôn**, va de la 1^{ère} lune, ou de la 10^e lune, selon les documents, de l'année cyclique *ât-hợi*, 1635, jusqu'à la 10^e lune exclusivement de l'année cyclique *quí-vị*, 1643, et dure donc 9 années. La 5^e année correspond à l'année 1639.

(16) **Tiền-Quân Tiền-Dinh Tuyên-Phong Tiên-Dực-Vệ**. 前軍前營選鋒前翼衛. — Lê-Thánh-Tôn, en 1466, remania l'organisation militaire du pays. Il y eut cinq Corps d'armées ; le Corps d'armée du Centre, de l'Est, du Sud, de l'Ouest, du Nord. Le Corps d'armée du Sud comprenait les circonscriptions du **Thiên-Trường** et du **Thuận-Hoá**. Les circonscriptions du Thanh-Hoá et du **Nghệ-An** appartenaient au Corps d'armée du Centre. A la tête de chaque Corps d'armée, il y avait un ou parfois deux **Đô-Độc** 都督 (*Cang-mục*, livre 20, folio 2, 3 — *Hiền-chương*, livre 39). Mais l'appellation de ces Corps d'armée varia selon les époques, c'était soit des *quân*, soit des *đạo*, soit des *phả*. De plus, au lieu de Corps d'armée du Centre, de l'Est, etc..., on eut les Corps d'armée du Centre, de l'Avant, de l'Arrière, de Gauche, de Droite. Chaque Corps d'armée comprenait un nombre plus ou moins grand de Régiments, *vệ* 衛. Le *dinh*, 營, originairement « camp », était un régiment pour certaines troupes. Chaque *vệ* ou *dinh* avait une appellation spéciale. Ici, pour **Đỗ-Cảnh**, nous avons le Régiment des **Tiền-Dực**, « les Ailes d'avant ». Je n'ai pas retrouvé cette appellation dans les Documents officiels. L'avant-garde d'une armée en marche était désignée par le terme de **Tiền-Phong** 前鋒, « la pointe d'avant ». Ici, nous avons l'expression **Tuyên-Phong** « la pointe choisie », « les hommes d'élite de l'avant-garde ». En 1261, sous **Trần-Thánh-Tôn**, on choisit les hommes valides et l'on forma, dans chaque circonscription, préfectures et sous-préfectures, une compagnie des **Tuyên-Phong** (*Hiền-chương*, livre 39). Peut-être y avait-il encore, sous **Lê-Thần-Tôn**, en 1639, cette compagnie locale de police, et **Đỗ-Cảnh** en fut-il le chef. Mais n'oublions pas, comme nous allons le rappeler ci-dessous, que **Đỗ-Cảnh** vécut à une époque où les armées des **Trịnh** et des **Nguyễn** étaient presque constamment en marche les unes contre les autres. Il est possible que, dans une de ces nombreuses expéditions, plus ou moins importantes, **Đỗ-Cảnh** ait « Commandé le Régiment des Ailes d'avant, de l'Extrême pointe choisie, du Régiment d'avant du Corps d'armée antérieur ». J'avoue tout de même que cette réunion de tant d'expressions désignant des corps de troupes tous plus en avant les uns que les autres, paraît quelque peu insolite.

(17) **Đô-Tư Thiêm-Sự** 都司僉事. — Il y avait, dans chaque province, au temps des Lê, les Trois Bureaux, **Tam-Tư** 三司. L'un de ces Bureaux était le **Đô-Tổng-Binh-Sứ-Tư** 都總兵使司, ou Bureau militaire, qui avait à sa tête un Président, **Tổng-Binh-Sứ**, un Assesseur, **Tổng-Binh-Đồng-Tri**, et un vice-Assesseur, **Tổng-Binh-Thiêm-Sự**. C'est certainement ce dernier titre que l'on nous donne ici pour **Đỗ-Cảnh**, car le nom du Bureau militaire, un peu long, était souvent abrégé en **Đô-Tư** et le Vice-Assesseur devenait, dans l'usage courant, le **Đô-Tư Thiêm-Sự** (Voir *Cang-mục*, livre 22, folios 9, 10). C'était plutôt une fonction d'ordre administratif, mais assez importante.

(18) **Chi-Huy-Sứ** 指揮使. — « Le Service des Indicateurs ». C'étaient des corps de troupes de l'entourage du souverain, sorte de commissaires. Chaque Bureau, **Tư** 司, était présidé par un **Chi-Huy-Sứ** 指揮使, ou mieux **Đô-Chi-Huy-Sứ** 都指揮使, du 3^e degré supérieur, de l'ordre militaire ; par un **Đô-Chi-Huy-Đồng-Tri** 都指揮同知, du 3^e degré inférieur ; et un **Đô-Chi-Huy-Thiêm-Sự** 都指揮僉事, du 4^e degré supérieur. (*Hiền-chương*, livre 39, à la 5^e année de la période **Hồng-Thuận**, 1513 et livre 14, *subfine*. — *Cang-mục*, livre 22, folio 17). — Pour **Đỗ-Cảnh**, il semble qu'il s'agit du titre de Président ou Commandant de ce Service des Indicateurs, sorte de Commissaire en Chef.

(19) « En la 2^e année de la période **Thuận-Đức** ». — Cette période, du second règne de **Lê-Thần-Tôn**, dure de la 1^{re} ou de la 2^e lune, suivant les Documents, de l'année cyclique **quí-tí**, 1653, jusqu'à la 12^e lune de l'année cyclique **đinh-dậu**, ou de la 1^{re} lune incluse de l'année cyclique **mậu-tuất**, d'une façon ou de l'autre, tout premiers mois de 1658. Elle dura donc 5 années d'après certains Documents, 6 années d'après d'autres. La 2^e année correspond à 1654.

(20) « Promu par choix exceptionnel : Maréchal suprême pour aider l'État », ou « ayant aidé l'État ». **Đặc-Tân Phụ-Quốc Thượng-Tướng-Quân 特進輔國上將軍**. — C'était la dignité (*trước 爵*) conférée en premier lieu, sous les Lê, aux mandarins militaires du premier degré supérieur (**Cang-mục**, livre 22, folio 15b. — Comparer **Hiên-chương** livre 14, subfine). — Cette dignité correspondait, dans l'ordre civil, à la dignité **Đặc-Tân Kim-Tử Vinh-Lộc Đại-Phu**, que nous avons vu attribuer à **Đỗ-Biểu**, plus haut, Note 9.

(21) **Tiết-Chê 節制**. — C'était une fonction temporaire, le Généralissime de toutes les troupes lors d'une expédition. Comme il a été dit plus haut, il est possible que, à un moment où à l'autre, dans cette période troublée où l'état de guerre était permanent entre le Tonkin et la Cochinchine, **Đỗ-Cánh** ait commandé en chef une expédition, non pas, sans doute, une des grandes expéditions mentionnées par les Documents officiels, mais un des nombreux coups de main qui eurent lieu à cette époque. (**Hiên-chương**, livre 14, subfine).

(22) **Nam-Quân Đô-Độc 南軍都督**. — Nous avons vu plus haut, Note 16, qu'il y avait, dans chaque Corps d'armée, un **Đô-Độc**, Général de Corps d'armée, parfois deux, un de gauche et un de droite. Ils étaient assistés d'un **Đô-Độc Đồng-Trì 都督同知** et d'un **Đô-Độc Thiêm-Sự 都督簽事**, sortes de Généraux de division et de brigade. **Đỗ-Cánh** était donc Général de Corps d'armée, soit de droite, soit de gauche, du premier degré inférieur.

Nam-Quân 南軍. Comment faut-il traduire cette expression ? Nous pouvons y voir l'un des cinq Corps d'armée, qui, nous l'avons vu également Note 16, se partageaient les troupes annamites : le Corps d'armée du Sud. C'est même l'explication la plus normale.

Mais il se pourrait que nous ayons un autre sens : **Đỗ-Cánh** aurait commandé « les troupes du Sud », pendant une des nombreuses expéditions qui, nous l'avons vu, Note 16, signalèrent les guerres des **Trịnh** et des **Nguyễn** à l'époque où nous sommes. En effet le *Cursus honorum* de **Đỗ-Cánh** nous reporte aux années 1639 et surtout 1654. Ce fut la période la plus active de la lutte du Nord contre le Sud. En 1627, première attaque des **Trịnh**. En 1630 et 1631, les Cochinchinois mettent leur frontière du Nord en état de défense et construisent les murailles de **Trường-Dục** et de **Nhật-Lê**, dans les environs de **Đống-Hới**. En 1634, expédition des **Trịnh**. En 1640, le Seigneur de Hué, **Công-Thượng-Vương**, s'empare du **Bồ-Chính** septentrional. En 1643, **Trịnh-Tráng** envoie une forte armée pour reprendre le territoire perdu ; il s'avance jusqu'au **Nhật-Lê**, comme en 1634, mais est obligé de se retirer par suite d'une épidémie qui décime ses troupes. En 1648, gros succès des Tonkinois, qui ne sont repoussés qu'à grand peine par **Hiên-Vương**, alors Héritier présomptif ; **Công-Thượng-Vương** meurt pendant les opérations. En 1655, commence la grande campagne que fit tomber entre les mains des Cochinchinois tout le pays au Nord de **Sông-Gianh**, jusque presque à Vinh. Les Tonkinois ne

parvinrent à repousser leurs ennemis qu'en 1661, après une lutte acharnée. Ce ne sont là que les principales expéditions, signalées par les Annales officielles. Il dut y avoir, il y eut certainement de petites offensives, des attaques partielles, des coups de mains que les Annalistes ont laissé de côté. **Đỗ-Càn** dont je n'ai pas retrouvé le nom dans les Documents officiels, a pu avoir un « Commandement en chef », être nommé « Généralissime », dans « les troupes du Sud », engagées contre les Seigneurs de Hué, lors d'une de ces petites expéditions, comme je l'ai suggéré plus haut, à propos de ses titres de chef des « troupes d'avant ».

(23) **Chính-Thống 正統.** — C'est encore un titre militaire, sans doute une fonction momentanée, comme le titre de **Tiêt-Chê**, vu plus haut, Note 21.

(24) **Đề-Độc 提督**, — Titre mandarin militaire, du second degré supérieur, inférieur aux **Đô-Độc**, ou Généraux de Corps d'armée qui étaient du premier degré inférieur, sur le même pied que les Généraux de Division, **Đô-Độc Đổng-Tri**. — Il faut remarquer que, dans les deux *Cursus honorum* de **Đỗ-Cảnh**, celui de 1639, et celui de 1654, on commence par indiquer les grades les plus élevés, pour finir par les grades inférieurs. Pour **Đỗ-Biểu**, il en a été de même.

(25) **Kỳ Quận-Công** 驥郡公 — Duc de Province. Il n'y avait au-dessus, que le titre de **Quốc-Công**, Duc de Royaume.

(26) Nous donnons ici, en caractères plus distincts, les divers textes de la Planche XXIX :

Texte I. — 杜 族 家 普 [譜]

Texte 2. — 杜族家譜事跡

貢榮鑣愛坪花
 試紫公慈在從
 鄉金相號慕遠
 科進杜氏妾興
 酉特男楊忌男
 己臣溪妣日二
 年功良子七德
 七力郎三初員
 治宣外第月男
 正節員德十一
 祖竭司(?)處
 代受吏生。馭忌
 七敕清先古日
 又欽考林埤六
 支年銓竹在十
 次五部號墓二
 一十吏賢子月
 治夫貞三四
 正大美得處道
 生祿諡生昌郎

前式郡氏月
軍德驥阮七
前盛督妣處
管至提子筵忌
勅侯統三在日
欽禮正弟墓一
年朝督康奔初
五使都員子月
和揮軍成九八
陽指南員得處
祖事制字生徵
代僉節元女筵
八司軍曰之在
支都將諡公墓
長衛上景郡妃
正翼國諱秦忌
一前輔公乃日
鋒進將右三
送特杜慤十
營年公號二

Texte 5. 一男員滿此支從花郎道不事祖業留至
二雲族一奉守香火。二男員正此支奉守祖業祠堂
第香二火。

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	Pages
Document concernant le Temple Đền-Sông , en Thanh-Hóa (A. LAGRÈZE).....	1
La prise de Thuận-An par l'Amiral COURBET (Août 1883) : Récit d'un Annamite (E. LE BRIS)	17
Les " Ông Phổng " à travers les siècles (Y. LAUBIE)	25
Documents A. SALLES : V. - Le sceau de l'Évêque d'Adran (L. CADIÈRE)	41
Documents A. SALLES : VI. - Le fanion de l'Évêque d'Adran (L. CADIÈRE)	57
Documents A. SALLES : VII. - Un passe-port du temps de Gia-Long (L. CADIÈRE)	61
Une belle figure qui disparaît (L. SOGNY)	69
Témoin d'un autre âge (L. SOGNY)	71
Le Fleuve Rouge dans l'Atlas catalan de Charles V roi de France (Jean DETRES)	75
L'un des premiers Annamites, sinon le premier, convertis au catholicisme (C. PONCET). - Annotations (L. CADIÈRE)	81

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répartis dans toute l'Indochine en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du vieux Hué tiré à 450 exemplaires forme (fin 1937) 25 volumes in-8, d'environ 10.030 pages en tout, illustrés de 2.156 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. - Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages.- Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

